



**COMPTE-RENDU
DU SOMMET**

SOMMET MONDIAL CLIMAT & TERRITOIRES

LA SOCIÉTÉ EN MOUVEMENT

HÔTEL DE LA RÉGION RHÔNE-ALPES • FRANCE

• **LYON, MERCREDI 1^{ER} & JEUDI 2 JUILLET 2015** •



SOMMAIRE

P. 4 ÉDITO

P. 5 DÉCLARATION POLITIQUE

P. 9 ATELIERS

- Adaptation au changement climatique
- Économie bas carbone et emploi
- Partenariats entre territoires et coopérations décentralisées
- Planification urbaine et territoriale
- Forêt
- Agriculture
- Production, accès et consommation d'énergie
- Éducation, sensibilisation et mobilisation
- Mobilité et transport
- Financement

P. 64 ENGAGEMENTS DES RÉSEAUX

P. 76 DISCOURS

- Jean-Jack QUEYRANNE, *Président du Conseil régional Rhône-Alpes*
- Ronan DANTEC, *Sénateur de Loire-Atlantique, Porte-Parole climat de Cités et Gouvernements Locaux Unis, Co-président du Sommet mondial Climat et Territoires*
- Annick GIRARDIN, *Secrétaire d'Etat chargé du Développement et de la Francophonie*
- Janos PASZTOR, *Sous-Secrétaire général des Nations Unies aux changements climatiques*
- Jean-Jack QUEYRANNE, *Président du Conseil régional Rhône-Alpes*
- Maros SEFCOVIC, *Vice-président de la Commission européenne en charge de l'Union de l'énergie*
- François HOLLANDE, *Président de la République française*
- Christiana FIGUERES, *Secrétaire exécutive de la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)*
- Anne HIDALGO, *Maire de Paris (France)*
- Jean-Jack QUEYRANNE, *Président du Conseil régional Rhône-Alpes*
- Carole DIESCHBOURG, *Ministre de l'Environnement du Luxembourg, Présidente du Conseil Environnement de l'Union européenne (1^{er} juillet 2015)*
- Hakima EL HAITE, *Ministre de l'Environnement du Maroc, Président de la COP22*
- Laurent FABIUS, *Ministre français des Affaires étrangères et du Développement international, Président de la COP21*
- Laurence TUBIANA, *Ambassadrice française chargée des négociations sur le changement climatique*



Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans les pages qui suivent les éléments centraux qui ont marqué le Sommet mondial Climat et Territoires qui s'est déroulé à Lyon les 1^{er} et 2 juillet et dont nous avons eu l'honneur d'être les co-organisateurs avec l'ensemble des réseaux de collectivités, les représentants des principaux groupes d'acteurs non-étatiques (entreprises, syndicats, ONG, peuples autochtones ...) impliqués dans la préparation de la COP21 à Paris.

Nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué à la réussite de cet événement unique, marqué par la présence de plus de 1 400 personnes, issues de 73 pays des 5 continents, et représentant toute la diversité, à la fois des Etats fédérés, Régions et Collectivités locales, des ONG, et de la société civile organisée.

Le Sommet mondial Climat et Territoires s'est inscrit comme un moment important dans la construction et le renforcement de coalitions d'acteurs sur les grands secteurs d'intervention (transport, forêt, habitat durable, coopération décentralisée ...) et c'est une grande satisfaction d'avoir démontré cette capacité collective des acteurs non-étatiques, dans leur diversité, à échanger, forger des réponses communes et s'exprimer ensemble.

Ce Sommet a représenté un moment de travail approfondi, précédé de plusieurs mois d'échange dans chacun des 10 ateliers, et a débouché sur une Déclaration à ce jour la plus largement signée de l'histoire des négociations dans le cadre de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC).

Les résultats de ces deux jours de rencontre sont rassemblés dans cette brochure et disponibles sur internet (www.worldclimatesummit2015.org) :

- la Déclaration du Sommet mondial Climat et Territoires sur l'importance d'une approche territoriale de la lutte contre le dérèglement climatique et sur le lien indissociable avec les enjeux de développement,
- les engagements forts des réseaux de collectivités territoriales sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur leurs territoires, à court (2020) et long terme (2050),
- les propositions précises, nourries de l'expérience d'actions de terrain, sur les grands thèmes de la négociation climat (économie, adaptation, financement, ...).

Par la diffusion de ces éléments nous espérons que d'autres partenaires rejoignent les coalitions d'acteurs et adhèrent à la Déclaration du Sommet mondial Climat et Territoires.

Nous faisons vœu, avec l'ensemble des participants, de faire vivre la dynamique créée, de renforcer les engagements, et de transformer les propositions du Sommet en avancées définitives lors de la COP21 à Paris.

Avec tous ceux qui se sont réunis à Lyon, nous restons très engagés dans ce combat pour que la COP21 soit un succès, mais surtout, qu'après ce moment de négociation, tous ceux qui ont capacité à agir, qui portent à leur niveau une part de la responsabilité globale, renforcent encore leurs interventions. La lutte contre le changement climatique nécessite l'engagement résolu de chacun, la coopération au-delà des intérêts particuliers.

C'est le message fort du Sommet mondial Climat et Territoires, et encore une fois, nous voulons exprimer à toutes et tous un grand merci pour leur participation.

Jean-Jack QUEYRANNE
Président du Conseil
régional Rhône-Alpes

Bernard SOULAGE
Vice-président de la Région
Rhône-Alpes, co-président
du Sommet mondial Climat
et Territoires

Ronan DANTEC
Sénateur de Loire-Atlantique,
Porte-Parole climat de Cités
et Gouvernements Locaux Unis,
Co-président du Sommet mondial
Climat et Territoires

PARTIE 1

DÉCLARATION POLITIQUE

L'ACTION TERRITORIALE AU CŒUR DE LA RÉPONSE AU DÉFI CLIMATIQUE

• LYON, RHÔNE-ALPES, LE 2 JUILLET 2015 •

Lutter contre les dérèglements climatiques, en évitant une montée des températures supérieure à 2°Celsius, avec en perspective une limitation à 1,5° Celsius, tel qu'adopté dans les Accords de Cancún, est aujourd'hui un défi majeur pour l'ensemble de l'humanité, une obligation commune des Etats mais aussi de toutes les organisations et individus en capacité d'agir, chacun se devant d'assumer sa part de la responsabilité globale.

Réunis à Lyon, en Région Rhône-Alpes, pendant deux jours, à travers les réseaux qui les représentent, ces acteurs non-étatiques, comme « non-Parties concernées », aux côtés des Parties Contractantes à la CCNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques), ont affirmé leur volonté commune de relever ce défi, d'inscrire leur propre action, quotidienne et territoriale, dans une trajectoire de décarbonation de l'économie mondiale, en tenant compte des différentes situations nationales, régionales et locales, et de leurs capacités d'action respectives, tout en considérant que tous se doivent d'envisager l'avenir de leur société dans une perspective d'économie faiblement carbonée et résiliente.

Le **SOMMET MONDIAL CLIMAT & TERRITOIRES** n'est pas un évènement isolé et s'inscrit dans une dynamique de renforcement des expressions communes des acteurs non-étatiques. Il s'appuie sur les précédentes résolutions des réseaux de collectivités territoriales, notamment les feuilles de route climat des gouvernements locaux et infranationaux (Bali 2007 et Nantes 2013), la Charte sur l'Adaptation (Durban 2009), les Sommets des Régions à Montréal (2005), Rio (2012) et Paris (2014), les appels de Bordeaux et de Yamoussoukro (2015). Il s'inscrit aussi dans la suite des déclarations communes d'acteurs non-étatiques « Catalyser l'action » (New York 2014), la déclaration de Lifou (Océania 21) et celle de la MEDCOP21 (Marseille 2015). Il nourrira les autres étapes mondiales de mobilisation des acteurs territoriaux (Ontario, Bogota...) jusqu'au Sommet des Dirigeants Locaux pour le Climat, à Paris le 4 décembre. Il représente un moment de dialogue participatif, d'engagements et d'élaboration de propositions entre acteurs non-étatiques, à un niveau d'approfondissement et de représentativité encore jamais atteint.

Dans la diversité de nos origines, de nos cultures et de nos sensibilités, nous, participants à ce Sommet, voulons affirmer aujourd'hui collectivement notre engagement et nos convergences, et souligner l'importance d'une approche collaborative dans la lutte contre le dérèglement climatique :



NOUS DÉFENDONS UNE APPROCHE TERRITORIALE DE L'ACTION CLIMATIQUE

Nous considérons tout d'abord que, sans une réelle approche territoriale, tenant compte des réalités économiques, sociales, culturelles et environnementales, sans une mise en cohérence à cette échelle des politiques publiques et des capacités d'action de tous les acteurs non-étatiques, avec une forte exigence de renforcement de la gouvernance locale et régionale, de la protection des droits fondamentaux et d'un développement humain durable et sensible au genre, alors il ne sera pas possible de lutter efficacement contre le dérèglement clima-

tique. La 21^e Conférence des Parties à la CCNUCC (Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques), qui se tiendra en décembre 2015 à Paris, devra ainsi reconnaître la nécessité de cette approche territoriale. Nous accueillons ainsi favorablement la définition d'un quatrième pilier pour un succès à Paris, dit « Agenda des Solutions », l'initiative du plan d'action Lima-Paris, et nous soulignons notre engagement pour renforcer l'ambition avant et après 2020.

Nous affirmons le caractère indissociable des accords mondiaux sur le développement et le climat, la nécessaire synergie entre les négociations, sur le financement du développement, de l'agenda post-2015, Habitat III, et la CDP/COP21 : les outils de lutte contre le dérèglement climatique doivent aussi permettre de répondre aux autres grands défis de ce siècle et réciproquement : lutte contre la pauvreté, accès à l'énergie durable, à l'eau et aux autres ressources, développement urbain durable, aménagement des territoires ruraux, souveraineté alimentaire, santé des populations, égalité homme-femme, travail décent et droits des travailleurs, comprenant les agriculteurs, respect des droits des peuples autochtones, protection des forêts et de la biodiversité, la préservation des ressources naturelles... Affirmer et montrer cette synergie est nécessaire à la mobilisation de l'ensemble des acteurs pour l'élimination progressive des émissions de gaz à effet de serre. Nous insistons particulièrement sur les actions d'adaptation qui doivent évidemment conforter la résilience et le développement durable des territoires, s'appuyer sur les initiatives locales et régionales et les connaissances traditionnelles, sur la nécessité d'assurer une transition juste pour les territoires, les entreprises et leurs salariés dans cette période de transformation vers une économie bas-carbone, sur le renforcement de l'influence des femmes et de leur capacité d'action, en particulier dans la gouvernance territoriale. Nous soulignons le rôle fondamental de l'éducation. Former les jeunes générations, renforcer leur capacité d'intervention sont des enjeux majeurs d'un monde en mutation.



NOUS INSISTONS SUR L'ENJEU DU FINANCEMENT DES ACTIONS TERRITORIALES

Mobiliser de nouvelles ressources est une condition incontournable pour renforcer les capacités locales et régionales, avoir une action globale forte par démultiplication des actions locales et régionales. Notre expérience souligne aussi que cette transition vers une économie faiblement carbonée et résiliente génèrera des créations d'emplois, des économies et une amélioration de la qualité de la vie, grâce aux co-bénéfices sociaux et environnementaux dans de nombreux domaines. Nous appelons au renforcement des moyens dédiés par les Etats et les institutions financières internationales à la lutte contre le dérèglement climatique, à la mise en œuvre de nouveaux mécanismes (garantie d'emprunts, green bonds, tiers-financements, intégration d'un prix du carbone dans l'économie) pour démultiplier les capacités d'action. Nous défendons l'intégration des secteurs économiques privés et des acteurs syndicaux dans cette mobilisation collective, l'association de tous les acteurs territoriaux dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets, ainsi qu'une approche décentralisée des enjeux énergétiques.

Il nous apparaît essentiel que les collectivités territoriales des pays en développement aient un accès facilité aux fonds internationaux, comme le Fonds vert. Le renforcement de leur capacité à monter des projets finançables doit être une priorité dans l'agenda international. Nous considérons aussi pertinente l'étude de la faisabilité de fonds spécifiques dédiés à l'action territoriale, pouvant être abondés directement par les collectivités ou des financements innovants. Face à la diversification des financements (aide publique au développement, prêts ou garanties publics ou privés, affectation de recettes liées à la taxation du carbone, philanthropie...) nous défendons une approche intégrée permettant la synergie de ces différentes sources, qui travaillent encore le plus souvent sans se coordonner.



NOUS PRENONS L'ENGAGEMENT DE POURSUIVRE ET DE RENFORCER NOTRE ACTION

Les engagements portés à Lyon par les responsables des réseaux internationaux, en particulier par les maires, les présidents et chefs de gouvernements infranationaux pouvant s'engager au nom de leurs territoires, sont une contribution majeure à la construction d'un agenda des solutions nécessaire à la crédibilité d'un scénario de stabilisation du climat. Ces engagements collectifs ne sont pas théoriques, ils sont crédibilisés par le résultat concret de nombre de territoires qui ont déjà réussi à faire baisser fortement leurs émissions de gaz à effet de serre, qui ont engagé aussi des politiques d'adaptation ambitieuses. Les initiatives soutenues par les réseaux de collectivités territoriales, la Convention des Maires, le Pacte des régions et Etats fédérés, et le Pacte des maires, témoignent de leur volonté. Nous préconisons des évaluations régulières et indépendantes des actions engagées, des comptabilisations fiables et accessibles des émissions évitées. C'est une condition de la confiance, comme le respect des engagements de financement. Afin d'appuyer cette mobilisation, nous renforcerons la mutualisation des bonnes expériences et le soutien au montage de projets, la coopération entre gouvernements locaux et infranationaux, conforterons dialogues et synergie d'actions entre l'ensemble des acteurs non-étatiques, associerons les citoyens, hommes et femmes, à la co-construction des plans d'action et à leur mise en œuvre.

Ainsi, dans la suite des ateliers du **SOMMET MONDIAL CLIMAT & TERRITOIRES**, nous prenons l'engagement de soutenir le développement de coalitions d'actions, rassemblant tous les acteurs concernés, sur le transport sobre en carbone, le développement des énergies renouvelables, l'habitat durable, l'accès à l'énergie durable, le droit à l'alimentation, etc. Nous appelons donc les Etats à soutenir les propositions élaborées collectivement par les ateliers du **SOMMET MONDIAL CLIMAT & TERRITOIRES**, propositions qui ont fait l'objet de consensus et qui permettent de renforcer les capacités concrètes d'intervention des acteurs non-étatiques, nous leur demandons aussi de tous prendre en compte et de valoriser dans leurs propres contributions déterminées à l'échelle nationale (CPDN/INDC), les actions de leurs acteurs non-étatiques, et en premier lieu celles de leurs gouvernements locaux et infranationaux.

Nos engagements, appuyés sur une dynamique de dialogue entre acteurs non-étatiques, aux vécus et origines diverses, doivent conforter les Etats dans leurs propres contributions pour un accord à Paris, robuste, contraignant, équitable et universel, qui soit un message clair à l'action de tous, au service du bien collectif. La réponse au défi climatique doit ainsi nous amener à renforcer les régulations internationales, les coopérations entre et dans les territoires, l'égalité et la solidarité entre les habitants de notre planète aux équilibres fragiles. C'est la conviction que la réponse à ce défi passe par l'action de tous qui nous rassemble.

Au 24 août 2015, la déclaration a reçu le soutien des organisations suivantes :

Gouvernements locaux et régionaux : CGLU, ICLEI, C40, The Climate Group, R20, nrg4SD, ORU-FOGAR, FMDV, Energy cities, CCRC-CEMR, Platforma, Eurocities, Climate Alliance, AIMF, AIRF, Oceania 21 Meetings, AMF, ADF, ARF, AFCCRE, CUF, AMGVF, ACUF, ADCF, FNAU, CPRM

Entreprises et Industrie : Global Compact, ICC France

Enfants et jeunesse : Climates, Les Petits débrouillards

Peuples autochtones : COICA, IPACC, TEBTEBBA

Agriculteurs : ROPPA (Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest)

ONG : Climate Action Network (CAN), World Wide Fund (WWF), CODATU, Green Cross, Enda Tiers-Monde, World Wide Views, 4D, Comité 21, FNE, FNH, GERES, RAC-F, CLER, Brigada Cimarrona Sebastián Lemba, Uganda Coalition for Sustainable Development

Femmes et genre : Women and Gender constituency

Travailleurs et syndicats : Confédération Syndicale Internationale (CSI), CFDT

PARTIE 2

ATELIERS

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : FORMULATION DE LA PROBLÉMATIQUE

Au cours des 5 dernières années, le monde a connu un nombre toujours croissant de catastrophes comme au Pakistan, en Australie, aux États-Unis, au Canada, au Brésil, au Japon, en Indonésie, aux Philippines et récemment, en Inde et au Népal, soulignant ainsi que la résilience aux désastres et au changement climatique est d'une importance critique.

Dans le même temps, en mai 2013, le seuil historique de 400 parties par million de dioxyde de carbone (ppm de CO₂) a été franchi. Ce réchauffement planétaire en constante croissance et cette accélération du changement climatique vont très probablement exacerber l'intensité et la fréquence de telles catastrophes, avec un nombre disproportionné des impacts associés affectant les zones urbaines, ainsi que les populations les plus démunies et les plus vulnérables, à la fois dans les pays développés et en développement. Des mesures appropriées doivent donc être mises en œuvre de toute urgence au niveau local, infranational, national, régional et international, afin de faciliter l'adaptation au changement climatique et d'améliorer la résilience à un climat en pleine évolution.

L'association de ces faits à encore une autre tendance, à savoir notre rapide urbanisation qui nous demande de construire de toute urgence au cours des 40 prochaines années, notamment dans les villes du Sud planétaire, le même niveau de capacités et d'infrastructures urbaines que nous avons construit au cours des 4 000 dernières années, signifie que tous nos efforts en matière de résilience et d'adaptation urbaines doivent comprendre une approche globale plus intégrée des risques, des conditions de développement et de la performance de zones locales, en coopération avec tous les acteurs concernés.

Dans le cadre de cette perspective, une ville ou un territoire résilient(e) au climat désigne une ville ou un territoire prêt(e) à absorber et se remettre de tout choc ou toute tension, tout en maintenant ses fonctions et structures essentielles, ainsi que son identité, en s'adaptant et en prospérant dans un contexte de changement perpétuel. La construction d'une résilience au climat implique la connaissance et l'évaluation des risques de catastrophes, la réduction de la vulnérabilité et de l'exposition, et l'augmentation de la résilience, de la capacité d'adaptation et de l'état d'alerte.

Dans le cadre de cette note de synthèse, le terme « adaptation » comprend deux dimensions imbriquées :

- Un ensemble de processus et de mesures préventives mis en œuvre afin de prévenir les effets nuisibles du changement climatique sur la vie humaine, les infrastructures, ainsi que les systèmes naturels et socio-économiques.
- Des séries d'actions mises en œuvre afin d'optimiser les opportunités que le changement climatique pourrait présenter en matière de modifications positives des modes de vie et de nouvelles opportunités économiques relatives à la production et à la consommation au service d'une économie durable et viable.

La discussion de cette note de synthèse devrait aborder les questions liées au rôle des administrations locales et régionales, ainsi que des divers acteurs économiques et sociaux concernés, dans l'adaptation au changement climatique, leurs capacités et limites pour se préparer, agir et réagir, leur capacité à réduire leur vulnérabilité et leur exposition, et leur possibilité de résister et d'organiser leur capacité d'adaptation et

des interventions en cas d'urgence. En outre, le débat devrait traiter des actions susceptibles d'être réalisées par les acteurs territoriaux afin de s'adapter au changement climatique et de faciliter le développement de territoires « climatiquement intelligents », notamment les connexions eau/nourriture/énergie au sein des territoires, avec un accent sur l'agriculture et la forêt (gestion des ressources et aménagement du territoire, ainsi que pratiques de gestion) ; lien urbain/rural (les interconnexions entre les zones urbaines et rurales constituent un point crucial pour l'adaptation, qui mérite d'être traité comme une question séparée. La vie en zone rurale repose sur l'approvisionnement en ressources issu du capital naturel, alors que la vie en zone urbaine s'appuie sur l'approvisionnement en ressources issu des zones rurales. Les zones urbaines et rurales doivent donc être considérées dans leur ensemble afin de créer un système global et des synergies) ; le développement d'énergies territoriales 4D ; l'économie circulaire ; l'économie bleue (et les propositions des acteurs économiques et territoriaux sur les océans : alimentation et santé, gestion des activités côtières, futurs navires...) ; le maintien de fonctions vitales (eau et installations sanitaires, énergie, nourriture...) et la continuité d'activités malgré le changement climatique.

Dans ce contexte, des initiatives comme la Convention des Maires, « Mayors Adapt » et le Pacte des Maires devraient être soulignées comme de telles approches intégrées nécessitant des engagements concrets traduits en actions et offrant des cadres standardisés de présentation de rapports.

Il est vital de reconnaître que l'atténuation et l'adaptation vont de pair, que des actions complémentaires sont nécessaires et qu'il ne doit exister aucune division entre les territoires s'engageant dans l'atténuation et ceux s'engageant dans l'adaptation sur la base de leur niveau de développement ou de leur localisation géographique. L'adaptation n'est pas une solution réservée aux territoires n'ayant pas les moyens d'investir dans l'atténuation, mais plutôt un processus proactif et prédictif.

En outre, les concepts d'adaptation et d'atténuation sont souvent associés au concept de risque de catastrophe, qui indique la probabilité, sur une période spécifiée, de graves modifications dans le fonctionnement normal d'une communauté ou société dues à des événements physiques dangereux ayant une incidence défavorable sous la forme d'impacts généralisés humains, matériels, économiques ou environnementaux. L'adaptation comme la réduction des risques de catastrophe (DRR) nécessitent des objectifs politiques et des mesures stratégiques clés afin de prévenir le risque de futures catastrophes, de réduire l'exposition et d'améliorer la résilience (IPCC, 2012).

Et la DRR, et l'adaptation doivent être examinées et intégrées au sein des programmes nationaux de développement, des stratégies de lutte contre la pauvreté et la misère sociale, ainsi que des politiques sectorielles. La DRR basée sur la vulnérabilité passée et présente pourrait en effet échouer dans son objectif de construire une résilience à de futurs risques si elle ne prend pas en compte et ne traite pas les conséquences du changement climatique.

Enfin, le développement d'actions d'adaptation demande également une approche coopérative, ainsi que la communication des actions et résultats auprès des citoyens, parties prenantes et entreprises. Une gouvernance à plusieurs niveaux, avec l'implication des autorités nationales, régionales et locales (coordination « verticale »), et l'inclusion de différentes politiques sectorielles (coordination « horizontale ») constituent les facteurs-clés pour réussir à construire des plans d'adaptation. Dans ce contexte, le rôle de la recherche scientifique est également essentiel afin de combler les écarts en matière de connaissances, de renforcer l'analyse des opportunités, options et limites d'adaptation sur différents secteurs et d'assurer la consolidation de la diffusion d'informations, outils et méthodes d'adaptation auprès des décideurs et des parties prenantes. La recherche scientifique et les innovations technologiques permettent de prédire et de suivre les risques environnementaux, et de trouver des solutions pour y faire face.

BONNES PRATIQUES

→ ROTTERDAM, PAYS-BAS – UNE APPROCHE DE VILLE ÉPONGE

Rotterdam possède une stratégie d'adaptation au changement climatique bien huilée¹ et la ville est experte en gestion de l'eau, notamment des « places d'eau ». Cette stratégie associe technologie, approches basées sur les écosystèmes et analyse intégrée de données afin d'identifier des zones vulnérables en tenant compte de facteurs sociaux, économiques et écologiques. Rotterdam était l'un des premiers signataires de Mayors Adapt : la ville s'engage donc à suivre et rendre compte de ses progrès tous les deux ans.

[1] www.rotterdamclimateinitiative.nl/documents/Documenten/20121210_RAS_EN_lr_versie_4.pdf

[2] www.teebweb.org/

[3] www.youtube.com/watch?v=m8Hd0iz6jGg

[4] resilient-cities.iclei.org/fileadmin/sites/resilient-cities/files/Resilient_Cities_2013/Presentations/B5_Tillie_RC2013.pdf

[5] resilient-cities.iclei.org/fileadmin/sites/resilient-cities/files/Resilient_Cities_2014/PPTs/D/D4_Tillie.pdf

Les défis de Rotterdam comprennent les inondations, le logement, le transport et le manque d'espaces publics. Afin de les relever, la ville a incorporé quatre groupes de services d'écosystèmes extraits de l'Économie des écosystèmes et de la biodiversité² (2012), puis réalisé un examen d'actions et de politiques, ainsi qu'une évaluation de scénarios, et animé des ateliers avec des professionnels locaux. Les résultats ont inclus une décision de garantir 34,9 m² d'espace vert par personne et une espérance de vie plus élevée. Parmi les innovations majeures de Rotterdam figurent les places d'eau, la vie sur l'eau et le transport par canal, les toits éponges, le stockage souterrain du trop-plein des eaux usées et des profils résilients associés à des données SIG afin de fixer de nouveaux objectifs aux services d'écosystèmes^{3,4}. Enfin, Rotterdam a développé et utilise l'Urbaniste résilient⁵. Associant du stockage traditionnel de données à une technologie cartographique SIG, cet outil crée une étude de référence d'environ 100 variables et note la performance d'une zone sur un diagramme convivial relié à des cartes numériques détaillées. Un scan de résilience peut être rapidement produit afin de guider et rationaliser l'urbanisme de nombreuses parties prenantes. La technologie SIG permet ainsi aux villes de construire un programme urbain.

→ BOLOGNE, ITALIE

Bologne compte environ 380 000 habitants et un secteur industriel florissant. Les prévisions en matière de changement climatique indiquent que Bologne fera face à des températures plus élevées et à des événements de précipitations extrêmes. À ce titre, les vagues de chaleur et les îlots de chaleur urbains, la pénurie d'eau, les périodes de sécheresse, les inondations et les glissements de terrain devraient très prochainement devenir des défis majeurs pour lesquels des mesures d'adaptation sont nécessaires.

Inspirée par d'autres initiatives d'adaptation au climat, Bologne a commencé par développer un système d'information global (Profil climatique local) avec l'ARPA, l'agence environnementale d'Émilie-Romagne, pour observer la variabilité climatique au sein de la ville, évaluer les risques et vulnérabilités climatiques, et étudier les capacités de résilience existantes en intégrant des données environnementales et sociales. Le Profil a contribué à identifier des stratégies efficaces et façonner le processus participatif de prise de décision, qui a été établi afin d'impliquer les parties prenantes pertinentes dans la sélection et la mise en œuvre de mesures d'adaptation. En outre, la municipalité a développé, en partenariat avec le Kyoto Club, une appli smartphone appelée Blue AP(P) afin d'informer les citoyens et les parties prenantes au sujet de l'adaptation et de la résilience, et de les impliquer activement dans la collecte de données et la communication. Bologne a rejoint Mayors Adapt le 26 mai 2014. La validation de la stratégie d'adaptation locale en automne 2014 constitue une étape-clé du processus d'urbanisme en définissant les principales stratégies, qui seront ensuite traduites en actions concrètes dans le plan d'adaptation. En parallèle, plusieurs projets pilotes sont mis en œuvre, notamment la surveillance du système d'évacuation des eaux, l'examen de mesures en matière de consommation et d'économie d'eau, ainsi que la promotion d'une prise de conscience écologique urbaine et d'activités agricoles.

En l'absence d'un profond impact immédiat dû au changement climatique, il est difficile de mobiliser les communautés et les décideurs afin d'investir dans l'urbanisme d'adaptation au climat et de le généraliser. Afin de surmonter cet obstacle et modifier les attitudes à long terme, les villes doivent sensibiliser l'opinion publique à la résilience et à l'adaptation au climat, en formulant la problématique d'une façon séduisante et accessible à une audience plus large, en particulier aux fonctionnaires et au secteur privé.

Solutions et conseils de la part de Bologne et de villes similaires :

- Populariser l'urbanisme d'adaptation préventive par la sensibilisation de l'opinion publique ;
- Fournir des informations transparentes et accessibles afin d'identifier des politiques satisfaisant diverses parties prenantes à moindre coût ;
- Renforcer et faciliter les initiatives locales en offrant à la société civile les outils pour devenir plus résiliente (par exemple, appli smartphone) ;
- Mettre en œuvre des solutions intégrées aux avantages multiples et transversaux, comme des jardins potagers, qui contribuent à la sécurité alimentaire, à l'atténuation du changement climatique et au contrôle des inondations.

→ SANTIAGO DU CHILI, CHILI

Capitale et plus grande ville du Chili, Santiago compte près de 7 millions d'habitants et génère plus de 40 % du PIB national. Elle se situe dans le bassin supérieur du fleuve Maipo, qui fournit l'eau à usage domestique

et joue un rôle crucial dans l'économie chilienne.

La pression s'accroît sur les ressources en eau du bassin, alors que Santiago se développe à la fois en taille et en population. Dans le même temps, la ville a dû gérer quatre années consécutives de sécheresse et devrait continuer à connaître une hausse des températures moyennes annuelles et une diminution des précipitations. En outre, Santiago a subi des inondations épisodiques dues à des événements de pluie provoquant des niveaux élevés de turbidité et perturbant la distribution d'eau. Le développement de mesures efficaces d'adaptation au climat est primordial pour que Santiago maintienne ses ressources en eau et donc, ses activités économiques.

Pour traiter ces problèmes, Santiago a donné la priorité aux actions suivantes : promotion d'une consommation responsable d'eau et d'énergie ; technologies efficaces d'irrigation agricole ; réduction des fuites de canalisations ; diversification des sources d'approvisionnement en énergie et en eau ; conception d'une nouvelle structure de gestion de l'eau pour le bassin et modernisation des canaux afin de diminuer le ruissellement des eaux pluviales.

Les défis incluent un manque de stations de prévision d'orages convectifs et de première alerte de turbidité, des plans d'urgence basés sur les événements d'hiver plutôt que d'été et la difficulté à identifier des clients-clés et à communiquer efficacement les problèmes rencontrés. Des améliorations durables dans le secteur de l'eau nécessitent une meilleure coordination entre fournisseurs et une prise de conscience accrue parmi les consommateurs et les responsables politiques de l'importance d'une consommation d'eau efficace. La grande majorité des informations pertinentes et des données scientifiques étant générées, les futures priorités résident dans le développement de processus assurant un urbanisme d'adaptation et une mise en œuvre s'appuyant sur des faits.

Solutions et conseils de Santiago

- Utiliser des réservoirs d'eau afin d'assurer l'alimentation en eau pendant 32 heures après un événement de turbidité ;
- Développer des processus collaboratifs assurant une politique et une pratique basées sur des faits scientifiques ;
- Encourager l'autogestion locale de l'eau et des méthodes participatives ascendantes.

→ ETHEKWINI (DURBAN), AFRIQUE DU SUD

L'adaptation doit fonctionner en parallèle à d'autres priorités politiques et permettre une approche équilibrée entre des décisions en matière de développement et d'environnement. Durban a associé la restauration d'écosystèmes à la création d'emplois, améliorant ainsi plus de 3 000 hectares tout en créant près de 300 emplois (en 2014)⁶.

[6] resilient-cities.iclei.org/fileadmin/sites/resilient-cities/files/Full_papers/RC2014__Congress_Report_Final.pdf

→ RÉGION SARDAIGNE, ITALIE

Rôle de la Sardaigne dans le développement du Plan National d'Adaptation : coordonnées sur <http://www.regione.sardegna.it/j/v/38?s=1&v=9&c=12053&na=1&va=2>

D'autres exemples de bonnes pratiques sont disponibles sur le site Internet Mayors Adapt de la Commission européenne et sur la plate-forme Climate-ADAPT de l'Agence européenne pour l'environnement.

RECOMMANDATIONS AUX ADMINISTRATIONS LOCALES ET RÉGIONALES POUR LEURS ACTIONS D'ADAPTATION AUPRÈS DE LEURS PARTIES PRENANTES LOCALES

Nous encourageons les administrations locales et régionales à appuyer leur vision et leur stratégie d'adaptation locale sur les piliers suivants :

- Le futur développement urbain devrait être évalué en fonction de sa contribution à l'amélioration de la résilience urbaine ;
- Les groupes vulnérables au sein de nos villes et territoires seront les plus gravement affectés par les impacts

du changement climatique, ce qui demande donc des stratégies de développement social, économique, culturel et environnemental qui réduiront la vulnérabilité de « tous » les citoyens ;

- L'adaptation basée sur les écosystèmes offre une approche durable et à moindre coût de l'adaptation susceptible d'améliorer le bien-être de l'Homme, notamment des groupes vulnérables, dans les villes du Sud planétaire.

Afin de construire des capacités d'adaptation et d'aboutir à des communautés résilientes, nous invitons **les administrations locales et régionales** à élaborer des stratégies d'adaptation locale reposant notamment sur :

- Des processus d'urbanisation locale afin d'identifier et d'évaluer les vulnérabilités et les risques ;
- Des capacités locales techniques et institutionnelles pour concevoir des projets et des actions d'amélioration globale de l'adaptation et de la résilience ;
- Un approvisionnement local en investissement grâce à la gestion de mécanismes et processus de sourcing concurrentiel.

Nous recommandons la mise en œuvre d'**initiatives appropriées supplémentaires en collaboration avec des partenaires commerciaux et de la société civile**, notamment :

- Le déploiement de nouvelles normes en matière d'adaptation et de résilience dans le cadre de projets conventionnels de développement urbain, à l'image des récentes normes en matière de « construction verte » qui ont été introduites dans les secteurs du développement urbain et de la construction au cours de la dernière décennie ;
- Le développement d'instruments financiers spécialisés pour des projets d'amélioration globale de l'adaptation et de la résilience locales au sein de zones et systèmes urbains connus pour leur vulnérabilité élevée ;
- La construction de capacités institutionnelles locales supplémentaires afin de préparer, structurer et gérer une rénovation urbaine à grande échelle.

Nous invitons **les administrations locales et régionales**, ainsi que leurs réseaux et partenaires, à :

- Reconnaître la Charte d'Adaptation de Durban (CAD) comme un puissant mécanisme permettant d'améliorer les mesures d'adaptation urbaine, et signer la CAD ;
- Déclarer leurs engagements, performances et actions d'adaptation et d'atténuation du climat sur le Registre climat carbonn⁶ afin d'accroître la faisabilité, la transparence et la crédibilité d'actions au niveau local et infranational, et d'inciter les gouvernements nationaux à en faire autant ;
- Augmenter le nombre de villes et communes adoptant la Charte d'Adaptation de Durban ;
- Développer le nombre de villes, communes, provinces, États et régions exprimant respectivement leur intention et garantissant de respecter le Pacte des Maires et le Pacte des États et Régions ; ou des initiatives régionales comme la Convention des Maires ou les Communautés Résilientes pour l'Amérique ;
- Accroître le nombre de participants et diversifier les informations sur les mesures d'atténuation et d'adaptation visibles sur la plate-forme NAZCA par le biais du Registre climat carbonn ;
- Participer activement aux consultations sur le Programme d'action de Lima-Paris (LPAA) ;
- Participer au Programme d'Actions Transformatrices (TAP) lors de la COP21/CMP11 ;
- Développer une gouvernance à plusieurs niveaux, avec l'implication des autorités nationales, régionales et locales (coordination « verticale »), et l'inclusion de différentes politiques sectorielles (coordination « horizontale ») afin de réussir à construire des Plans d'Adaptation ;
- Impliquer le secteur de la recherche dans le processus d'élaboration de politiques territoriales relatives au changement climatique et à la réduction du risque de catastrophe, afin d'apporter un soutien scientifique aux responsables politiques.

Nous invitons **le secteur privé** à se rappeler que le périmètre des actions d'adaptation menées par le secteur privé comprend :

- Des études sur la vulnérabilité de l'ensemble des processus de production ;
- Le développement d'un système modélisé de premières alertes ;
- Des actions en collaboration avec les territoires afin d'alimenter les centres d'excellence et d'expertise en savoir-faire en matière d'adaptation (la gestion intégrée des ressources en eau constitue un bon exemple de la façon dont il est possible d'associer ces trois types d'actions).

[7] carbonn.org/climateregistry/

Nous estimons que **les institutions financières devraient financer le développement localement pertinent et approprié**, plutôt que les mécanismes conventionnels de financement international déterminant la nature des projets locaux éligibles à un financement.

RECOMMANDATIONS ET PROPOSITIONS EN MATIÈRE D'ADAPTATION POUR LA COP21

Afin d'améliorer l'adaptation locale, les points suivants doivent être traités en priorité :

→ GOUVERNANCE DE L'ADAPTATION

- Améliorer globalement la gouvernance, notamment au niveau des communautés, ainsi que l'intégration horizontale et verticale
- Impliquer les entreprises citoyennes, notamment les PME
- Migration des hommes et des femmes

→ GESTION DE L'ADAPTATION

- Démystifier l'adaptation
- Améliorer l'utilisation des technologies, de la science et des connaissances/pratiques traditionnelles et indigènes
- Créer et mettre en œuvre des outils innovants
- Former les utilisateurs et les décideurs à tous les niveaux
- Offrir des cadres juridiques en matière de risques et de responsabilité
- Intégrer l'atténuation/l'adaptation, qualité de l'air air-santé, écosystèmes- adaptation basée sur les communautés

→ APPROCHE DE CONNEXIONS

- Connecter les zones urbaines et rurales
- Connexion eau/nourriture/énergie
- L'eau : adaptation, pénurie, excès, sécurité, accès et recyclage

Par conséquent, nous incitons nos gouvernements nationaux à :

1. Soutenir et reconnaître davantage le rôle des administrations locales et régionales dans l'amélioration de la résilience au changement climatique de nos territoires.
2. Élaborer des plans d'adaptation cohérents et garantir des cadres consolidés de politiques en soutien au développement et à la mise en œuvre de solutions d'adaptation locale.
3. Inclure la consultation des administrations locales et infranationales dans les recommandations techniques pour la préparation des Plans Nationaux d'Adaptation (3. PNA) et impliquer les administrations locales et infranationales dans la mise en œuvre des PNA.
4. Collaborer avec les administrations locales et infranationales, notamment dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre des Contributions déterminées au niveau national (4. INDC), des Mesures d'Atténuation Appropriées au niveau National (4. MAAN), des Stratégies de Développement à Faible Intensité de Carbone (4. SDFIC) et en particulier des Plans Nationaux d'Adaptation (4. PNA).
5. Continuer, sur remise des INDC, à explorer l'élaboration de plans innovants afin d'élever et de compléter le niveau des ambitions pré-2020 à l'échelle nationale et internationale, à travers l'engagement volontaire d'administrations locales et régionales, en tenant compte des forts engagements pris et des progrès réalisés par exemple par les administrations locales et régionales participant au Pacte des Maires, au Pacte des États et des Régions, à la Convention des Maires ou à Mayors Adapt, ainsi que des informations contenues dans le Registre climat carbonn, les rapports CDP, et sur la plate-forme NAZCA.
6. Offrir un soutien technique suffisant aux administrations locales et régionales afin de les aider à construire des capacités d'adaptation locale pour tout type de catastrophe.
7. Identifier et mobiliser les ressources financières nécessaires au développement et à la mise en œuvre de solutions d'adaptation au niveau local.

Nous incitons les Parties de la COP21 à :

1. Mettre en œuvre le paragraphe 7 de la Décision 1/CP16 qualifiant les administrations locales de « parties prenantes gouvernementales » à la fois au niveau de la CCNUCC et dans le cadre des négociations relatives à la gouvernance environnementale internationale, afin d'aboutir à un système environnemental mondial efficace et efficient.
2. Collaborer avec les administrations locales et régionales et inclure dans les résultats de Paris le paragraphe suivant :

Rappelant le paragraphe 7 de la Décision 1/CP16 adoptée lors de la COP16 à Cancun en 2010 qui reconnaît les administrations locales et infranationales comme des « parties prenantes gouvernementales »,

Rappelant également le paragraphe 5b de la Décision 1/CP19 adoptée lors de la COP19 à Varsovie en 2013 qui reconnaît le rôle des villes et des autorités infranationales dans le rehaussement du niveau des ambitions pré-2020,

les Parties de la CCNUCC devraient, le cas échéant, chercher à impliquer leurs administrations locales et infranationales, le cas échéant, afin d'atteindre les objectifs de la Convention et de mettre en œuvre les Résultats de Paris 2015, en développant des outils, recommandations et programmes de politiques, en fournissant une assistance et/ou des conseils techniques, financiers et institutionnels, le cas échéant, afin de soutenir leurs contributions, plans, engagements et actions au niveau national, conformément à d'autres arrangements pertinents de gouvernance établis par leurs Gouvernements nationaux.

3. S'assurer que le développement urbain durable et résilient, qui favorise l'adaptation au changement climatique, la réduction de la pauvreté et l'amélioration du bien-être de l'Homme, soit défini comme une fenêtre thématique dans la conception du Fonds vert pour le climat et du Fonds d'adaptation dans le cadre de la CCNUCC.
4. Adopter un Programme de travail sur 10 ans pour les administrations locales et infranationales⁸ qui inclut les efforts d'atténuation et d'adaptation.
5. S'assurer des synergies avec d'autres négociations sur l'agenda du développement post-2015, notamment sur les objectifs en matière de développement durable, le financement du développement, la réduction du risque de catastrophes et la Conférence HABITAT III.
6. Inclure une représentation des administrations locales dans leur délégation COP 21, le cas échéant.

[8] Suite aux réunions et processus d'examen technique (TEP/TEM) sur l'environnement urbain, et s'appuyant sur les informations contenues dans l'Addenda du rapport technique et les options de politiques présentées dans le Rapport technique ADP 2014, paragraphes 156 à 164, notamment la création d'une plate-forme de professionnels, la reconnaissance des engagements locaux et la création d'incitations supplémentaires, notamment l'amélioration de l'accès à des financements, des technologies et des mécanismes de construction de capacités dans le cadre de la CCNUCC, un « Plan d'action sur 10 ans en faveur de la biodiversité pour les administrations infranationales, les villes et les autorités locales » a été adopté par les gouvernements nationaux lors de la 10ème Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique dans le cadre de la Décision X/22 à Nagoya en 2010.

ÉCONOMIE BAS CARBONE ET EMPLOI



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : OPPORTUNITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

La transition vers une économie bas-carbone, indispensable pour répondre aux défis du changement climatique, modifiera les paradigmes économiques et sociaux préexistants. Les territoires, les entreprises et leurs salariés, et l'ensemble des acteurs de la société civile seront les piliers de ces transformations.

Si un accord global, contraignant, équitable et ambitieux ressort de la COP 21 pour engager l'ensemble de la communauté internationale, les territoires seront les maillons géographiques et les premiers acteurs de la transition vers une économie bas-carbone. Ces mutations, qui verront le déclin de certains secteurs et l'émergence de nouvelles activités et de nouveaux métiers, auront des effets importants sur l'activité économique et sur l'emploi. L'anticipation de ces effets nécessite un dialogue continu, au plus près des réalités locales, entre les différents acteurs de la société civile et de la vie économique des territoires : collectivités, entreprises, salariés et leurs représentants.

→ ENGAGER UNE DYNAMIQUE COLLECTIVE POUR UNE SOCIÉTÉ BAS-CARBONE

Pour contenir l'élévation de la température globale à 2° d'ici la fin du siècle, il est nécessaire de promouvoir un nouveau modèle de développement qui suppose l'émergence de modes de production et de consommation innovants, à l'échelle individuelle et collective. Les leviers d'actions préconisés par le GIEC, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre associent des objectifs d'efficacité énergétique ambitieux et le développement des énergies renouvelables.

Le modèle de développement « bas-carbone » doit être rapproché du concept d'économie verte, défini en 2011 par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement comme une économie centrée sur l'amélioration du bien être des individus et de l'équité sociale, la réduction des risques environnementaux et la considération des contraintes écologiques. Autrement dit, l'économie verte est une économie bas-carbone, efficiente en ressources et socialement inclusive. La mutation vers l'économie bas carbone doit être abordée dans une analyse croisée des politiques industrielle, économique et énergétique, qui doivent être coordonnées pour favoriser un traitement équitable des territoires. La mutation qui s'annonce est une chance de promouvoir plus d'équité et de solidarité. Aussi, la promotion de l'économie bas-carbone doit s'inscrire dans le champ large des Objectifs de Développement Durable de l'Agenda post 2015 (ODD 7, 8, 9, 11, 12, et 13)^[1]. Abordés ainsi, les changements qui s'annoncent constituent autant d'opportunités pour la société mondiale. L'engagement de l'ensemble des acteurs étatiques et non-étatiques sera indispensable pour la réussite de cette transition écologique et sociale.

→ LES TERRITOIRES AU CŒUR DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Dans les territoires, des analyses d'impact des politiques « énergie-climat » et leurs effets sur l'économie et l'emploi seront indispensables pour anticiper les actions à mettre en œuvre pour accompagner les mutations nécessaires de l'économie, de l'emploi et de la société. Ces analyses permettront aussi de faciliter la mise en

[1] Goal 7: Ensure access to affordable, reliable, sustainable and modern energy for all. Goal 8: Promote sustained, inclusive and sustainable economic growth, full and productive employment and decent work for all. Goal 9: Build resilient infrastructure, promote inclusive and sustainable industrialization and foster innovation. Goal 11: Make cities and human settlements inclusive, safe, resilient and sustainable. Goal 12: Ensure sustainable consumption and production patterns. Goal 13: Take urgent action to combat climate change and its impacts.

cohérence des politiques publiques sur les territoires. C'est par cette anticipation et cette mise en cohérence, que les territoires, les entreprises, les salariés et leurs représentations pourront accompagner au mieux le développement de nouveaux gisements d'emplois, avant que ne s'amorce le déclin de certaines activités. En effet, c'est au niveau local et régional que s'observent les impacts du changement climatique et les transformations économiques qui lui sont liées.

Tous les secteurs de l'économie seront concernés par ces transformations. En agriculture, par exemple, l'impact climatique est un défi qui appelle des transformations profondes des modes de production et qui nécessitera une forte réorganisation des systèmes de commercialisation des produits agricoles. Les transports, l'industrie ou l'énergie font aussi l'objet de transformations importantes pour répondre aux exigences de la réduction des émissions de GES et pour s'adapter aux nouvelles contraintes climatiques et énergétiques.

→ UNE APPROCHE NÉCESSAIREMENT SYSTÉMIQUE

La transition vers une économie bas-carbone appelle donc à une réflexion globale pour anticiper les conséquences sur l'emploi direct et indirect des mutations indispensables des systèmes de production et de consommation. Ainsi, le manque de cohérence de certaines politiques, sur le plan mondial, peut générer des modifications du paysage industriel de l'échelle locale à l'espace international. De la même façon, il conviendra d'anticiper les conséquences pour les finances publiques locales, de la perte de ressources provenant d'entreprises de secteurs en déclin, mais aussi des recettes inhérentes au développement de nouvelles activités. L'énergie constitue une dimension essentielle de la politique industrielle, et la production manufacturière est la colonne vertébrale des économies fortes et résilientes. Il est donc souhaitable que les politiques industrielles et énergétiques soient à la fois soutenables et socialement justes à l'échelle mondiale. Ces enjeux doivent être appréhendés au niveau local, régional national, mais aussi international pour prendre en compte pleinement les besoins des pays du Sud. Le développement de l'accès à une énergie faiblement émettrice en carbone et abordable doit être favorisé dans les pays où elle fait défaut.

→ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCONOMIE BAS-CARBONE AU SERVICE DE L'EMPLOI

De nombreuses études soulignent les effets bénéfiques sur l'emploi de la mutation vers l'économie bas carbone. Les travaux de l'OIT annoncent 15 à 60 millions d'emplois supplémentaires qui pourraient être créés dans le monde dans les vingt prochaines. Ces travaux soulignent que cette évolution permettra à des dizaines de millions de travailleurs d'échapper à la pauvreté, notamment dans les pays en développement ².

Le Millenium Institute a lui mené en 2010 une enquête pour la Confédération Syndicale Internationale démontrant que, si 12 pays seulement investissaient 2 % de leur PIB, tous les ans pendant 5 ans, sur des technologies existantes, cela pourrait créer près de 48 millions d'emplois.

L'Allemagne qui s'est engagée très tôt dans son « virage énergétique » a créé en quelques années plus de 300 000 emplois dans les énergies renouvelables et dans les services connexes.

Il est important de considérer dans cette analyse que ces transformations ne s'opéreront que très progressivement. Le rythme de la mutation est de l'ordre de 15 à 20 ans. Il est donc possible – et tout à fait souhaitable – d'anticiper ces transformations pour les accompagner. Nous pouvons collectivement en tirer le meilleur parti pour favoriser les changements professionnels et préparer les évolutions de métiers et de compétences qu'ils sous-tendent afin de préserver la qualité des emplois et des parcours professionnels.

DES BONNES PRATIQUES À DÉVELOPPER

→ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN EUROPE ET DIALOGUE SOCIAL

L'Union Européenne importe plus de la moitié de ses besoins énergétiques. Cette situation de dépendance constitue à la fois un risque et une charge colossale (400 Milliards d'Euro par an). De plus, les installations de production d'énergie européennes sont, pour certaines, vieillissantes, et les énergies fossiles fournissent toujours près des trois-quarts de l'énergie consommée. Une politique ambitieuse de transition énergétique à l'échelle européenne, pour lutter contre le gaspillage, réduire la consommation d'énergie et développer massivement les efficacités énergétiques active et passive et les énergies renouvelables permettra d'alléger la facture énergétique et de développer de nombreux emplois.

[2] www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/comment-analysis/WCMS_205626/lang--fr/index.htm

La confédération européenne des syndicats souligne qu'il y aura des gagnants, mais aussi des perdants. Ainsi, la transition soulève des défis majeurs pour les secteurs et régions très dépendants des énergies fossiles et les industries énergie-intensives.

Les syndicats européens préconisent une « transition juste » qui doit donner la priorité au dialogue social et à la participation des travailleurs pour la promotion d'emplois de qualité, la préservation de la formation, de la protection sociale et des droits des travailleurs. Tout en reconnaissant l'importance de cet accompagnement social, la Commission ne donne encore aucun détail sur le contenu de ce volet social, ni sur les financements qui lui seraient alloués.

Les entreprises appellent les décideurs politiques à utiliser les fonds publics pour mobiliser plus de financements du secteur privé vers des actifs bas carbone ; à introduire une tarification du carbone solide, prédictive et soigneusement conçue ; et à mettre fin aux subventions aux énergies fossiles.

La société civile demande également l'instauration d'un cadre réglementaire stable qui assure la continuité de l'investissement. Ainsi les syndicats soulignent par exemple que pour chaque million d'Euro d'investissement public dans l'efficacité énergétique, jusqu'à 170 emplois peuvent être créés en Europe, tandis que 2 millions d'emplois pourraient être créés d'ici 2030 dans les énergies renouvelables³.

[3] www.theparliamentmagazine.eu/articles/opinion/eu-energy-plans-must-include-investment-energy-transition-measures-workers

→ TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN FRANCE : LEVIER DE CROISSANCE

Le gouvernement français a souhaité organiser une vaste consultation des parties prenantes en amont de l'élaboration de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (TECV). Ce grand débat à mobiliser toutes les composantes de la société civile pendant près d'un an. Les représentants de la société civile ; tous sont fortement impliqués dans cet exercice. L'ADEME et différents laboratoires ont commencé un travail sur ce sujet et soulignent qu'à l'échéance 2030, la transition pourrait se traduire par un solde net de 600 à 800 000 emplois supplémentaires⁴.

[4] www.centre-cired.fr/spip.php?article1506

Au delà il apparaît que l'objectif de ré-industrialisation pourra être atteint sur la base d'une compétitivité basée sur la qualité, l'innovation et l'investissement. Il est donc souhaitable que les efforts de financement de l'innovation, de la recherche et du développement des technologies industrielles durables soient maintenus dans le temps. Les études réalisées soulignent que ces mesures porteront leurs fruits si elles peuvent s'adosser à un plan d'investissement ambitieux et à un cadre réglementaire stable et prévisible.

RECOMMANDATIONS ET ENGAGEMENTS

→ PROMOUVOIR, DANS LE MONDE ENTIER, UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AMBITIEUSE

La prise en compte de l'enjeu climatique et la considération des contraintes qui se profilent à l'horizon sur la raréfaction des combustibles fossiles, imposent d'engager sans attendre une mutation profonde du système énergétique mondial. Cette mutation reposera sur deux leviers complémentaires la réduction des consommations d'énergie dans tous les secteurs et pour tous les usages et le développement des énergies renouvelables. Il convient d'exploiter et de valoriser les gisements d'activités et d'emplois qu'offre l'émergence de ce nouveau modèle de développement donnant la priorité aux solutions « bas carbone ». Ces changements sont autant d'opportunités pour la société dans son ensemble. L'engagement de l'ensemble des acteurs étatiques et non-étatiques est indispensable à la réussite de la transition écologique et sociale.

Leviers d'action :

- Favoriser dès à présent l'investissement dans des infrastructures bas carbone
- Favoriser la rénovation énergétique passive et active des bâtiments existants, pour réduire ce poste qui représente 32% de la consommation énergétique finale mondiale.
- Promouvoir la construction de bâtiments zéro-émission et à énergie positive.
- Promouvoir une transformation profonde des systèmes de transport de personnes et de marchandises en préconisant le report modal vers les options les plus économes en énergie et les moins émettrices en GES.
- Mettre en place, à l'échelle territoriale, des plans de développement des énergies renouvelables (hydroé-

lectricité, solaire, éolien, biomasse, etc.) fondés sur une approche en 4D : Diversification, Déconcentration, Décentralisation, Digitalisation (pour exploiter tous les potentiels offerts par les NTIC). Ces plans de développement devront s'insérer dans le système énergétique en explorant toutes les options possibles de l'interconnexion des réseaux intelligents, aux solutions d'autoproduction et d'autoconsommation.

- Promouvoir l'économie circulaire qui vise à réutiliser et recycler les matières à la fin de vie des produits de façon à limiter l'extraction de nouvelles matières premières dont la mise en circulation génère d'importantes consommations d'énergie et des émissions de GES.

→ MOBILISER LES INVESTISSEMENTS NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE BAS CARBONE

La transition vers l'économie bas-carbone requiert des investissements conséquents. Les besoins en matière d'infrastructures pour une économie à fortes émissions de carbone, dans le transport, l'énergie, l'eau, les villes, sont à estimer à 90 000 milliards de \$, soit 6 000 milliards par an sur les 15 prochaines années. Des infrastructures bas carbone n'augmenteraient les besoins en investissements que de 270 milliards \$ par an. Dès 2010, les gouvernements des pays développés se sont engagés à mobiliser 100 Mds de dollars US par an d'ici 2020, pour aider les pays en développement à engager les transformations nécessaires. Les promesses actuelles se situent aux alentours de 10 Mds de dollars US par an alors que la date butoir pour la réalisation de l'objectif est dans cinq ans.

La promotion de financements innovants est aussi une piste à explorer. Dans plusieurs pays, une fiscalité écologique a permis de modifier les comportements individuels et collectifs. Elle bénéficie aux particuliers et entreprises qui investissent dans la rénovation énergétique, la promotion des énergies durables, le développement des renouvelables, et de nouveaux outils permettant une réduction de la consommation énergétique. Les territoires, qui vivent les effets positifs ou négatifs des politiques de lutte contre le changement climatique peuvent anticiper leur diversification économique. Leurs choix budgétaires pourraient s'inscrire dans la recherche d'une dynamique de long terme alliant mutation industrielle et développement du travail décent.

Leviers d'action :

- Abonder le Fonds Vert à hauteur de 20 milliards de dollars par an d'ici à 2020.
- Instaurer un prix mondial du carbone, favorable à la mutation des pratiques de consommation et de production et minimisant les risques de fuite de carbone. Dans cette logique il est impératif que les gouvernements :
 - Reconnassent les mécanismes de marché carbone opérés par les gouvernements infranationaux ou locaux comme des outils performant pour réduire les émissions de GES.
 - Permettent l'utilisation des mécanismes de marché carbone des gouvernements infranationaux ou locaux dans les CPDN des Parties à la CCNUCC.
- Développer le recours au Green Bonds.
- Mettre en place un dispositif spécifique de financement des projets innovants sur le plan écologique et sociétal qui permettent d'accélérer la mutation vers l'économie bas carbone.
- Développer les actions de renforcement des capacités et le transfert de technologies, s'appuyant sur des politiques adaptées pour les territoires.

→ BÂTIR UN DIALOGUE DE QUALITÉ POUR PROMOUVOIR UNE TRANSITION AMBITIEUSE

Le dialogue à tous les niveaux, constitue un levier fondamental de l'engagement des acteurs pour développer les réponses à l'urgence climatique. Ce dialogue doit être adapté aux réalités des secteurs économiques et aux contraintes et opportunités locales. Dans les entreprises, employeurs, syndicats et collaborateurs peuvent aussi éclairer les décideurs étatiques et les acteurs non-étatiques sur les effets des politiques de lutte contre le changement climatique, sur l'emploi dans les différents secteurs d'activités et dans les territoires.

Leviers d'action :

- Promouvoir la concertation entre l'ensemble des acteurs de la société incluant les femmes sur un pied d'égalité pour dresser des diagnostics partagés et définir, par ce dialogue informé, les meilleures options pour conduire la transition écologique, économique et sociale vers l'économie bas carbone.
- Fonder le dialogue social sur l'anticipation des évolutions économiques à venir, en prenant en compte avec

tous les détails nécessaires, y compris les inégalités hommes / femmes, les effets des mutations à engager sur l'emploi, les métiers et les compétences.

- Promouvoir le dialogue au sein des filières industrielles pour anticiper les mutations à venir et engager les transformations nécessaires avec suffisamment d'anticipation notamment dans les secteurs les plus exposés :
 - Anticiper la mutation des systèmes de transport en préconisant le développement harmonieux de la mobilité électrique et de la motorisation au gaz, ces deux vecteurs énergétiques pouvant être alimentés par des ressources renouvelables.
 - Préparer la réorganisation des systèmes de transport et de stockage de l'effacement, de la modulation de l'énergie pour prendre en compte la décentralisation des systèmes énergétiques et permettre en toute sécurité l'injection d'énergies renouvelables en de multiples points de ces réseaux dont le maillage devra évoluer. Cette mutation doit aussi prendre en compte les nouvelles technologies permettant les échanges entre vecteurs énergétiques (Power to gaz, méthanation, cogénération, etc.)
- Accompagner la réorganisation des filières industrielles qui pourront opérer la mutation vers l'économie circulaire, en favorisant la récupération, la réutilisation et le recyclage dans tous les secteurs.

→ CONSTRUIRE DES PERSPECTIVES POUR L'EMPLOI ET GARANTIR UNE TRANSITION JUSTE

Le développement des énergies renouvelables, le pilotage actif de l'énergie, la rénovation du bâti, la promotion de nouveaux systèmes de mobilité, sont autant d'orientations qui stimuleront la création d'emplois durables locaux et de qualité. Cette transition juste sur le plan humain et géographique pourra se faire grâce à l'anticipation des besoins en qualifications, en compétences et en formation. La sensibilisation aux enjeux climatiques des travailleurs, tant en termes qualitatifs que quantitatifs sera également nécessaire. Pour cela il est nécessaire de mettre à l'ordre du jour des concertations nationales et territoriales, dans les secteurs public et privé, pour examiner les conséquences possibles de la transition sur les activités et les métiers.

Actions leviers :

- Analyser aussi finement que possible les perspectives de création d'emplois impulsés par l'émergence de l'économie bas carbone, mais aussi la destruction de certains emplois des secteurs devenant obsolètes, afin d'outiller les décideurs – Etats, industries, syndicats, territoires – pour qu'ils puissent mieux prendre en compte les mutations professionnelles qu'ils devront accompagner.
- Définir les modalités d'accompagnement des travailleurs pour que la transition soit aussi un élément de progrès au service de la qualité de l'emploi, de la préservation des droits des travailleurs et de leur adaptation aux nouveaux métiers et compétences qu'apporte le développement de l'économie bas carbone.
- S'assurer que la création de nouveaux emplois bénéficient tant aux femmes qu'aux hommes.

COP 21 : LES PARTIES PRENANTES SE MOBILISENT, LES NÉGOCIATEURS SE DOIVENT D'ÊTRE AU RENDEZ-VOUS

Le rendez-vous fixé à Durban en 2011 pour aboutir à un accord ambitieux et contraignant au plus tard en 2015, ne doit pas être manqué. Les négociateurs doivent répondre aux exigences d'un nouveau modèle garantissant le développement des pays les moins avancés, tout en répondant aux effets déjà visibles du changement climatique.

Les Parties à la Conférence devront s'engager à assortir leurs politiques et actions relatives au climat à la promotion des emplois de qualité découlant d'une société bas-carbone. Il devront adopter une stratégie visant à garantir une transition juste pour tous les acteurs économiques et pour la société au sens large, en favorisant le dialogue social, en garantissant les droits de chacun, et en accompagnant le développement de nouveaux secteurs porteurs de prospérité et de développement durable.

La mise en évidence des perspectives pour l'emploi ouvertes par le développement de l'économie bas carbone, et la formulation de mesures précises pour garantir une transition juste seront des facteurs clés de la réussite de la COP 21.

PARTENARIATS ENTRE TERRITOIRES ET COOPÉRATIONS DÉCENTRALISÉES



PLATFORMA
La voix européenne des Autorités Locales
et Régionales pour le développement



CONTEXTE

Depuis plusieurs décennies et à travers le monde, les collectivités territoriales et les organisations de la société civile s'engagent dans des coopérations avec leurs homologues dans d'autres pays, guidés notamment par les principes d'égalité, de solidarité, de réciprocité et de subsidiarité. Les collectivités territoriales, institutions publiques démocratiquement élues, responsables de mettre en place des politiques publiques au plus près des besoins des citoyens et de délivrer les services essentiels qui accompagnent la vie quotidienne des personnes, ont toute légitimité à s'entraider et renforcer leurs capacités à travers des coopérations.

Collectivités urbaines, rurales, côtières, montagneuses et leurs associations coopèrent dans de nombreux domaines qui relèvent de leurs compétences ; les services essentiels comme l'eau, l'assainissement, les déchets, la santé, les transports, l'éclairage, l'accès à l'énergie, l'habitation, mais aussi l'aménagement du territoire, l'alimentation et la production agricole, la préservation et gestion des ressources naturelles, etc. Leur spécificité est d'apporter leurs savoir-faire en matière de renforcement des capacités, de formation, d'échanges et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage.

Ce qui est communément appelé « coopération ville-ville », « coopération internationale municipale », « jumelage », « coopération décentralisée » renvoie à des réalités divers et englobent une très grande variété de pratiques.

Dans de nombreux pays d'Europe les actions des collectivités représentent une part importante de l'aide publique au développement (en France par exemple, on estime qu'en 2013, l'aide publique au développement des collectivités territoriales s'est élevée à 60,2 millions d'euros). Dans certains pays les collectivités territoriales et gouvernements infranationaux ont pris des engagements financiers ambitieux, s'alignant ainsi avec les Objectifs du Millénaire pour le Développement ; en Espagne par exemple, le Gouvernement du Pays-Basque mobilise chaque année 0.7% de ses revenus pour la coopération internationale. Les collectivités et leurs associations s'engagent également de manière croissante dans des coopérations plus spécifiques à la lutte contre les effets des dérèglements climatiques ; en Allemagne depuis 2011, grâce au soutien du gouvernement fédéral, 50 municipalités se sont engagées dans des partenariats avec leurs homologues du Sud, afin d'apporter des réponses aux vulnérabilités des territoires provoqués par les changements climatiques.

Les organisations de la société civile font un travail essentiel et complémentaire : à travers leurs actions de plaidoyer, de renforcement des capacités, leurs campagnes de sensibilisation et leur facilitation, elles permettent la participation aux processus décisionnels des populations, renforcent la dimension citoyenne des partenariats, favorisent l'appropriation des actions par les populations et le sentiment de responsabilité partagée.

Collectivités territoriales et organisations de la société civile agissent parfois chacune de leur côté, mais souvent côte à côte. Elles s'engagent alors dans des partenariats multi-acteurs qui permettent de fédérer et structurer l'action de tous les acteurs de deux territoires autour d'une coopération construite sur le long terme et qui souscrit pleinement aux principes de l'efficacité du développement.

Ces actions contribuent aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux impacts des dérèglements climatiques. Ces partenariats ont également le potentiel d'offrir une approche territoriale des solutions, au-delà de ces approches sectorielles ; les défis climatiques imposent de répondre à cette exigence.

En effet répondre aux défis climatiques exige de réinterroger les partenariats traditionnels. Ces défis nécessitent que l'on développe systématiquement une vision globale d'un territoire, de ses vulnérabilités, atouts et défis à relever, alliant court et moyen terme. Cela implique également d'appréhender aussi bien la dimension développement que climatique de ce territoire.

Un changement méthodologique s'impose également : tous les acteurs concernés (Etat, population, secteur privé, chercheurs, etc.), doivent être impliqués. Ces partenariats doivent se muer en partenariats encore plus inclusifs de toutes les composantes de la société, y compris les populations les plus vulnérables, responsabilisant tout et chacun, autour d'une gouvernance partagée.

Ils doivent permettre d'outiller les territoires en termes de planification, ou encore de gestion intégrée des ressources, afin de les rendre plus résilients.

En complément des coopérations inter étatiques, ces partenariats territoriaux permettront alors réellement de travailler des problématiques communes, d'échanger, de confronter les pratiques et d'innover, d'accompagner, entre pairs, la montée en compétences sur les politiques de développement durable, à la hauteur des enjeux climatiques.

BONNES PRATIQUES

Des exemples de partenariats qui ont déjà pris ce tournant existent, nous en avons sélectionné quelques-uns ici, nous aurions pu en inclure beaucoup plus.

→ RÉGION DE DAKAR (SÉNÉGAL) – CONSEIL RÉGIONAL D'ILE DE FRANCE (FRANCE)

Dans le cadre d'une coopération décentralisée de près de 20 ans, la Région de Dakar a sollicité la région Ile de France pour l'élaboration de son Plan Climat Territorial Intégré (1^{er} PCTI d'Afrique). Ce PCTI contient à la fois une dimension atténuation (volonté de développer une économie verte), et adaptation (pour faire face aux vulnérabilités territoriales, érosion côtière, assèchement des terres, inondations). Dans le cadre de cette démarche toutes les initiatives sectorielles ont été recensées, dans le but de les mettre en synergie au sein d'une stratégie cohérente et partagée de développement. La société civile et toutes les collectivités du territoire ont également été impliquées tout au long du processus, démontrant ainsi les vertus du dialogue, de la participation et de la concertation.

→ DISTRICT DE BOJANALA PLATINIUM (AFRIQUE DU SUD) – HO (GHANA) – LAHTI (FINLANDE)

Les trois collectivités se sont engagées dans une coopération tripartite pour renforcer leurs capacités, c'est-à-dire autonomiser leurs administrations, améliorer leurs responsabilités et former leurs personnels, en terme de gestion de l'eau et de la qualité de l'air, d'évaluation de la préservation du climat, de l'éducation et sensibilisation à l'environnement (à la fois des décideurs politiques et de la population), de la gestion des déchets, de la dépollution des eaux, et de planification de nouvelles politiques environnementales fondées sur les besoins locaux. La coopération tripartite permet l'instauration d'un mécanisme d'évaluation entre pairs (peer review) avec une dimension d'égalité entre les partenaires et d'apprentissage mutuel.

→ ÉTAT DU MINAS GERAIS (BRÉSIL) – RÉGION NORD PAS DE CALAIS (FRANCE)

L'Etat du Minas Gerais et la Région Nord Pas de Calais, ont décidé d'orienter leur partenariat de coopération décentralisée autour de l'élaboration d'un Plan Climat Energie Territorial dans l'Etat brésilien, portant

sur l'adaptation au changement climatique et la réduction des émissions. Ce projet a été porté notamment par 2 agences pour l'environnement : l'ADEME (France) et la FEAM (Minas Gerais) qui ont accompagnés les deux collectivités dans l'élaboration d'une stratégie climat globale et intégrée, partant d'un diagnostic des émissions de GES et de la vulnérabilité du territoire. Les 2 gouvernements régionaux ont également cherché à impliquer tous les acteurs du territoire.

→ PAYS DE GALLES (ROYAUME-UNI) – MBALE (UGANDA)

Les liens qui unissent les communautés du District de Mbale, très vulnérable aux aléas climatiques, et du Pays de Galles, qui s'est engagé à réduire les émissions de CO₂ de son territoire de 40% d'ici 2020, existaient depuis longtemps quand les deux territoires ont décidé de travailler sur une approche territoriale du changement climatique. Ce partenariat soutient le renforcement des capacités institutionnelles des décideurs locaux ougandais dans la conception et la mise en œuvre d'un PCTI, qui inclue des objectifs de réduction de la pauvreté et de développement durable et a notamment abouti à :

- La mise en place d'une plateforme de coordination pour programmer le travail sur le changement climatique dans la région.
- L'identification des menaces actuelles et futures.
- La plantation d'un million d'arbres.
- La mobilisation de financements internationaux.
- La mise en place d'un système de contrôle météorologique.

→ « DECLIC » - UNE INITIATIVE DE ENDA

Cette initiative vise à sensibiliser les citoyens du Sud face à l'urgence climatique, mais aussi à offrir à la société civile du Sud une plateforme pour partager les solutions innovantes, et élaborer des messages et positions sur des solutions durables inclusives permettant de faire face au dérèglement climatique, afin d'influencer les décisions sur le climat au niveau national, régional et international.

RECOMMANDATIONS ET ENGAGEMENTS DES ACTEURS TERRITORIAUX POUR PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS ET DES COOPÉRATIONS

Fort de la complémentarité entre ces différents acteurs territoriaux (structures fédératives de collectivités territoriales, collectivités territoriales elles-mêmes et organisations de la société civile), qui concourent ensemble à promouvoir, soutenir et mettre en œuvre des projets de coopération et qui offrent des réponses aux enjeux du changement climatique au plus près des territoires, nous les encourageons :

→ À SOUTENIR ET FAIRE RECONNAÎTRE LES COALITIONS D'ACTEURS NON-ÉTATIQUES DANS LE DOMAINE DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE :

- Faire reconnaître la contribution des coopérations entre territoires dans la lutte contre les dérèglements climatiques.
- En développant les coopérations et les échanges de bonnes expériences sud-sud, à l'image de ce qu'il peut se faire dans le pourtour méditerranéen.

→ À RENFORCER L'INTÉGRATION DES QUESTIONS CLIMATIQUES DANS LEURS AXES D'INTERVENTION :

- En capitalisant et diffusant les « success stories » les bonnes pratiques - notamment les pratiques endogènes en matière d'adaptation - en intégrant la question du changement climatique à travers les moyens de communication des réseaux (site internet, lettre d'information, etc.) et des rubriques spécifiques qui permettent la diffusion de bonnes pratiques sur ce thème.

- En sensibilisant et en faisant du plaidoyer pour un renforcement des coopérations internationales autour des enjeux climat via de l'information, des débats, des ateliers, etc.
- En promouvant la sécurisation juridique de la coopération décentralisée, les outils de coopération – afin d'inciter à la coopération.
- En accompagnant les dynamiques de coopération territoriale orientées vers le climat (par des actions de sensibilisation, formations, renforcements de capacité) et en poursuivant la promotion de la participation et de l'engagement citoyen à l'instar de l'initiative « DECLIC ». De même, Cités Unies France et l'ARENE Ile-de-France poursuivront l'accompagnement des collectivités françaises, par l'acquisition d'outils et l'échange des savoir-faire, pour l'acquisition d'une « culture climat » dans leurs coopérations.
- En facilitant les échanges d'expériences techniques sur les coopérations sur le thème du climat à travers des cadres d'échanges dédiés spécialement aux coopérations sur le climat (par exemple des groupes de travail dédiés). et en s'appuyant sur la recherche interdisciplinaire.

→ A INITIER DES DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS DE COOPÉRATION INNOVANTS EN RÉPONSE AUX ENJEUX POSÉS PAR LA THÉMATIQUE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE :

- En intégrant une dimension coopération internationale aux politiques territoriales de développement durable.
- En développant des outils méthodologiques – prenant en compte la dimension genre, culturelle, les connaissances endogènes des territoires et la nécessité de les préserver – pour le développement de projets innovants « gagnants-gagnants » : agendas 21, démarches intégrées de développement, plans climats énergie territoriaux, espace d'apprentissages collectifs (« communautés de pratiques »).
- En développant des outils qui permettent la systématisation du partage de données.
- En favorisant les mécanismes de participation citoyenne, avec une attention pour les femmes - en particulier en milieu rural - les jeunes et les populations les plus vulnérables, dans la définition et la mise en œuvre des actions de coopération.
- En renforçant le transfert et les échanges de compétences et d'expériences dans les domaines suivants : transport et la mobilité ; assainissement et déchets ; eau ; accès à l'énergie ; efficacité énergétique ; adaptation/vulnérabilité des territoires/résilience ; agriculture ; gestion des ressources naturelles ; gestion des risques ; gestion éco-systémique des espaces naturels ; planification urbaine ; bâtiment durable.
- En renforçant les capacités des gouvernements infranationaux et locaux à quantifier les émissions de gaz à effet de serre sur leurs territoires, sur la base des expériences du *Carbon Climate Registry*, *Making Cities resilient*, la Convention des Maires, *the Compact of States and Regions*, *the Pact of Islands etc.*
- En développant des approches transversales de planification et en mettant en œuvre des actions de formation et de renforcement de capacités dans les domaines ciblés.
- En accompagnant, quand cela est jugé pertinent, des initiatives de délégation de service ou de partenariats publics/privés dans les domaines ciblés.
- En répliquant des actions réussies d'adaptation et d'atténuation sur les territoires partenaires d'un commun accord.
- En développant les échanges sur les dispositifs innovants de gouvernance locale impliquant davantage la recherche interdisciplinaire dans la gestion des territoires.

→ A DÉVELOPPER ET MOBILISER DES MOYENS FINANCIERS INNOVANTS POUR SOUTENIR LA MISE EN PLACE DE COOPÉRATIONS SUR LES QUESTIONS CLIMATIQUES :

- En utilisant la fiscalité locale pour mobiliser des ressources plus importantes spécifiquement dédiées aux projets de coopération des collectivités territoriales.
- En appuyant la mise en place de dispositifs de financement innovants de la coopération. Dans cette perspective, les dispositifs tels que le 1% eau, déchets et énergie (appliqués par exemple en France et au Pays basque espagnol) peuvent constituer des éléments de plaidoyer aux niveaux régional et national, auprès des gouvernements et des bailleurs de fonds pour leur extension à tous les secteurs et notamment celui de la mobilité.
- En mutualisant les moyens dédiés aux partenariats : coordination des actions, triangulations et travail en consortium. Les réseaux peuvent aider à systématiser ces démarches.
- En développant des instruments de financement qui incluent une approche genre.
- En créant un prix récompensant spécialement les actions de coopération en matière climatique, le modèle du Climate Leadership Award, organisé annuellement par le C40 étant un bon exemple.

- En appuyant la mise en place d'un fonds verts pour les territoires porté par exemple par une coalition de collectivités et de la société civile, qui serait alimenté par des mécanismes innovants de financements.
- En dédiant une partie des recettes de la future taxe UE sur les transactions financières à la coopération internationale entre territoires.
- En quantifiant les mesures d'adaptation pour permettre un meilleur accès aux financements.

L'atteinte de ces objectifs doit s'envisager avec le concours des bailleurs de fonds, des **Organisations Internationales**, a qui nous recommandons de :

→ **PROMOUVOIR LA COOPÉRATION INTERNATIONALE DES TERRITOIRES SUR LES QUESTIONS CLIMATIQUES**

- En créant un outil de valorisation des coopérations sur le développement durable, sur l'exemple des labels « Capitale Verte Européenne » et « Feuille Verte Européenne ».
- En intégrant la dimension coopération internationale aux initiatives Convention des Maires et Mayors Adapt. Dans cette perspective nous encourageons la Commission Européenne et les réseaux porteurs de ces deux initiatives à inclure une clause encourageant les signataires à partager leur expérience avec leurs partenaires avec une référence spéciale à la coopération décentralisée le cas échéant.
- En conditionnant l'octroi de financement de projets à l'existence d'indicateurs quantifiables et mesurables post-projet, pour s'assurer des impacts réels en termes d'adaptation ou d'atténuation afin d'éviter le « climate washing ».
- A l'instar de la Commission européenne, appuyer les efforts des communautés économiques (ex. UEMOA) dans la responsabilisation des collectivités dans leurs actions de coopération Sud-Sud-Nord pour le renforcement de leurs instruments techniques et financiers.

→ **SOUTENIR LES PARTENARIATS ENTRE LES TERRITOIRES**

- En augmentant les dispositifs de financement de la coopération entre territoires. Dans cette perspective nous encourageons l'Union Européenne à faciliter l'accès aux fonds du programme « Biens Publics Mondiaux et Défis » aux collectivités territoriales européennes et des pays partenaires, afin qu'elles puissent mener des actions conjointes.

RECOMMANDATIONS PHARES ET ATTENTES DES NÉGOCIATIONS DE LA CCNUCC

Les acteurs infra étatiques demandent que :

- Soient actés, dès le préambule, les engagements des territoires et leur rôle dans la lutte contre dérèglements climatiques et l'adaptation, à travers les partenariats internationaux et multi-acteurs conduits par les collectivités territoriales ;
- Soient reconnus la valeur ajoutée et le rôle d'accélérateur de ces partenariats actions qui viennent en complément des coopérations entre Etats parties à la convention et renforcent leurs engagements:
 - Par le soutien des acteurs du territoire dans l'ensemble des pays,
 - Par le renforcement de la participation des citoyens, notamment des femmes et l'animation de l'ensemble des acteurs du territoire favorisant les changements de comportements.
 - Par le renforcement des capacités méthodologiques et financières des acteurs du territoire au bénéfice d'actions immédiates et à plus long terme.
 - Par le renforcement du recours à la recherche interdisciplinaire dans la gouvernance des territoires
- Faire référence, dans les dispositions relatives à l'adaptation et au mécanisme « pertes et préjudices », aux coopérations développées par les acteurs territoriaux.
- Reconnaître l'urgence à pouvoir mobiliser des financements et donc ouvrir aux acteurs territoriaux engagés dans des coopérations les mécanismes de marché (ETS, MDP), les mécanismes NAMAS, fond vert, fond d'adaptation et autres financements internationaux. En simplifier les modalités d'accès,
- Faire référence aux projets de coopération entre les territoires dans les dispositions relatives aux échanges d'expériences et d'informations basées sur des données accessibles.
- Reconnaître et intégrer, dans les dispositions relatives au transfert de technologies, le rôle d'accélérateur et de facilitateur joué par les coopérations entre territoires.

- Reconnaître le potentiel des coopérations et des partenariats entre territoires dans le renforcement des capacités des acteurs du territoire. Intégrer ces coopérations dans les dispositions et mécanismes relatifs au renforcement des capacités.
- Identifier, dans les mécanismes de rapport, mesure, vérification des engagements et actions des Etats « développés » (annexe 1) en direction des Etats « en développement » (annexe 2), les actions engagées par les collectivités territoriales et la société civile en partenariat, au bénéfice de leurs partenaires locaux, et adapter ces mécanismes afin de veiller à la réalité des impacts en matière de réduction des émissions de GES et au respect des principes d'équité, transparence et subsidiarité.

PLANIFICATION URBAINE ET TERRITORIALE



CONTEXTE

La planification urbaine et territoriale pratiquée par les gouvernements locaux et subnationaux est une matrice efficace pour lutter contre le changement climatique. En effet, les gouvernements locaux et subnationaux sont souvent en charge du développement et de la mise en place des politiques, plans, stratégies, programmes et initiatives qui influencent directement l'émission de gaz à effet de serre et qui impactent le changement climatique. C'est le cas des politiques et des lois dans les domaines du foncier, de l'urbanisme (mobilité, logement, accès aux services de base, agriculture, espaces naturels), de l'inclusion sociale et économique, de l'utilisation des ressources (énergies, eau), de la gestion des déchets et de la protection contre les risques. Par ailleurs, 50 à 80% des mesures nécessaires d'adaptation au changement climatique sont ou vont être mises en place aux échelons locaux ou subnationaux.

Cet atelier est l'occasion de réfléchir à l'importance de la planification urbaine et territoriale, portée par les gouvernements locaux et subnationaux pour lutter contre le changement climatique. Il s'intéresse aux objectifs politiques de la planification, à la manière de penser des outils et des indicateurs adaptés autant que de mettre en place des politiques urbaines et territoriales. Le sujet est aussi de discuter de l'importance d'adapter les politiques publiques aux contextes locaux, autant que de les concevoir et mettre en place collectivement, avec les citoyens et les acteurs locaux.

Cet atelier est pensé comme une opportunité pour les autorités locales, pour les praticiens, pour la société civile, les organisations internationales de discuter ensemble de la manière d'améliorer la résilience, et de concevoir des villes et des territoires bas-carbone.

LA PLANIFICATION URBAINE ET TERRITORIALE : UN CADRE POUR LUTTER CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le changement climatique, les migrations urbaines, la croissance démographique et les phénomènes de métropolisation, particulièrement dans les pays du Sud, sont des enjeux majeurs pour le développement humain et pour la protection des ressources naturelles.

La planification urbaine et territoriale offre une opportunité de transition vers une économie bas-carbone et un développement soutenable. La planification est à la fois une vision prospective d'un territoire, un outil d'évaluation et un cadre pour partager les connaissances et construire un projet intégré assorti de priorités et pour définir des règles et actions de mise en œuvre.

Par la planification, les gouvernements locaux peuvent identifier les sources principales d'émission de gaz à effet de serre et les secteurs et communautés les plus vulnérables, affectés par les changements climatiques. Ainsi les collectivités peuvent développer des outils quantitatifs et qualitatifs pour la mesure des émissions de

GES. La planification climatique est une manière de construire « le bien commun » dans un objectif environnemental mais également économique et social.

La planification permet de :

- **Réduire la consommation**, en améliorant l'efficacité, de l'utilisation de ressources naturelles, en particulier de celle de l'eau et de l'énergie ;
- **Promouvoir les solutions d'auto-alimentation et d'auto-provisionnement** en fonction de la proximité des ressources ;
- **Promouvoir les énergies renouvelables**, en mêlant développement urbain, réseaux d'énergie et production et déploiement des réseaux ;
- **Promouvoir la croissance durable** au travers d'une consommation réduite du foncier, d'une limitation de l'étalement urbain et du flux de véhicules, notamment par l'incitation à la rénovation urbaine et la promotion des réseaux de transport collectifs et des espaces publics de qualité, capables de faciliter la mobilité durable et par la définition des grandes lignes de la forme urbaine et de la production de logements ;
- **Stimuler une économie circulaire**, en développant les coopérations urbain rural, l'éco-conception dans le design urbain, la construction et les services urbains, à travers par exemple la collecte des déchets et le recyclage ;
- **Améliorer la résilience, en protégeant les zones naturelles et agricoles**, en promouvant une conception respectueuse du climat (pour absorber la montée des températures et limiter les vagues de chaleur, protéger la ressource en eau et les littoraux), en développant des plans d'adaptation pour prévenir et s'assurer de la bonne réaction de la population face aux maladies, pénuries et autres épisodes climatiques extrêmes ;
- **Promouvoir l'implication de la société civile** en sensibilisant aux questions environnementales notamment par l'éducation ; facteur-clé de l'efficacité des mesures d'adaptation et d'atténuation.

En somme, la planification urbaine et territoriale permet de construire une approche intégrée, qui renforce les liens entre les territoires et qui permet de mener des actions adaptées aux différents contextes et échelles. La planification permet également de limiter les émissions de GES, notamment en protégeant les ressources naturelles ; ce qui renforce la résilience des territoires locaux et régionaux face au changement climatique et aux risques naturels et humains. Enfin, la planification participe aux renforcements de capacités des acteurs concernés.

→ DES OBSTACLES À DÉPASSER

Les stratégies de planification manquent souvent de transversalité et prennent rarement en compte la pression sur les ressources disponibles. Les politiques de planification locale et régionale souffrent également d'un manque de cadre de référence et de définition claire des responsabilités concernant le développement, le financement, la mise en œuvre et le suivi de mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

Des problèmes méthodologiques empêchent à ce jour une évaluation et un suivi approprié des émissions de GES et freinent l'évaluation de l'impact du changement climatique sur les territoires et leurs activités économiques. Des outils éprouvés quantitatifs et qualitatifs et des méthodes pour évaluer les scénarios sont nécessaires pour étayer les modèles de projection qui réduisent les incertitudes. Il est donc important de développer des systèmes d'indicateurs qui permettent de suivre et d'améliorer en continu les politiques mises en œuvre.

Concernant les indicateurs pour mesurer les émissions de GES et les impacts du changement climatique, il faut souligner l'absence de mesures et de méthodologies partagées et la multiplication d'initiatives parallèles qui empêchent les comparaisons, l'échange d'expérience et les collaborations. De plus, le manque de données précises par localisation géographique ou par secteurs ne permet pas de dresser des diagnostics précis et de mener des actions adaptées à chaque territoire.

En outre, les collectivités régionales et locales ont besoin d'appui et de financement pour concevoir et mettre en œuvre, une planification territoriale et urbaine qui aille dans le sens d'une limitation du changement climatique et des mesures d'adaptation. Des outils partagés et des financements pour les politiques climatiques seront cruciaux pour les décisions futures d'aménagement, particulièrement pour les collectivités du Sud, confrontées à un fort développement urbain.

Par ailleurs, les gouvernements subnationaux et locaux doivent définir leurs mesures d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, avec les citoyens et acteurs locaux et notamment les jeunes et les femmes.

Cela contribuera à développer une série d'indicateurs appropriables pour mesurer l'efficacité de la planification. En effet, la planification territoriale et urbaine doit constituer une approche transversale et intégrée, qui peut se décliner avec des objectifs climat et énergie, par exemple à travers la définition de Plans Climat.

Les obstacles recensés pourraient ainsi être surmontés, par une démarche intégrée de planification territoriale, où les différents espaces naturels, ruraux, périurbains et urbains sont interconnectés, et où les différents acteurs et institutions travaillent en collaboration pour sauvegarder les ressources naturelles et les services. Enfin, il est crucial de favoriser une cohésion dans les actions conduites aux différents niveaux institutionnels et de rechercher les synergies entre les collectivités et tous les acteurs territoriaux pour favoriser une action plus forte et des complémentarités.

Un nouveau modèle de gouvernance est nécessaire, comme une étape fondamentale pour promouvoir la coopération multi-niveau et multi-acteurs.

BONNES PRATIQUES

Il existe de très nombreux exemples de bonnes pratiques de planification urbaine et régionale en faveur du climat. Ci-après, quelques exemples.

→ ADDIS ABBEBA, ETHIOPIE – Les enjeux du transport dans une ville en expansion

Addis Abbeba, la capitale éthiopienne, est une ville de 4,6 millions d'habitants. Pour une telle métropole, les enjeux de transports, de coordination du réseau et du développement urbain sont majeurs. En 2003, le transport est choisi par la ville comme axe pour planifier le développement de la ville. La transformation de la ville en une métropole polycentrique est actée en vue notamment de réduire la congestion du centre-ville. Une planification favorisant la mixité est mise en œuvre avec l'intégration et le développement des espaces verts pour favoriser la qualité de vie et réduire la consommation des ressources naturelles. Le système de transport collectif d'Addis Abbeba intègre une stratégie d'adaptation au changement climatique avec la mise en place d'un Système de Bus Rapide en site propre (BRT), l'amélioration des services de bus existants et des espaces identifiés pour les piétons.

→ AHMEDABAD, INDE – Lier inclusion et adaptation au changement climatique à travers la planification

Ahmedabad est une ville de 5,8 millions d'habitants. Capitale politique, la ville a entamé un déclin dans les années 1970. La baisse des investissements dans les infrastructures et les services, notamment dans les structures de transport, a conduit à une forte congestion et à une réduction très forte de la qualité de l'air. Un Système de Bus Rapides de Transit (BRTS) a été mis en place pour capter la demande latente, éviter l'étalement urbain et améliorer la qualité de l'air. En 2005, le programme Accessible Ahmedabad a été pensé pour structurer la ville et le système de transports autour des questions d'accessibilité, de mobilité efficace et de baisse des GES. L'objectif était d'améliorer le transport public et de réduire les trajets en voiture et deux roues. 217 km de BRT ont été réalisés. 26% des utilisateurs de deux-roues sont passés au BRTS et 200 000 km de circulation sont évités par jour. Cette politique a amélioré la qualité environnementale mais aussi l'inclusion sociale car le nouveau système de transport est autant utilisé dans les quartiers très défavorisés que dans les quartiers privilégiés.

→ CATALOGNE, ESPAGNE – Plan de mobilité de la région métropolitaine de Barcelone

Le Plan de Mobilité 2013-2018 de la région métropolitaine de Barcelone a établi des mesures sur les champs de la mobilité des personnes et des marchandises. Dix objectifs prioritaires et 360 mesures ont été identifiés, dans neuf territoires différents, avec un budget estimé de 52 millions €. L'évaluation technique du plan prendra en compte les analyses de réductions de GES à venir avec la mise en place des mesures d'atténuation, en accord avec le programme Energie Climat 2020 de l'Union Européenne. Une réduction de 1,5 millions de tonnes de CO₂/an est attendue.

→ **PAYS BASQUE, ESPAGNE – Une stratégie foncière conduite au niveau régional**

La Stratégie Territoriale du Pays Basque a été développée dans une perspective multisectorielle et dans un processus collaboratif, avec toutes les autorités publiques territoriales. La Stratégie est définie par trois instruments : **1.** les lignes directrices territoriales générales ; **2.** les Plans territoriaux, déclinaisons des lignes directrices pour chacun des quinze territoires ; **3.** les Plans territoriaux sectoriels, déclinaisons thématiques pour aborder des questions spécifiques (les rivières, les côtes, le réseau ferroviaire, les espaces ruraux, le logement...).

La Stratégie Territoriale basque s'applique également dans la planification locale, par exemple dans le nombre de nouveaux logements attendus dans le Plan local d'urbanisme. La Stratégie va être révisée, avec une démarche plus participative et avec une attention spécifique sur les infrastructures vertes, les écosystèmes de services et le changement climatique.

→ **BREST MÉTROPOLÉ, FRANCE – Une planification intégrée avec une forte ambition climatique**

Brest Métropole, une intercommunalité de l'ouest de la France de 207 000 habitants a conçu un Plan local d'urbanisme (PLU) qui intègre de manière transversale le Plan de l'Habitat (PLH), le Plan de Déplacements (PDU) et le Plan Climat Energie Territorial (PCET). Les élus, la société civile et les experts locaux se sont engagés collectivement dans cette planification métropolitaine. L'idée d'introduire un PCET dans un Plan Local d'Urbanisme est une nouveauté ambitieuse, qui permet d'introduire des objectifs énergétiques dans chacune des politiques publiques traitées. Par exemple, concernant les logements, des objectifs sur la consommation énergétique du chauffage sont mis en place afin de réduire le gaspillage énergétique. L'objectif du Plan d'urbanisme est également de promouvoir une ville compacte articulée autour d'un système de transports publics efficaces. L'évolution de l'espace public est aussi pensée pour un meilleur confort et une sécurité accrue pour les vélos et les piétons et également, pour éviter la congestion. Cette approche intégrant urbanisme logements, transports et énergie permet une planification orientée sur l'adaptation au changement climatique.

→ **MELBOURNE, AUSTRALIE – Une planification urbaine tournée vers l'écosystème naturel**

Melbourne, a connu récemment d'importantes catastrophes climatiques, avec des précipitations plus faibles, des épisodes de canicules, et une montée générale des températures. Parallèlement, la forêt tropicale de la ville présentait des signes inquiétants de déclin, dû à la sécheresse et aux strictes restrictions d'arrosage. Une nouvelle approche de la planification urbaine prenant en compte l'écosystème a donc été développée à travers un programme d'adaptation au changement climatique. Il vise notamment à redonner sa place à la nature et au végétal dans l'aménagement urbain. En 2010, le Programme d'adaptation des paysages urbains a été lancé dans l'optique de réduire la vulnérabilité de la ville face aux sécheresses et de réduire la température moyenne de la ville de 4°C. Deux actions principales ont alors été développées : la Stratégie open space, visant à augmenter les espaces verts de près de 8%, et la Stratégie Forêt Urbaine pour quasiment doubler la population d'arbres de la canopée. Le programme est en cours de réalisation et fait déjà ses preuves. Il est complété d'un programme de sensibilisation à destination du grand public sur les effets du changement climatique.

→ **MEDELLIN, COLOMBIE – Une planification socialement inclusive**

Medellin est la deuxième ville de Colombie avec 2,4 millions d'habitants. Sa forte croissance de la population, principalement due à l'exode rural, entraîne un important étalement urbain. Ces deux processus ont conduit à une fragmentation du territoire ainsi qu'à des phénomènes d'exclusion. À partir de 2003, l'urbanisme social est devenu la nouvelle politique territoriale. Le Projet Urbain Intégral a favorisé des projets innovants qui visent une mobilité pour tous grâce aux systèmes de transport, pour favoriser l'inclusion et la diversité sociale. Les transformations physiques de la périphérie urbaine ont rendu les lieux publics plus accessibles et plus sûrs. Relier chaque quartier au centre-ville tout en intégrant des facteurs environnementaux, telle est la méthode retenue pour réintégrer ces quartiers, auparavant isolés, à la ville.

RECOMMANDATIONS ET ENGAGEMENTS POUR PROMOUVOIR LE RÔLE DE LA PLANIFICATION TERRITORIALE DANS L'ACTION POUR LE CLIMAT

Pour renforcer et développer les dynamiques existantes de la planification territoriale dans l'action pour le climat, nous proposons les actions suivantes :

→ LA PLANIFICATION TERRITORIALE COMME PROCESSUS DE GOUVERNANCE

La planification devrait être considérée comme un processus de gouvernance pour :

- Construire des objectifs politiques communs ;
- Édicter des cadres de référence juridiques ;
- Définir des politiques publiques et des projets ;
- Promouvoir l'évaluation et le suivi ;
- Promouvoir l'engagement et la participation des citoyens, du secteur privé et d'un large panel d'acteurs à travers des instances et des mécanismes participatifs à travers des partenariats publics privés populations (4P) permettant un renouveau démocratique.

→ LA PLANIFICATION TERRITORIALE COMME PROCESSUS AVEC DES ENGAGEMENTS ET ACTIONS MULTI-NIVEAUX

Pour répondre au changement climatique, les engagements pour la planification territoriale doivent impliquer des actions à toutes les échelles :

- Les gouvernements nationaux et fédéraux : mettre en place les cadres législatifs, organiser la décentralisation des compétences, fournir les ressources financières et fiscales pour donner plus d'autonomie de décision aux autorités régionales et locales et laisser un droit à l'expérimentation pour des démarches innovantes ;
- Les gouvernements régionaux : mettre en place des politiques territoriales et des actions pour la transition énergétique ;
- Les gouvernements urbains et locaux : mettre en œuvre une approche intégrée du développement urbain et de la gestion des ressources et notamment pour mettre en œuvre des Plans Climat et « climatiser » les plans territoriaux et sectoriels.

→ SOUTENIR ET FINANCER LES INITIATIVES DES GOUVERNEMENTS LOCAUX ET RÉGIONAUX POUR AGIR SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les organisations inter-gouvernementales et les gouvernements nationaux doivent soutenir la planification territoriale et urbaine pour agir sur la limitation et l'adaptation au changement climatique. Nous proposons de :

- Mobiliser le "Fonds Vert" de l'ONU pour aider à financer la planification urbaine intégrée qui vise la limitation des émissions de CO₂, l'adaptation au changement climatique et la protection des ressources ;
- À travers le processus Habitat III, mettre en œuvre les guidelines d'ONU Habitat pour la décentralisation, l'accès aux services essentiels, et la planification urbaine et territoriale, promouvoir des lignes directrices de mise en œuvre sur les plans climat et sur le management de la mobilité ;
- Promouvoir le développement et la diffusion de cadres de référence, méthodes et outils d'évaluation autour de critères environnementaux, économiques et sociaux ;
- Co-construire un agenda commun pour le Climat et promouvoir les réseaux et les plateformes collaboratives pour le partage et la capitalisation d'expériences (par exemple Convention des maires, Urbact, Carbon Neutral Municipalities Project, en Europe ou Metropolis à l'échelle mondiale) ;
- Développer les outils de renforcement de capacité pour promouvoir la connaissance des territoires et la mise en œuvre de processus de planification comme les agences d'urbanisme, plateformes de données, formations pour professionnels, renforcement de capacité des communautés.

→ LA PLANIFICATION TERRITORIALE POUR AMÉLIORER L'APPROVISIONNEMENT ET LA DEMANDE EN ÉNERGIE ET ORGANISER DES MESURES D'ADAPTATION

Les outils de planification sont des clefs pour améliorer l'approvisionnement et la demande en énergie et organiser des mesures d'adaptation pour :

- Favoriser l'approvisionnement d'énergie renouvelable à petite et large échelle ;
- Réduire les déplacements en voiture, des indications proactives de planification peuvent orienter la localisation, la mixité et l'accessibilité des développements urbains ; ce qui, sur le long terme, aura une forte implication sur la demande de transport, les choix modaux et les distances de trajet ;
- Développer l'efficacité énergétique de l'environnement bâti par des mesures pour assurer des standards environnementaux plus élevés en construction neuve et sur le parc existant en rénovation. La planification peut aussi jouer un rôle actif dans le cadre des schémas de renouvellement urbain et dans la conception d'éco-quartiers ;
- Promouvoir l'adaptation de l'environnement bâti aux impacts du changement climatique. L'urbanisme devrait envisager la localisation des nouvelles urbanisation à l'écart des zones de risques (inondation ou érosion côtière, par exemple), la conception de bâtiments et formes urbaines résilientes (notamment aux canicules) ou encore la valorisation de gestion durable de l'eau.

5 OBJECTIFS QUANTITATIFS

La planification urbaine et territoriale est une politique intégrée qui dépend des contextes locaux et régionaux. Ainsi, les objectifs quantitatifs doivent être définis en prenant en compte les engagements des Etats et les spécificités de ces différentes échelles. Cela suppose la mobilisation et le partage de données de manière transparente et permettant le suivi et l'évaluation des politiques conduites.

AMENDEMENTS AU TEXTE DE NÉGOCIATION DE LA COP 21

Beaucoup de villes et de régions sont très engagées dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Leurs propositions et objectifs quantifiés espèrent économiser 1 giga-tonne d'émissions de CO₂ d'ici à 2020, ce qui est le point de départ des engagements qui seront pris par les états-membres à la COP21.

Vu, le para.7 du Dec.1/CP16, adopté lors de la COP16 à Cancun en 2010, qui reconnaît les gouvernements locaux et subnationaux comme des "acteurs gouvernementaux",

Vu également, para.5b du Dec.1/CP19, adopté à la COP19 à Varsovie en 2013, qui reconnaît le rôle des villes et autorités subnationales dans le portage de l'ambition pré-2020.

Les parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (UNFCCC) doivent, comme indiqué, chercher à engager leurs gouvernements locaux et sub-nationaux dans la réalisation des objectifs de la Convention et la mise en œuvre des engagements la rencontre de Paris 2015 en développant :

- Outils de politiques publiques ;
- Recommandations et programmes ;
- L'accès à une assistance, un suivi technique, financier, institutionnel, adaptés, à l'appui de leurs contributions nationales, plans, engagements et actions, ainsi qu'avec d'autres systèmes de gouvernance pertinents établis par leurs gouvernements nationaux ;
- Produire un cadre national d'objectifs quantitatifs pour les niveaux régional et local avec les outils appropriés pour mesurer la réduction.

Les parties de la Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (UNFCCC) devraient souligner que la planification territoriale est un axe essentiel pour assurer la réduction des GES sur le long terme, concevoir des développements et infrastructures bas-carbone et pour dessiner l'évolution de l'économie vers les solutions bas-carbone.

Ainsi, les Parties de la UNFCCC devraient encourager leurs gouvernements locaux et subnationaux à impliquer les citoyens et tous les acteurs locaux dans des processus participatifs, car leur participation est une clef pour la richesse et robustesse de la planification.

FORÊT



EXPOSÉ

→ CONTEXTE DU POINT DE VUE TERRITORIAL, INTÉGRANT TOUS LES ACTEURS DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET RÉGIONALES

Les forêts du monde sont essentielles pour atténuer les effets des changements climatiques, et pour s'y adapter. L'agriculture, la foresterie et autres utilisations des terres (secteur AFOLU) sont responsables d'un quart (24%) de l'ensemble des émissions anthropiques de GES. Près de la moitié de ces émissions résulte des activités de déforestation et des dégradations des forêts, l'autre moitié étant liée aux activités agricoles, notamment à l'élevage. Près de la moitié des forêts originelles mondiales a disparu au cours de ces 50 dernières années. La réduction des pertes de forêts constitue un élément clé de la lutte contre les changements climatiques. Les forêts sont indispensables au bien-être des populations et à l'ensemble de la planète. La déforestation se produit principalement dans les forêts tropicales humides, qui abritent la plus grande diversité de vie sur terre avec 80% d'espèces connues à l'échelle mondiale qui y ont été répertoriées, et plus d'un milliard de personnes qui dépendent de ces forêts comme moyen de subsistance.

Les collectivités locales et les populations autochtones (PA) contribuent de manière significative à la préservation et à la gestion durables des forêts et des écosystèmes. Ils dépendent des forêts, des pêcheries, de la faune et de la flore sauvages comme moyens de subsistance, mais en sont également les garants. Au fil des générations, de nombreuses personnes ont développé leurs connaissances et leurs pratiques afin d'utiliser et de protéger les ressources naturelles de manière durable. Les PA et les collectivités locales jouissent de droits officiels ou reconnus par le droit à l'égard d'au moins 513 millions d'hectares de forêts, lesquelles stockent environ 37 milliards de tonnes de carbone.^[1] Des millions de PA et collectivités locales qui dépendent de ces forêts préservent également les terrains forestiers situés en dehors des espaces protégés. La protection de ces grandes quantités de carbone stockées dans les forêts abritant les populations autochtones et les terrains protégés est essentielle afin de garantir la stabilité du climat mondial de même que l'identité culturelle des habitants des forêts et la santé des écosystèmes. La sauvegarde des droits des PA et des collectivités locales sur ces forêts constitue un volet important de la reconnaissance de leur rôle dans la protection des ressources naturelles des forêts.

Le rôle des PA a trouvé son écho dans une Encyclique du Pape adressée en juin 2015, appelant à « respecter les droits des peuples et des cultures, et à prendre conscience que le développement d'un groupe social suppose un processus historique qui a lieu un contexte culturel et exige un engagement constant et actif des populations locales au sein de leur propre culture ».

Les forêts, et particulièrement les forêts tropicales, subissent d'immenses pressions. L'essor rapide des populations urbaines et de la consommation pèsent de manière croissante sur les services environnementaux dont dépendent les villes et les collectivités. Les facteurs courants liés à la déforestation et aux dégradations graves des forêts concernent l'agriculture, la gestion forestière non durable, l'exploitation minière, les projets d'infrastructure ainsi que la fréquence et l'intensité accrues des incendies. Le développement des infrastructures par le biais de l'ouverture des forêts aux exploitants et aux activités agricoles peut générer des conséquences indirectes considérables.

Alors que la consommation et la gouvernance locales pèsent lourdement sur la déforestation, la consommation de marchandises à l'échelle internationale (telles que le soja, le bois, l'huile de palme, la pâte à papier et le papier etc) par les pays industrialisés principalement, constitue l'un des facteurs indirects de déforestation les

[1] <http://www.wri.org/securingrights>

plus déterminants. Sur la part des échanges commerciaux à l'échelle internationale, l'UE importe et consomme 36% des produits de culture et d'élevage liés aux activités de déforestation dans les pays d'origine concernés. En outre, la consommation peut également engendrer des activités de déforestation illégales; en 2012, l'UE a importé 6 milliards d'euros de soja, de bœuf, de cuir et d'huile de palme issus de terrains forestiers défrichés illégalement dans les régions tropicales – près d'un quart du commerce international mondial implique des produits agricoles exploités illégalement.

La déforestation et la dégradation des forêts s'expliquent aussi largement par leur exploitation irresponsable et illégale. Selon INTERPOL, la déforestation illégale représente 50 à 90% des activités forestières dans les principales forêts tropicales comme celles situées dans le Bassin Amazonien, en Afrique Centrale et en Asie et Sud-Est, et 15 à 30% du commerce du bois à l'échelle mondiale. Le commerce de la récolte illégale de bois est extrêmement lucratif; l'on estime qu'il rapporte entre 30 et 100 milliards \$ USD chaque année. Pour y faire face, de nombreux pays comme les États-Unis et des pays membres de l'UE ont interdit l'importation du bois récolté dont la licéité n'a pu être vérifiée, par le biais de la Loi américaine Lacey, du Règlement sur le Bois de l'Union Européenne et du Plan d'Action pour l'Application des Règlements Forestières, Gouvernance et Échanges Commerciaux (FLEGT).

BONNES PRATIQUES

PRATIQUES INNOVANTES DES ACTEURS TERRITORIAUX, METTANT NOTAMMENT L'ACCENT SUR LES QUESTIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

Les acteurs non étatiques, principalement les PA, et les initiatives infranationales (en voie d'acquiescer une portée nationale) jouent un rôle significatif dans la protection des forêts et dans le développement du REDD+. Ci-après, de bons exemples illustratifs.

→ AMAZONIE

PROGRAMME REDD POUR LES POPULATIONS AUTOCHTONES (RIA)

La Coordination des Organisations Autochtones du Bassin Amazonien (COICA) a été créée à Lima au Pérou en 1984. La COICA comprend neuf organisations issues de neuf pays du Bassin Amazonien. Il s'agit d'une organisation territoriale qui repose sur des principes ancestraux. La COICA met l'accent sur l'autodétermination des PA, le respect des droits de l'homme en faveur de ses membres, la coordination des actions de ses membres à l'échelle internationale et la promotion d'une collaboration mutuelle entre les populations autochtones présentes dans la région. La COICA élabore actuellement sa Proposition REDD+ dans le bassin Amazonien (RIA), laquelle suit une approche holistique qui repose sur les Projets de Vie des populations autochtones.

COLLABORATION NORD-SUD

Partenariat de la Ville de Rostock avec les populations Autochtones d'Amazonie

Les membres de l'Alliance pour le Climat de Rostock (DE) collaborent directement avec la région municipale protégée d'Amakaeri, située à Madre de Dios, Pérou, une zone sensible pour la biodiversité. Amakaeri, région de 400 000 hectares, a été gérée de manière responsable par la population autochtone Harakbutt pendant des siècles. Ces dernières années toutefois, les ressources naturelles de la région (or, pétrole et bois) ont attiré de nombreuses sociétés, générant des conflits dévastateurs. L'on estime à 18 000 le nombre d'hectares de forêts défrichées et à 150 000 le nombre d'hectares de forêts endommagées depuis 2009. Avec l'aide de la ville de Rostock, la population autochtone d'Amakeri travaille sur la délimitation de cette zone protégée afin d'empêcher l'intrusion des entreprises de bois, des chercheurs d'or et des exploitants, et afin de superviser l'ensemble des normes sociales et environnementales en vigueur dans la région.

REDD+ PARTICIPATIF À MADRE DE DIOS

Le Gouvernement de Madre de Dios au Pérou a choisi d'intégrer le REDD+ afin de promouvoir le développement durable. La mise en œuvre du REDD+ participatif a contribué à renforcer le gouvernement régional, à améliorer la gouvernance environnementale, et à contrôler l'aménagement territorial, la stratégie d'adaptation aux changements climatiques et les plans d'aménagement. Le processus du REDD+ participatif à Madre de Dios, en dépit de sa longueur, a aidé à améliorer la gouvernance environnementale, les dispositifs institutionnels et la participation des acteurs, sous la direction d'un gouvernement régional s'accompagnant d'un engagement fort de la part des dirigeants autochtones.

→ INDONÉSIE

À l'échelle nationale, l'AMAN (Aliansi Masyarakat Adat Nusantara, organisations indonésiennes de la fédération nationale des populations autochtones) travaille afin d'obtenir la reconnaissance des droits des populations autochtones présentes sur leurs territoires. En 2014, la Cour Constitutionnelle d'Indonésie a reconnu que les droits des populations autochtones sur leurs terres, territoires et ressources y compris les forêts communautaires n'appartenant pas aux forêts domaniales. Il existe un étape fondamentale dans la reconnaissance des droits des populations autochtones. AMAN travaille actuellement au répertoriage des territoires autochtones tels qu'ils les ont délimités.

En Indonésie, WWF travaille à Kutai Barat et dans d'autres régions afin d'établir un modèle infranational qui démontre l'engagement réel des communautés locales et des peuples autochtones dans la prise de décision et le partage équitable des avantages. WWF travaille avec ces communautés afin d'établir une cartographie de leurs territoires et afin d'élaborer des pratiques participatives dans les activités de planification et de développement communautaire. Le travail d'AMAN et de WWF sont complémentaires afin d'aider les projets communautaires à être reconnus au sein de politiques adoptées à l'échelle nationale.

→ MAI-NDOMBE, RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

Le programme REDD+ infranational met l'accent sur les districts de Mai-Ndombe et des Plateaux (la Nouvelle Province de Mai-Ndombe), une région exposée en première ligne aux activités de déforestation et à la dégradation des forêts dans le Bassin du Congo, eu égard à sa proximité avec la ville de Kinshasa qui connaît une expansion rapide. Il intègre l'un des sites de Ramsar les plus grands au monde ainsi que les principaux habitats des bonobos, espèce menacée (*Pan paniscus*) – endémique au sein de la RDC. La région actuelle de Mai-Ndombe abrite plus 1,5 million d'habitants et fait partie d'un paysage continu qui s'étend sur plus de 7,8 million d'hectares en RDC. Elle est recouverte de forêts tropicales et de galeries forestières (forêt poussant le long d'un cours d'eau dans une région par ailleurs dépourvue d'arbres). La Province de Mai-Ndombe recouvrirait 12,3 millions d'hectares, dont neuf millions d'hectares de forêts tropicales. La RDC élabore actuellement un Document Programme de Réduction des Émissions (ERPD) après que l'ERPIN a été accepté en 2014 par le Fonds Carbone du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier.

→ L'IMPORTANCE DES FORÊTS TEMPÉRÉES AUX FINS DES MESURES DESTINÉES À LUTTER CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES MONDIAUX

Forêt de Lübeck

L'exemple de la forêt de Lübeck souligne l'importance des liens entre les structures et processus écologiques, et les valeurs et avantages économiques y afférents pour les systèmes sociaux. Cet exemple démontre que la gestion qui repose sur l'intégrité écologique a généré de meilleurs avantages économiques qu'un plan de gestion reposant sur les avantages économiques et sur l'amélioration de l'efficacité. Surtout, l'expérience de gestion forestière à Lübeck montre que les arbres de grand diamètre et les arbres anciens sont essentiels au maintien de l'accumulation de biomasse, de la rétention du carbone, de l'hétérogénéité structurelle, de la biodiversité forestière et de l'intégrité forestière.

→ PROJET EUROPÉEN ROBINWOOD PLUS

Le programme INTERREG IVC, mini-programme européen de coopération 'Robinwood Plus' réunit cinq régions partenaires situées dans quatre États-Membres: Ligurie et Calabre en Italie, Harghita en Roumanie, Kainuu en Finlande et le Limousin en France. Ce projet, lancé en 2010, a pour objectif principal de promouvoir et développer la gestion multifonctionnelle des forêts afin de stimuler et améliorer les conditions économiques des zones et des collectivités rurales, conformément au Plan d'Action de l'UE en faveur des Forêts et aux politiques en vigueur en matière de développement durable. Afin d'atteindre cet objectif, des activités en lien avec ce projet ainsi que des échanges d'expérience ont eu lieu avec 20 bénéficiaires locaux -tels que les Parcs régionaux, les Administrations locales, les Universités, les instituts de Recherche, les Agences de Développement et les Consortiums. Cinq «sous-projets» ont été mis en œuvre dans les domaines de l'éducation à l'environnement, de la planification et de la gestion forestières, de la commercialisation du bois local et des produits non ligneux, de la biodiversité et de la biomasse, et du tourisme dans les zones forestières.

ENGAGEMENTS QUALITATIFS ET QUANTITATIFS DE FOND RELATIFS AUX FORÊTS

→ ENGAGEMENTS DE FOND (QUANTITATIFS) INTERNATIONAUX RELATIFS AUX FORÊTS

Les Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont reconnu le rôle du secteur foncier et forestier afin d'atteindre leurs objectifs. Depuis 2007, l'accent a été mis sur les initiatives et les mesures destinées à réduire les émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts, sur le rôle de la préservation, de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone (REDD+). L'adoption du «Cadre de Varsovie pour la REDD+» lors de la COP19 qui s'est tenue en 2013 a représenté une étape cruciale. La dynamique continue inscrite à l'ordre du jour en matière de forêt et de climat a été soutenue par le biais d'engagements nationaux fondamentaux pris à la fois par les pays développés et par les pays en développement, pour donner lieu aux projets REDD+ – et notamment l'établissement de programmes multilatéraux et d'accords bilatéraux. Après 2020, l'on s'attend à un accord similaire qui prêterait une large attention au secteur foncier dans le cadre des objectifs économiques globaux (soit des contributions nationales) pour les pays en mesure de les proposer. Le développement des systèmes, les capacités et les mesures concrètes adoptées par les pays continuent de progresser vers un agenda axé sur le secteur forestier et foncier, notamment aux fins de la 21^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques qui se tiendra à Paris en décembre 2015.

La France et le Pérou, s'appuyant sur le succès du Sommet sur les Changements Climatiques des Nations Unies, travaillent ensemble dans le cadre du **Plan d'Action Lima-Paris** qui intègre un ordre du jour axé sur les forêts. Le Plan d'Action Lima-Paris relatif aux forêts a identifié un ensemble de priorités fondamentales, et fournit un cadre utile destiné à obtenir des résultats significatifs.

APERÇU DES ENGAGEMENTS DÉCLARÉS

Déclaration de New York sur les Forêts

Cette Déclaration a été adoptée par 21 pays en développement, 15 pays développés, 50 des plus grandes sociétés mondiales, 16 organisations autochtones et 61 organisations de la société civile (notamment WWF et la COICA). Les signataires se sont engagés à réduire d'au moins 50% le taux de perte des forêts naturelles à l'échelle mondiale d'ici à 2020, et s'efforcent d'y mettre fin d'ici à 2030. Cette Déclaration intégrait également un engagement destiné à restaurer des centaines de millions d'hectares de terrains forestiers. Le respect de ces engagements contribuerait significativement à l'effort collectif consistant à limiter à 2° la hausse des températures au niveau mondial, soit une réduction des émissions de carbone dans une fourchette comprise entre 4,5 et 8,8 milliards de tonnes par an d'ici à 2030.

En vertu de la Déclaration de New-York sur les Forêts, les Populations Autochtones présentes sur toute la planète s'engagent à protéger 400 millions d'hectares de forêts situées en Amazonie, en Amérique Centrale, dans le Bassin du Congo et en Indonésie. Il s'agit là d'une zone deux fois supérieure à la superficie de l'Indonésie, qui stocke plus de 85 Gt de CO₂. Elles mettent en avant trois priorités: **1.** progrès des droits fonciers coutumiers pour les populations autochtones, **2.** consentement libre et éclairé préalable des populations autochtones pour toutes les décisions les concernant, et **3.** accès au partage équitable du financement pour la lutte contre les changements climatiques.

En outre, un grand nombre d' **Engagements d'Entreprises ont été pris à l'appui de la Déclaration de New-York** 20 sociétés alimentaires mondiales ont adopté des stratégies d'approvisionnement en huile de palme non issue d'activités de déforestation. Ces engagements destinés à s'approvisionner en huile de palme sans avoir recours à la déforestation ont augmenté de 60% l'an dernier, avec la possibilité de réduire les émissions de CO₂ dans un intervalle compris entre 400 et 450 millions de tonnes d'ici à 2020. Le Forum Biens de Consommation -une coalition de 400 sociétés sollicitées par les états afin de conclure à Paris, en 2015, un accord juridiquement contraignant intégrant le REDD+, notamment le versement de paiements conséquents en faveur des pays qui s'engagent à réduire la déforestation.

Le Défi de Lima

À la COP20 (Lima, 2014), 14 pays se sont réunis sous la direction de la Colombie afin de mettre au défi les pays développés, en vertu de la Déclaration de New-York sur les Forêts, de réduire davantage les réductions

d'émissions produites par les forêts, en s'engageant à déterminer les objectifs à mettre en œuvre avec le soutien international.

Le Défi de Bonn

L'objectif du Défi de Bonn, consistant à restaurer 150 millions d'hectares de terres déboisées et dégradées d'ici à 2020, a été modifié par la Déclaration de New York sur les Forêts, faisant passer cette superficie à au moins 200 millions d'hectares d'ici à 2030.

Soutenir l'ensemble de ces initiatives est ainsi le meilleur moyen créer une dynamique propice à la COP 21 à Paris – surtout en vue **de combler le Fossé Gigatonne d'ici à 2020**.

→ AUTRES ENGAGEMENTS AMORCÉS PAR L'ALLIANCE POUR LE CLIMAT ET SES PARTENAIRES

En vue de préserver les forêts tropicales humides et de protéger le climat mondial, L'Alliance pour le Climat en Autriche a conclu une alliance avec la FOIRN (Fédération des Populations Autochtones de Rio Negro) dans les années 90, destinée à soutenir les établissements de formation et les activités des peuples autochtones.

Les Membres de l'Alliance pour le Climat se sont engagés à mettre un terme à la déforestation et à l'exploitation néfaste liées à leurs chaînes d'approvisionnement publiques, grâce aux résolutions de Luzern (1998) et de l'Assemblée Générale (2009). L'ensemble des 1700 villes et collectivités membres sont invitées à formuler des propositions dont 75% d'entre elles sont durables sur le plan écologique et social d'ici à 2012, pour atteindre 90% d'ici à 2015 et 100% d'ici à 2020.

AMENDEMENTS PROPOSÉS OU INTÉGRATION DANS L'ACCORD DE PARIS

→ RECOMMANDATIONS POUR UNE DECLARATION DE LYON SUR LES FORETS

1. *Considérant* qu'un quart des émissions mondiales anthropiques provient des forêts et du secteur foncier et forestier, nous invitons les gouvernements nationaux, engagés dans les négociations de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à veiller à ce que le rôle du secteur foncier et forestier soit pleinement reconnu dans le nouvel accord sur le climat, en ayant recours à une approche simple, flexible et transparente, qui puisse dans le même temps promouvoir un niveau d'ambitions élevé ainsi que l'intégrité environnementale des réductions d'émissions.
2. *Rappelant* nos engagements collectifs en vertu de la **Déclaration de New-York sur les Forêts**, nous encourageons davantage de pays, de sociétés, d'acteurs locaux, de dirigeants autochtones et la société civile à ratifier la Déclaration et à remplir leur mission afin de d'atteindre les résultats qui y sont fixés dans le cadre du partenariat, en veillant notamment à mettre en place des incitations économiques fortes à grande échelle qui soient à la hauteur du défi.
3. Reconnaissant une approche holistique des forêts au delà du carbone, nous appelons à des solutions inclusives, locales, fondées sur la nature, pour permettre des actions d'atténuation, d'adaptation et de protection des écosystèmes.
4. *Reconnaissant* le rôle clé des acteurs non étatiques, notamment les peuples autochtones, communautés locales, gouvernements locaux et le secteur privé, dans la gouvernance et la mise en place de mesures d'atténuation dans les forêts et dans les autres secteurs de l'utilisation des terres, le nouveau régime international sur le climat doit fournir un cadre qui encourage les états, les acteurs non étatiques et locaux à aider à combler le «fossé gigatonne» avant 2020.
5. *Reconnaissant* les coalitions d'acteurs non étatiques qui devront renforcer et donner corps à l'Agenda d'Action en vue de la COP21 et postérieurement, et promouvoir l'accord ambitieux prévu à Paris.

6. *Tenant compte* de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Populations Autochtones et autres textes se rapportant aux droits de l'homme et droits des populations autochtones, nous appelons les gouvernements nationaux, avec l'aide la communauté internationale, à s'engager à reconnaître, sur le plan juridique, les droits des populations autochtones sur leurs territoires ancestraux et leur totale participation.
7. *Reconnaissant* les limites de l'accès au financement climatique pour les populations autochtones, nous appelons à l'élaboration de mécanismes de financement de la lutte contre les changements climatiques à l'échelle mondiale, qui reposent sur des principes d'équité, l'accès et la gestion directes ainsi qu'une approche fondée sur les impacts pour les populations autochtones, telles que prévues par des organisations comme COICA.
8. *Reconnaissant* les obstacles actuels aux investissements dans des entreprises et activités durables dans les paysages forestiers, nous appelons les gouvernements nationaux et les institutions internationales à promouvoir et à soutenir les conditions nécessaires favorables à une approche globale pour les acteurs étatiques, non étatiques et locaux.
9. *Reconnaissant* les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts à l'échelle internationale, notamment l'impact généré par la demande des consommateurs et par le commerce illégal de bois, nous nous engageons à soutenir les politiques et réglementations publiques destinées à s'attaquer à l'ensemble de ces facteurs.

AGRICULTURE



AGRICULTURE ET CLIMAT : DES INTERACTIONS COMPLEXES

[1] www.oxfam.org/sites/www.oxfam.org/files/ib-extreme-weather-extreme-prices-05092012-fr.pdf

[2] Lettre ouverte des rapporteurs spéciaux des Nations Unies aux Etats Parties de la CCNUCC, 17 octobre 2014.

[3] Nelson GC, Rosegrant MW, Koo J, Robertson R, Sulser T, Zhu T, et al. Impact on Agriculture and Costs of Adaptation. International Food Policy Research Institute (IFPRI), Washington DC, 2009.

La hausse et la volatilité des prix des denrées alimentaires¹, la grande dépendance de certains pays aux importations, les crises politiques, financières et économiques, la compétition pour l'accès aux ressources naturelles et la dégradation de l'environnement, le changement climatique affectent la sécurité alimentaire et nutritionnelle actuelle et future des populations, citadines et rurales, et en particulier pour les plus pauvres d'entre elles.

Les changements climatiques constituent l'« un des plus grands défis aux droits de l'homme de notre temps », à commencer par le droit à l'alimentation². Si nous continuons sur le même rythme d'émission de GES, en 2080, nous compterons 600 millions de personnes en plus qui souffriront de la faim à cause des changements climatiques. Selon l'IFPRI, 25 millions d'enfants supplémentaires seront atteints de malnutrition en 2050 à cause du changement climatique³.

Les 4 piliers de la sécurité alimentaire et nutritionnelle - disponibilité, accès, utilisation (stockage, transformation de la nourriture, et utilisation qu'en fait le corps humain), et régularité - sont déjà gravement affectés par les changements climatiques. La production agricole mondiale sera très durement touchée en raison de la baisse attendue des rendements de certaines cultures comme les céréales (blé, riz, maïs, soja). Au rythme actuel, le réchauffement climatique aura également des conséquences dévastatrices sur la disponibilité et la qualité des ressources en eau, déjà sous tension, menaçant ainsi la disponibilité alimentaire et générant une compétition accrue entre usage agricole et les autres usages de l'eau, notamment la consommation d'eau potable et la production d'énergie.

Aujourd'hui plus que jamais, l'agriculture est confrontée à un défi majeur : assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle d'une population mondiale croissante tout en préservant les ressources naturelles et en faisant face au changement climatique. La réponse à ce défi exige le refus d'accaparement des terres et la recherche de souveraineté alimentaire territoriale. Les enjeux d'adaptation de l'agriculture, particulièrement dans les pays du Sud, sont majeurs. Par ailleurs, l'agriculture est également responsable de près de 12% des émissions mondiales directes de gaz à effet de serre, auxquelles s'ajoutent les 12% d'émissions indirectes liées à la déforestation, soit 24% au total (GIEC, 2014). Les principales sources de GES dans le secteur agricole sont l'oxyde nitreux (N₂O), principalement issu des fertilisants azotés, et le méthane (CH₄) lié aux déjections animales appliquées sur les sols et la culture du riz inondé. Selon le dernier rapport du GIEC, les options les plus « rentables » pour l'atténuation dans le secteur de l'agriculture sont :

- La mise en place de nouvelles gestions des terres cultivées, des pâturages, et la recharge des sols en matière organiques ;
- Les mesures axées sur la demande, tels que les changements dans le régime alimentaire, et la réduction des pertes dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

Par ailleurs, l'atténuation dans les zones urbaines est également un défi majeur des territoires dans les deux prochaines décennies, où la population devrait atteindre 64 à 69% de la population mondiale en 2050 (contre 52% en 2011⁴).

[4] 5^e rapport du GIEC, 2014

[5] www.srfood.org/fr/la-democratie-et-la-diversite-peuvent-remettre-sur-pied-les-systemes-alimentaires-defaillants

Ainsi, les enjeux pour les citoyens et la société civile, pour les organisations représentatives du monde agricoles et pour les différentes autorités publiques ou privées, qu'elles soient locales, nationales ou sous continentales, sont la conception et la mise en place de **systèmes alimentaires durables⁵, performants au regard**

[6] IPES Food, The new science of sustainable food systems. Overcoming Barriers to Food Systems Reform, mai 2015.

[7] Suite à un processus de consultation initialement convié en Décembre 2013 par l'initiative multidisciplinaire de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - FAO « Des Aliments pour les villes », un groupe d'organisations internationales, dont la FAO, UN-Habitat et le FIDA, ICLEI, IUFN, The Prince of Wales's International Sustainability Unit, EcoAgriculture Partners, HIC, RUAF, ont construits ensemble l'Appel pour une action mondiale en faveur de ce nouveau cadre pour le développement des systèmes alimentaires durables – Systèmes alimentaires territorialisés (SAT) qui a été lancé lors du 7^e Forum Urbain de Medellin en avril 2014

www.cityregionfoodsystems.org. Une des priorités dégagées est d'inscrire la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la prévention des risques, de pair avec la gestion intégrée des ressources naturelles, dans les agendas politiques, stratégies et plans d'actions des collectivités territoriales et de leurs partenaires. La progression du Droit à l'alimentation est, sur ces différents plans, indispensables. Ce droit fondamental répond également aux enjeux démocratiques de base.

des critères du développement soutenable, inclusifs, résilients, prenant en compte les autres secteurs, notamment l'eau et l'énergie, et efficaces⁶, fondés sur les responsabilités individuelles et collectives. Cette responsabilité doit être endossée et portée, de manière spécifique et avec les compétences qui sont les leur, par les autorités locales, nationales et régionales des 4 secteurs sécurité alimentaire-eau-énergie-écosystèmes et par les organisations représentatives du monde agricoles, en lien avec les populations concernées⁷.

C'est par leur proximité avec les agriculteurs locaux et les citoyens, et par leur capacité à mobiliser les acteurs des territoires et à valoriser la diversité des savoir-faire et les spécificités locales que les autorités locales et régionales et les organisations représentatives du monde agricole peuvent apporter des réponses appropriées aux problèmes locaux, tant sur le court terme (en période de crises) que sur le long terme. Le rôle de ces organisations est complémentaire de ceux d'autres acteurs avec lesquels ils doivent agir en synergie. Les autorités locales et régionales et les organisations représentatives du monde agricole ont ainsi un rôle important à jouer aux côtés des Etats, de la recherche, des acteurs du développement et des organisations internationales.

La problématique de l'adaptation et de l'atténuation aux changements climatiques concerne de nombreux secteurs : l'alimentation, les transports, la santé, l'éducation, l'eau, l'habitat, la migration, la politique foncière, la pêche, l'élevage, l'agriculture et la foresterie. L'objectif est d'organiser des villes et des territoires résilients qui contribuent à une économie verte, offrent un environnement sain, répondent aux enjeux locaux et globaux du changement climatique, et participent à la prévention et à la réduction des risques et optimisent leur capacité à nourrir leurs populations de manière durable et saine. Pour cela, gouvernements, collectivités territoriales, société civile, migrants, secteur privé, monde de la recherche, partenaires techniques et financiers doivent joindre leurs efforts dans des actions concertées au sein de stratégies agréées, assorties de droits, devoirs et responsabilités clairs.

Au-delà de la nécessité d'un lien équilibré entre rural et urbain dans les politiques territoriales, l'urbanisation doit être approchée positivement et s'inscrire dans une planification intersectorielle stratégique favorisant une connectivité forte entre l'urbain et le rural. Les systèmes alimentaires territoriaux visent à répondre à ces enjeux complexes.

La constitution de coalition d'acteurs qui s'engagent pour la mise en œuvre d'actions communes en faveur de l'adaptation et l'atténuation des territoires est primordiale. Ces coalitions d'acteurs doivent garantir la mise en place de systèmes alimentaires territoriaux capables d'assurer, progressivement et au fur et à mesure de leur développement, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des personnes – et en particulier les plus vulnérables – habitant un territoire dans sa définition la plus large, en impactant positivement l'ensemble du système alimentaire, de la production agricole à la gestion des déchets alimentaires. Ces actions peuvent concerner différents domaines : développement rural, encouragement des pratiques agricoles et forestières résilientes et bas carbone, aquaculture durable, aménagement du territoire (équilibre agriculture/forêt et zones urbaines), investissement dans les énergies renouvelables, gestion de l'eau et des déchets, filières de commercialisation des produits locaux, filières villes – campagnes, l'autonomie des exploitations agricoles...

Par cette mobilisation au sein de coalition, les acteurs pourront plus efficacement :

- participer à la **gestion intégrée indispensable des ressources en eau** au côté des autres acteurs-clés (eau potable/assainissement – énergie - écosystèmes),
- favoriser le développement des **modèles agricoles et agro-alimentaires durables tels que l'agro-écologie et l'aquaculture durable**, qui sont moins consommateurs en énergie fossile et en intrants (contrairement à l'agriculture de type industrialisée et intensive qui est particulièrement consommatrice en énergie pour la mécanisation, en fertilisants et pesticides), tout en améliorant la fertilité des sols et le stockage du carbone ;
- promouvoir l'**agriculture familiale**, qui a déjà montré ses bénéfices en matière de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire, mais aussi en matière de protection environnementale, d'efficacité énergétique et de création/maintien d'emplois respectueux de critères sociaux,
- favoriser le développement de **filières territorialisées** qui limitent les consommations d'énergies pour le transport des produits de l'agriculture, et qui contribuent à créer de la valeur ajoutée et des emplois respectueux de critères sociaux,
- promouvoir la **consommation de produits locaux, de qualité et de saison**, en lien avec la promotion des appellations d'origine, et faciliter l'accès des populations à ces aliments pour un meilleur équilibre alimentaire,
- sensibiliser les institutions et les populations à la **gestion des déchets** (promotion d'emballages recyclables, compostage, tri...)

- favoriser l'**urbanisation durable et équilibrée des territoires** : transformer des villes vs accompagner leur développement en les intégrant dans un système alimentaire durable.

Ainsi, les acteurs des territoires s'engagent pour la mise en place de stratégies intégrées, multisectorielles et multi-acteurs, conjuguant adaptation et atténuation aux changements climatiques (*liste non exhaustive, à compléter et prioriser en amont ou durant l'atelier*).

Pour **contribuer à la réduction des émissions de GES et au renforcement des capacités d'adaptation** (en particulier des populations vulnérables aux changements climatiques - petits paysans et plus largement population rurale des pays du Sud), **différents leviers d'actions peuvent être mis en œuvre** par les autorités locales et régionales et les acteurs du monde agricoles et les organisations qui travaillent dans ce secteur.

→ LEVIERS D'ACTION AU NIVEAU DE L'EXPLOITATION AGRICOLE :

- Favoriser l'**installation et la reconversion des agriculteurs en faveur de modèles de productions agroécologiques** (meilleure maîtrise de la conservation et gestion des sols, de la fertilisation, de l'agroforesterie, de la diversification des cultures, etc.) notamment en encourageant l'expérimentation, l'innovation, la formation.
- Prendre en compte simultanément des enjeux de durabilité multiple (qualité de l'eau, de l'air, des sols, préservation de la biodiversité...) notamment sur :

Protoxyde d'azote (N₂O) :

- Réduction de la fertilisation azotée minérale (doses, dates...) et valorisation des apports de fertilisants organiques (fumiers, lisiers...) ;
- Augmentation des surfaces en légumineuses en cultures et prairies ;
- Réduction des apports azotés dans l'alimentation des porcs et vaches laitières notamment.

Méthane (CH₄) :

- Le stockage de courte durée des effluents d'élevage et le développement de la méthanisation.
- La pratique de l'irrigation intermittente, notamment dans les rizières.

Dioxyde de carbone (CO₂) :

- Protection des prairies pour éviter les changements d'usage (déstockage de CO₂) ;
- Régénération des prairies dégradées ;
- Stockage de carbone dans les sols agricoles et la biomasse (compostage, non labour, cultures intermédiaires, haies et agroforesterie) ;
- Amélioration de la performance énergétique des exploitations agricoles et l'utilisation des énergies renouvelables: machinisme agricole, bâtiments agricoles éco-conçus, photovoltaïque, méthanisation, biomasse...

→ LEVIERS D'ATTÉNUATION AU NIVEAU DES FILIÈRES AMONT ET AVAL :

- Réduire le **gaspiillage alimentaire** : sensibiliser les consommateurs, inciter les industriels à avoir une offre adaptée, améliorer les infrastructures et systèmes de stockage des produits agricoles et des aliments (dans les pays du sud notamment).
- Encourager les **approvisionnement de proximité** en produits de qualité: développer la consommation des produits locaux et sains (bio) dans les restaurations collectives (écoles, hôpitaux, entreprises) et les modes de distribution et de commercialisation innovants (circuits courts). Pour cela, un partenariat avec les producteurs, les restaurateurs et les commerçants, de même que la mise en place d'outils telles que les chartes d'engagement, la promotion auprès du public et la mise en valeur dans les lieux de vente.
- Promouvoir des **filières agro-alimentaires territorialisées** et moins émettrices en GES.
- Valoriser les **approches territoriales agriculture/ élevage / aquaculture / forêt / océans / sols / foncier** pour mobiliser les différents leviers de manière coordonnée et améliorer l'usage des ressources naturelles.

→ LEVIERS D'ADAPTATION ET RÉSILIENCE :

- Maintenir l'**équilibre (ou le restaurer) entre les différents usagers de l'eau**, en prenant en compte les villes qui ont besoin d'eau potable et d'eau pour certaines productions d'énergie (particulièrement en saison chaude quand le recours à l'irrigation est plus important).
- Sensibiliser et accompagner les populations et les agriculteurs pour une **meilleure gestion de l'eau potable et de l'irrigation**, en complément d'investissement dans des systèmes d'irrigation mieux adaptés aux territoires.

- Développer la lutte contre ravageurs : recherche sur les maladies émergentes, diversification des rotations, développement de la lutte biologique... ;
- Conserver des ressources génétiques in situ, afin de disposer de ressources locales adaptées à des évolutions parfois difficilement prévisibles du climat.
- Accompagner les acteurs du territoire pour une **bonne gestion du risque climatique**.
 - Créer et mettre à disposition des **systèmes d'information et d'alerte climatiques compréhensibles** et en temps voulu, afin de permettre aux individus, communautés et organisations de se préparer et d'agir de manière appropriée (plans d'urgence) et suffisamment à l'avance pour réduire les pertes liées à cet aléa.
 - Diagnostic des bâtiments agricoles ;
 - Assurance des exploitants contre les risques climatiques ;
 - Fonds de mutualisation (maladies, aléas...).

→ DÉVELOPPEMENT D'OUTILS DE COUVERNANCE :

- Élaboration participative et mise en œuvre de **plans locaux d'adaptation et d'atténuation** dans une logique d'équilibre territorial qui prennent en compte et répondent aux contraintes majeurs de l'agriculture familiale (accès à la terre, à l'eau, au crédit, à l'assistance technique) et promeuvent **l'approche agroécologique** dans les territoires (diversification des cultures, maintien de la biodiversité, ...).
- Mise en réseau des collectivités territoriales et des acteurs non étatiques et **création d'espaces de concertation et de décision** territoriaux multi sectoriels, d'outils d'échanges, au-delà des seules instances agricoles, qui impliquent des collectivités territoriales et des organisations de la société civile, et notamment des organisations paysannes.
- **Articulation des politiques agricoles et territoriales** et leur mise en cohérence à différentes échelles, du national au local (décliner les Plans Nationaux d'Adaptation en action concrètes et mis en œuvre, notamment par la mise à disposition de financements), mais aussi régional (UE, CEDEAO, CPS⁸, etc.), notamment qui encouragent la mise en place de politiques en faveur de la territorialisation des systèmes alimentaires (codes de marchés qui privilégient les approvisionnements locaux).
- **Encourager un plaidoyer pour des accords commerciaux qui ne représentent pas des entraves à la territorialisation des systèmes alimentaires.**
- Orienter une part de la valeur créée par les agro-industries vers les filières et territoires dont elles dépendent, à travers le financement d'activités agroécologiques.
- **Réduction/maitrise de l'étalement urbain** (double gains car réduction des transports) pour une gestion plus intégrée des ressources en eau et des terres par les villes, et préserver la qualité et la multifonctionnalité des milieux agricoles : déploiement des outils d'urbanisme pour préserver le foncier agricole, valorisation des effluents urbains riches en eau et nutriments pour l'agriculture péri-urbaine en toute sécurité.
- Mise en place de cadres favorables aux actions combinées, multi-acteurs, à différentes échelles : outils financiers, évolutions réglementaires, appui technique et juridique, mécanismes de redevabilité.

[8] Communauté du Pacifique Sud

BONNES PRATIQUES PRÉSENTÉES PENDANT L'ATELIER

Présentation d'expériences ou pratiques de réseaux ou collectivités territoriales ou d'organisations paysannes qui valorisent des systèmes alimentaires territorialisés, durables et multi-acteurs :

- Expérience d'une région : **Rio de Janeiro state**, Brazil par Christino Aureo da Siva, State Secretary of Agriculture and Livestock of Rio de Janeiro state, Brazil
- Expérience de la **CNOP Mali** en lien avec les gouvernements locaux, par Ibrahima Coulibaly, Vice-Président du ROPPA et Président de la CNOP Mali

ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET RÉGIONALES, DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET AUTRES ACTEURS NON ÉTATIQUES

Reconnaissant la nécessité d'une mobilisation de toutes les forces, les acteurs des collectivités locales et régionales, les organisations paysannes, et les acteurs non étatiques s'engagent à créer **des espaces de concertations et de co-décisions intersectoriels et multi-acteurs pour promouvoir la souveraineté alimentaire face aux défis du changement climatique.**

Reconnaissant la très grande diversité des situations agricoles et alimentaires des territoires, les collectivités locales et régionales, les organisations paysannes et les acteurs non étatiques s'engagent à élaborer ou adapter à leur planification existante, **des plans d'actions pour la transition vers des systèmes alimentaires territoriaux durables basés sur l'agroécologie et la co-gestion des ressources naturelles, des sols et du foncier** qui tiennent compte des situations et des ressources spécifiques de leur territoire.

- Ces plans viseront d'une part à la réduction des émissions de GES dans le secteur agricole et alimentaire. Ils s'appuieront pour ce faire sur un diagnostic des émissions de CO₂, CH₄ et N₂O dans ces secteurs et les moyens de les réduire sensiblement, au niveau des affectations des terres, des modes de production agricole, des modes de transformation, commercialisation, distribution, restauration et des pratiques et régimes alimentaires des consommateurs. Ces plans viseront à réduire les gaspillages et généraliser des systèmes agricoles et alimentaires écologiques et durables, économes en ressources non renouvelables.
- Ces plans viseront d'autre part à atténuer les effets négatifs des changements climatiques pour les agriculteurs les plus vulnérables. Ils s'appuieront pour ce faire sur une identification des leviers les plus efficaces compte tenu des spécificités locales, pouvant s'appuyer sur la diversification agricole et alimentaire, la mutualisation des risques et les assurances.

Dans un cas comme dans l'autre, ces plans définiront des objectifs d'amélioration, des indicateurs de suivi et identifieront les besoins en renforcement de capacités et en financements.

Les collectivités locales et régionales, les organisations paysannes et autres acteurs non étatiques appellent enfin les acteurs des échelles de gouvernance nationale, régionales et globales à veiller à une **cohérence des politiques** menées à ces échelles pour faciliter la mise en œuvre des engagements locaux.

PROPOSITIONS PHARES DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET RÉGIONALES, DES ORGANISATIONS PAYSANNES ET AUTRES ACTEURS NON ÉTATIQUES ET RECOMMANDATIONS AUX NÉGOCIATEURS

Nous, Régions, collectivités locales, organisations paysannes et autres acteurs de la société civile,

- Appelons à la concertation intersectorielle et à la co-décision incluant les petits producteurs pour promouvoir la souveraineté alimentaire face aux défis du changement climatique
- Nous engageons, à mettre en œuvre des plans d'actions pour la transition vers des systèmes alimentaires territoriaux durables basés sur l'agroécologie et la co-gestion des ressources naturelles, des sols et du foncier.

PRODUCTION, ACCÈS ET CONSOMMATION D'ÉNERGIE



CONTEXTE

[1] Près de 1,4 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité, et 1 milliard supplémentaire n'a accès qu'à des réseaux électriques peu fiables. Les populations pauvres sont particulièrement désavantagées. Les populations pauvres urbaines ont typiquement accès à l'électricité, mais la qualité est faible, le service peu fiable et intermittent, et les raccordements sont souvent non professionnels. Lorsqu'elles ont accès à l'électricité, les populations rurales pauvres doivent se contenter d'une énergie dont la qualité et/ou la quantité n'est pas adaptée, produite par des systèmes autonomes ou par des mini-réseaux mal exploités et inefficaces, qui sont onéreux et sujets à de fréquents dysfonctionnements. http://www.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/environmentandenergy/focus_areas/sustainable-energy/universal-access.html

[2] Banque mondiale : www.worldbank.org/en/topic/urbandevelopment/overview

L'élaboration des objectifs du développement durable (ODD) a constitué l'une des décisions les plus importantes prises par les États membres au cours de la Conférence de Rio+20 tenue en 2012. Destinés à prendre le relais des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ils doivent converger vers l'agenda de développement post-2015. Parmi les objectifs proposés, le 7^e enjoint la communauté internationale à « **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes à un coût abordable** »¹.

Pour soutenir cet objectif, la Conférence de Paris prévue en décembre 2015 doit chercher à inclure, au-delà des acteurs étatiques, les gouvernements locaux ainsi que la société civile, dans la mesure où les projets de ces deux parties ont des répercussions directes et tangibles sur l'atténuation des changements climatiques et améliorent de manière concrète le quotidien des citoyens. De ce fait, les autorités locales doivent être étroitement associées à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques nationales sur l'énergie et le climat. Générant plus de 80 % du PIB mondial², les zones urbaines génèrent en outre deux tiers de la consommation énergétique et des émissions de CO₂ mondiales. Les régions et les zones rurales sont aussi appelées à jouer un rôle déterminant. La collaboration entre ces différents territoires peut faciliter la promotion des règles d'efficacité énergétique, servir à piloter le développement des énergies renouvelables, favoriser la réduction de la consommation énergétique et améliorer la capacité à mettre en place des systèmes de génération d'énergie efficaces, résilients, équitables et prospères.

En juin 2015, les membres du G7 ont convenu de réduire progressivement l'utilisation des combustibles fossiles d'ici 2100. Cette évolution peut et doit se produire plus rapidement. Ces sept pays, ainsi que les membres du G20, qui représentent 2/3 de la population mondiale, sont en mesure d'accélérer fortement le rythme de cette transition en soutenant les solutions locales.

Ce faisant, les gouvernements nationaux prendront acte des avancées réalisées par les municipalités ou les autorités régionales, dans les différents pays du monde, afin de développer des politiques sur l'énergie et le climat de nouvelle génération. Ensemble, ces autorités locales forment une vitrine 'd'expériences' mondiales qui façonneront le futur paysage des politiques climatiques. Cette nouvelle génération de politiques prend en compte les besoins locaux, elle vise à répondre à des difficultés spécifiques, et elle est pensée pour optimiser le ratio coût-bénéfice de mesures à une époque où les budgets publics sont restreints.

ENGAGEMENTS ACTUELS DE TERRITOIRES ET D'ACTEURS NON ÉTATIQUES POUR GARANTIR DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES DURABLES, EFFICACES, ÉQUITABLES ET RÉSILIENTS

Depuis le sommet de Rio, et au cours des 25 dernières années, des autorités locales et régionales du monde entier se sont érigées en exemple dans la mise en place de systèmes énergétiques durables, efficaces, équitables

et résilients. Sans attendre la mise en œuvre d'objectifs politiques globaux, ces acteurs locaux ont entrepris des programmes énergétiques ambitieux et audacieux pour lutter contre le changement climatique.

→ DES ACTIONS LOCALES DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ET ÉMERGENTS

[3] « Sumba 100% renewable » : hivos.org/activity/climate-and-energy-campaign-2012-2015-iconic-island-project-sumba

[4] « Energy efficient lightning in Agadir » : www.eib.org/attachments/country/femip_study_elena_en.pdf

[5] « Geothermal energy in Braslav district » : https://sgp.undp.org/index.php?option=com_sgpprojects&view=projectdetail&id=20268&Itemid=205

[6] « Solar micro-grid in Dhanai » : dhanaitive.org

[7] www.eumayors.eu

[8] www.covenantofmayors.eu

Les exemples de l'île indonésienne de Sumba³, de la ville marocaine d'Agadir⁴, du raïon (district) biélorusse de Braslav⁵ ou du village indien de Dhanai⁶ illustrent les actions qui peuvent être entreprises par les populations locales pour assurer leur propre développement, améliorer les conditions de vie, et réduire les émissions de CO₂ – une démarche souvent accompagnée de la vision d'aller vers 100 % énergies renouvelables.

→ L'APPROCHE DE LA CONVENTION DES MAIRES

En Europe, plus de 6 400 maires ont signé la Convention des Maires, s'engageant à réduire les émissions de CO₂, et contribuant ainsi à garantir l'accès à l'énergie, à favoriser le développement économique et à améliorer la résilience du système énergétique localement. Les autorités locales concernées ont élaboré un plan d'action clair à l'horizon 2020, 2030 ou au-delà, qui les aidera à réaliser leurs objectifs ambitieux. Les maires signataires de cette Convention se sont, dans l'ensemble, engagés à réduire les émissions de CO₂ de 28 % d'ici 2020⁷.

La Convention des Maires⁸ rassemble des maires engagés autour d'une vision commune sur le climat et sur l'énergie durable. Chaque municipalité définit des objectifs énergétiques en lien avec les priorités locales tout en respectant les principes globaux de cette initiative. De nombreuses municipalités définissent des objectifs intermédiaires, dans le respect des cadres nationaux et supranationaux qui s'imposent à elles, pour réaliser la stratégie de cette vision commune inscrite sur le long terme. La Convention des Maires attache une importance fondamentale à l'implication de la communauté locale aux décisions afférentes aux politiques énergétiques. De ce fait, les parties prenantes et la société civile participent tant à la conception du plan d'action proposé qu'à sa mise en œuvre.

La municipalité de **Vila Nova de Gaia** (Portugal), l'une des signataires de la Convention des Maires, s'est ainsi engagée à réduire les émissions de CO₂ sur son territoire. Lors de son adhésion en 2011, elle s'est engagée à les réduire de 25 % d'ici 2020. Ayant réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de son plan d'action, Vila Nova de Gaia a été la première des 6 400 municipalités participantes à utiliser ce système mis à disposition par l'Union européenne permettant le suivi des réductions des émissions de CO₂. À compter de 2016, les nouveaux signataires de la Convention des Maires devront aligner leurs objectifs énergétiques et climatiques sur le Paquet européen Climat-Énergie 2030 qui fixe à 40 % la réduction des émissions de CO₂.

→ DES TERRITOIRES 100 % ÉNERGIES RENOUVELABLES EN PASSE DE DEVENIR RÉALITÉ

Loin de se limiter aux plans d'amélioration des réseaux électriques et d'atténuation des GES, de nombreuses initiatives regroupent des territoires qui se sont engagés à passer au 100 % énergies renouvelables d'ici 2020 ou 2030 :

- **Go 100% renewable** est une initiative qui regroupe des territoires du monde entier ayant pris l'engagement d'utiliser uniquement une énergie d'origine renouvelable d'ici 2020 ou 2030⁹ ;
- au sein du réseau **100 % RES Communities**, plus de 300 communautés rurales européennes se sont engagées à passer au 100 % énergies renouvelables¹⁰.

D'autres initiatives synthétisent les engagements pris par les gouvernements locaux pour favoriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables :

- la **Green Digital Charter** engage les municipalités signataires à réduire les émissions de CO₂ en s'appuyant sur les TIC, et à faire la promotion des progrès réalisés dans la lutte contre les changements climatiques par une utilisation innovante des technologies numériques dans les villes (intelligentes)¹¹.
- **SE4All** est une initiative dont les parties prenantes locales partagent les objectifs suivants pour 2030 : accès universel à l'énergie pour tous, doublement de la part des énergies renouvelables, et doublement du taux d'amélioration global de l'efficacité énergétique¹².

[9] go100re.net

[10] www.100-res-communities.eu

[11] www.greendigitalcharter.eu

[12] www.se4all.org/tracking-progress/commitments/

[13] Exemples : Copenhague (2025) ; Växjö (2030) ; etc.

Le nombre de territoires engagés au sein de ces initiatives atteste de la volonté des gouvernements locaux de s'engager dans la conception de leur propre système énergétique. Ils sont convaincus de l'importance de cet outil pour façonner un futur durable pour leur territoire. Procédant du même esprit, un certain nombre de municipalités et de régions se sont déjà engagées à la neutralité carbone d'ici 2025 ou 2030^[13]. Des municipalités et des régions du monde entier ont aussi exprimé leur volonté de partager leurs connaissances, leur expertise et leur vision par le biais de programmes de coopération décentralisés qui serviront de levier à la transition énergétique.

→ DES TERRITOIRES À FAIBLES ÉMISSIONS DE CARBONE

L'accroissement de la production locale se traduit par l'accroissement de la prospérité locale. Produire l'énergie localement à partir de renouvelables et de récupération d'énergie (c'est-à-dire cogénération ou valorisation énergétique) renforce la sécurité d'approvisionnement d'un territoire. Parmi les principaux avantages, on peut citer : une moindre dépendance aux tarifs volatils des combustibles fossiles ; une meilleure qualité de l'air avec, en corollaire, la baisse du taux de mortalité ; un meilleur accès à l'énergie ; la création d'emplois non externalisables ; ainsi que des opportunités économiques au bénéfice de la population locale.

Au Canada, les mesures du plan d'action sur le climat récemment adopté par **l'état de l'Ontario** incluent notamment la fermeture de mines de charbon, ce qui se traduit par la diminution du nombre de jours de *smog*. Le Green Energy Act de l'Ontario a permis au secteur des énergies propres d'attirer des milliards de dollars d'investissements privés. L'Ontario continue à intégrer toujours plus d'énergie éolienne, solaire et de bioénergie dans son mix énergétique. Il disposera au total de 20 000 MW d'origine renouvelable – soit près de la moitié (46 %) de sa capacité de génération d'électricité – d'ici 2025^[14].

[14] www.theclimategroup.org/who-we-are/our-members/the-province-of-ontario

La production locale d'énergie permet d'alléger les tensions exercées sur les réseaux de distribution de longue distance et améliore la résilience globale ainsi que la sécurité de l'approvisionnement énergétique.

→ ASSOCIER LES CITOYENS AUX PROJETS ÉNERGÉTIQUES

Les autorités locales et régionales jouent un rôle important dans la construction d'un nouveau modèle énergétique. Des initiatives d'énergie civique ou la production d'énergie par la municipalité sont fondamentaux pour favoriser la résilience de la collectivité. En prenant elles-mêmes en charge les questions de l'énergie, ou en associant les acteurs locaux au processus de production d'électricité, les autorités locales se dotent de moyens pour répondre aux besoins de longue date de leur communauté, améliorer leur autonomie énergétique, stimuler l'économie locale, maîtriser les flux énergétiques, diminuer les coûts d'électricité et adapter les tarifs aux populations vulnérables à la précarité énergétique. Des mécanismes de participation publique pour développer des plans d'action en faveur de l'énergie durable ont été mis en place dans plusieurs municipalités européennes (par exemple : Almada, au Portugal ; Francfort, en Allemagne) *via* l'organisation de forums locaux sur l'énergie.

[15] www.climatenetwork.org/about/about-can et <http://dharnailive.org>

Le village de **Dharnai, en Inde**, a installé un micro-réseau solaire, qui permet d'alimenter 2 500 habitants^[15] en électricité. Un modèle économique viable, intégrant notamment des frais de service et le financement, a été élaboré afin d'en couvrir les différentes dépenses d'exploitation. Des accumulateurs de secours garantissent l'approvisionnement électrique 24 heures sur 24. Grâce à ce réseau solaire, le village de Dharnai s'est transformé : il permet aux enfants d'étudier après le coucher du soleil, il améliore la sécurité au sein du village grâce aux lampadaires solaires, ainsi que l'accès aux ressources en eau grâce aux pompes à eau solaires, et il permet aux villageois de recharger régulièrement leur téléphone mobile, ouvrant Dharnai au monde de l'internet.

[16] Buildings Performance Institute Europe : Alleviating Fuel poverty in the EU: Investing in home renovation, a sustainable and inclusive solution, 2014. http://bpie.eu/uploads/lib/document/attachment/60/BPIE_Fuel_Poverty_May2014.pdf

→ SOUTENIR LA RÉSILIENCE DES COMMUNAUTÉS LOCALES

En Europe, l'accès à l'énergie est aussi largement dépendant du coût de l'énergie, et le nombre de foyers dont le budget se trouve grevé par des factures d'énergie élevées est de plus en plus alarmant. En 2012, un quart des citoyens européens à faible revenu éprouvaient des difficultés à chauffer leur domicile^[16]. Alors qu'au Royaume-Uni, le prix de l'énergie s'est envolé jusqu'à 24 % entre 2009 et 2012, le revenu des ménages britanniques n'a, quant à lui, progressé que de 2,9 %^[17]. Cette situation alourdit considérablement le poids des besoins élémentaires en énergie, et les populations les plus vulnérables sont celles qui sont le plus gravement affectées.

[17] Energy Bill Revolution : www.energybillrevolution.org/wp-content/uploads/2013/03/Press-Release-UK-Suffers-Worst-Fuel-Poverty-in-Europe.pdf

[18] www.eurocities.eu/eurocities/news/Cyd-Cymru-in-search-of-a-better-energy-deal-WSP0-9RV47E

[19] Près de 1,4 milliard de personnes n'ont pas accès à l'électricité, et 1 milliard supplémentaire n'a accès qu'à des réseaux électriques peu fiables. Les populations pauvres sont particulièrement désavantagées. Les populations pauvres urbaines ont typiquement accès à l'électricité, mais la qualité est faible, le service peu fiable et intermittent, et les raccordements sont souvent non professionnels. Lorsqu'elles ont accès à l'électricité, les populations rurales pauvres doivent se contenter d'une énergie dont la qualité et/ou la quantité n'est pas adaptée, produite par des systèmes autonomes ou par des mini-réseaux mal exploités et inefficaces, qui sont onéreux et sujets à de fréquents dysfonctionnements. www.undp.org/content/undp/en/home/ourwork/environmentandenergy/focus_areas/sustainable-energy/universal-access.html

[20] Note de décryptage sur l'énergie, Is Deen Omolere Akambi, Eco-Bénin et Réseau Claimt & Développement, 2015

[21] Commission européenne : ec.europa.eu/priorities/energy-union/index_en.htm

En Grande-Bretagne, la municipalité de **Cardiff** pilote un plan d'action baptisé *Cyd Cymru*¹⁸ « Wales Together ». Il permet aux foyers gallois de se regrouper et de démarcher les énergéticiens pour obtenir le meilleur accord possible. Dans le cadre de ce plan d'action, les résidents du Pays de Galles sont invités à s'inscrire en ligne ou par téléphone sur une période de six semaines, en fournissant autant d'informations que possible sur leurs habitudes et sur leur consommation d'électricité. Ces informations sont collectées pour établir une « enchère sur l'énergie », qui voit les fournisseurs être mis en concurrence afin de proposer le tarif le plus bas. Le mieux-disant du dernier tour de l'enchère remporte le marché, et d'autres accords sont conclus avec ce dernier afin de garantir le tarif ou le contrat final, et chaque foyer participant se voit remettre une offre personnalisée basée sur les informations qu'il a communiquées.

Les politiques climatiques et énergétiques formulées au plus près des besoins des citoyens grâce aux autorités locales permettent à toutes les parties prenantes de s'engager. Elles encouragent la participation des citoyens à la mise en place de réseaux d'énergie renouvelable locaux, décentralisés – notamment dans les régions isolées hors réseau, qui est l'une des mesures phares pour garantir un accès à l'énergie pour tous¹⁹.

Ainsi, **en Afrique de l'Ouest**, des cadres de politiques nationaux et internationaux sont venus soutenir des initiatives nationales et régionales couronnées de succès, telles que²⁰ :

- l'adoption et la démocratisation de fours propres et efficaces qui réduisent les risques de santé posés aux femmes et aux enfants ;
- des micro-réseaux solaires déployés partout et, surtout, pour le bien-être des populations ;
- des mini-réseaux hybrides associant photovoltaïque et groupe électrogène diesel dans la zone rurale du Mali.

RECOMMANDATIONS

ADOPTER DES PRINCIPES DIRECTEURS ET PROMOUVOIR LA DYNAMIQUE TERRITORIALE POUR ASSURER UNE TRANSITION PLUS RAPIDE À DES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ D'AVANTAGE DURABLES

Les programmes d'action pour le climat et l'énergie mis en place par des acteurs non étatiques devraient être soutenus par les autorités nationales et internationales en se basant sur les quatre principes exposés ci-dessous :

→ DES SOLUTIONS LOCALES

L'adoption d'une approche plus locale et davantage participative aux politiques climatiques et énergétiques permet de construire des réseaux énergétiques adaptés aux besoins locaux et capables, simultanément, de contribuer au développement durable et aux réductions d'émissions dans le monde.

- Nous recommandons **d'étendre les initiatives telles que la Convention des Maires et les initiatives locales en faveur du 100 % énergies renouvelables, et de faire la promotion de démarches similaires dans toutes les régions du monde** afin de soutenir les gouvernements locaux et les municipalités lors de la conception de plans d'action en faveur de l'énergie durable adaptés à leurs besoins et s'appuyant sur les ressources renouvelables locales.

→ ACCROÎTRE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Il est nécessaire de mettre l'accent sur l'augmentation de l'efficacité énergétique dans tous les secteurs. La Commission européenne a présenté l'efficacité énergétique comme étant le « premier carburant » dans son paquet de propositions sur l'Union de l'énergie²¹. Au niveau local, le potentiel d'économie énergétique est gigantesque, que ce soit dans les bâtiments, les transports ou l'industrie. L'amélioration de la sensibilisation à ces questions, afin d'induire un changement de comportements et de réduire la consommation énergétique, représente aussi un puissant levier pour réduire les émissions de CO₂, même si cet aspect reste bien trop souvent négligé.

- Nous recommandons **d'entreprendre de plus grands efforts pour promouvoir l'efficacité énergétique dans tous les domaines**, en se concentrant sur la réduction de la consommation énergétique des bâtiments. En cherchant à améliorer la performance énergétique **des bâtiments**, essentiellement par la mise en place de programmes de réhabilitation ambitieux, il sera possible de diminuer la consommation énergétique et les émissions de GES, et aussi de relever le niveau de confort, de minimiser les factures d'électricité et de relancer les économies locales.

- La promotion de l'efficacité énergétique implique aussi de faciliter l'accès direct des gouvernements locaux au financement afin qu'ils puissent plus facilement mettre en œuvre la transition énergétique. Ce financement devrait aussi faire l'objet d'une concertation avec ces derniers.
- Nous appelons à un **plus grand transfert de savoir-faire, de compétences et de technologies** à destination des pays émergents et en développement, dans la mesure où les économies d'énergie restent le meilleur investissement pour garantir des services énergétiques adéquats tout en minimisant la nécessité d'une production supplémentaire.

→ DÉVELOPPER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

Les politiques climatiques et énergétiques doivent s'efforcer d'intégrer davantage processus locaux et décentralisés de génération d'énergie d'origine renouvelable et visant son utilisation la plus efficace. Cela est essentiel pour promouvoir la diversification des solutions et réduire la dépendance aux combustibles fossiles. Même si le développement de l'énergie renouvelable sera, à l'évidence, un facteur clé de la sortie des combustibles fossiles du mix énergétique, il est important de soutenir la génération thermique renouvelable et des carburants alternatifs pour la mobilité, compte tenu du fait que ces deux services d'énergie (chauffage et mobilité) représentent plus de 80 % des besoins d'énergie.

- Nous recommandons de **soutenir les investissements dans les énergies renouvelables** décentralisées afin d'exploiter toutes les ressources locales, en réorientant les ressources financières qui restent allouées à des combustibles fossiles et nucléaires non durables.
- Nous appelons à un **plus grand transfert de technologies, de savoir-faire et de compétences** à destination des pays émergents et en développement afin de soutenir l'adoption de ces technologies dans les régions où les ressources renouvelables restent bien souvent faiblement valorisées.

→ INCLUSION ET ÉQUITÉ

L'accès à l'énergie reste toujours impossible ou limité pour de nombreuses personnes, une situation qui entrave le développement économique et social. Ainsi, des études menées par l'Agence internationale de l'énergie^[22] révèlent que 43 % seulement des foyers africains ont accès à l'électricité.

[22] Agence internationale de l'énergie :
World Energy Outlook 2012

→ UN ACCÈS ÉQUITABLE À L'ÉNERGIE

C'est une condition essentielle pour que les gouvernements locaux soient en mesure de fournir les services de base (santé, éducation, sécurité) à leur population et pour contribuer aux objectifs du développement durable. Dans les pays développés, la précarité énergétique est aussi une question très sensible, avec de nombreux foyers privés de tout accès à l'énergie à cause de la faiblesse de leurs revenus combinée à la volatilité des prix des combustibles fossiles et à la mauvaise efficacité énergétique des bâtiments.

- Nous recommandons d'**aligner les politiques de développement et de coopération** afin qu'elles cherchent à garantir un accès équitable à **une énergie durable pour tous et à favoriser la résilience énergétique des communautés locales**.
- Nous recommandons de soutenir les diagnostics de performance énergétique locaux afin d'évaluer les besoins locaux et d'associer les habitants et les gouvernements locaux à la conception de systèmes de génération d'énergie durable.

PROPOSITIONS AUX NÉGOCIATEURS DE LA COP21

Les systèmes locaux de production énergétique sont tout à fait opérationnels, ils permettent de respecter nos engagements climatiques, et ils sont essentiels pour l'accès à l'énergie et l'éradication de la pauvreté. **Nous devons reconnaître l'apport des solutions mises en place au niveau local par les municipalités et les régions pilotes, et les faire monter en puissance.** Par conséquent, nous appelons la CCNUCC et les négociateurs de la COP21 à :

1. S'assurer que les **gouvernements nationaux s'engagent à décarboner notre système de production d'énergie d'ici 2050** (réduction progressive des émissions des combustibles fossiles) et à assurer une juste

transition au 100 % énergies renouvelables dans le respect de la limite fixée à la hausse des températures (en-deçà de 2° C).

- S'assurer que la **régulation du marché de l'énergie** et l'infrastructure énergétique répondent aux demandes et aux attentes d'une société à faibles émissions de carbone grâce à une production d'énergie et à un stockage locaux, à une gestion par la demande et à un accès équitable à l'énergie.
- Prendre des **engagements spécifiques**, par exemple, décarbonisation des transports, transition au 100 % énergies renouvelables dans la génération d'électricité ou le chauffage public.

2. Reconnaître que **les acteurs non étatiques ont un rôle important à jouer pour que la décarbonisation devienne une réalité**, et que l'ensemble des gouvernements locaux doivent s'engager à adopter des plans d'action pour une décarbonisation totale d'ici 2050.

- **Faciliter l'accès des gouvernements locaux au financement, au transfert technologique et à la connaissance**, ce qui leur permettra de décarboner.
- Les **gouvernements locaux doivent disposer du mandat politique** pour gérer et pour contrôler leurs propres systèmes de génération d'énergie et bénéficier d'un cadre d'action national facilitant la transition locale au 100 % énergies renouvelables.

ÉDUCATION, SENSIBILISATION ET MOBILISATION



En 2014, le monde scientifique tire à nouveau la sonnette d'alarme sur l'urgence que représentent les dérèglements climatiques. Un effort sans précédent pour s'adapter et changer nos modes de vie doit être fourni à tous les niveaux de notre société. Or, il n'y aura pas de transition écologique, économique et sociale sans éducation. Il est nécessaire que chacun puisse s'emparer des enjeux écologiques et comprendre l'impact de son mode de vie sur le monde qui l'entoure et ainsi en tirer les changements nécessaires. Chacun doit être en mesure d'exercer son droit et son devoir de participation à propos de tous les projets du territoire ayant des conséquences environnementales (principe 10 de Rio).

L'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) par la mise en pratique de principes, de projets et d'expériences constitue un puissant levier pour relever le défi climatique. Elle permet de développer la responsabilité citoyenne et de construire le terreau de l'action individuelle et collective.

LES TERRITOIRES COMME ÉCHELON PRIVILÉGIÉ DES ACTIONS D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE MOBILISATION AUX ENJEUX CLIMATIQUES

Si les enjeux climatiques et plus largement de transitions, sont de nature globale, la sensibilisation et l'appropriation de ces questions s'appuient en grande partie sur l'échelon territorial. Partir des réalités territoriales et du vécu des acteurs est nécessaire pour permettre à chacun de mieux appréhender ces enjeux qui peuvent paraître parfois trop complexes ou trop lointains, ainsi que pour donner au citoyen l'envie d'agir à son échelle.

En outre, grâce à la diversité de leurs compétences et dans le dialogue avec la société civile, les collectivités territoriales et leurs organismes associés :

- participent au développement d'une culture commune d'éco-responsabilité et de protection du climat en mettant en œuvre des actions collectives contribuant à réduire les GES (plan de déplacement, aménagement du territoire, rénovation énergétique du bâti ancien, éco-fiscalité alimentation, investissement...)
- disposent de leviers d'action importants pour promouvoir les actions d'éducation et de sensibilisation aux enjeux climatiques auprès d'un large public
- sont l'échelon privilégié pour encourager la mobilisation des acteurs locaux autour de projets concrets de lutte contre les changements climatiques et favoriser la participation des citoyens à l'élaboration des politiques publiques.

C'est au travers de ces démarches de co-construction territoriales que nous pouvons espérer une plus grande implication des citoyens, élément primordial pour amorcer les changements collectifs nécessaires, tel que l'énonce l'article 10 de la Convention de Rio: « *La meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés...* »

DES DYNAMIQUES À L'ŒUVRE SUR NOS TERRITOIRES.

Les collectivités territoriales sont déjà largement impliquées dans des dynamiques fortes aux côtés des acteurs de la société civile pour promouvoir les actions de sensibilisation et d'éducation aux changements climatiques. 4 grandes dynamiques et champs d'actions sont à mentionner :

→ LA CULTURE ET L'ART COMME OUTILS DE SENSIBILISATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

L'utilisation de la culture et des arts permet d'atteindre les sensibilités pour une mobilisation de chacun plus profonde et personnelle. Des dispositifs pédagogiques axés sur la création artistique, sur la valorisation des savoirs locaux et l'utilisation des langues vernaculaires sont des leviers clés pour sensibiliser aux enjeux des changements climatiques.

Ces mécanismes gagnent à s'enrichir des connaissances traditionnelles que certaines communautés ont développées pour mieux comprendre et anticiper les éléments naturels.

Au Brésil, par exemple, dans l'Etat d'Amapá en forêt amazonienne ont été mis en place les « *Escolas Famílias* » pour éduquer des élèves du primaire et du secondaire et toucher à travers eux, la communauté villageoise toute entière. Cette mobilisation met en valeur les **savoir-faire autochtones** pour soutenir le développement durable d'une agriculture familiale qui donne la priorité à l'équilibre environnemental dans le processus de production.

→ L'INTÉGRATION DE L'ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (EEDD) DANS TOUTES LES DÉMARCHES DES COLLECTIVITÉS ET ORGANISMES ASSOCIÉS

Les "Plans Climat territoriaux" développés dans plusieurs collectivités territoriales constituent des cadres intéressants pour renforcer les politiques éducatives en matière de changements climatiques, en développant des partenariats entre les acteurs et en y inscrivant des actions éducatives. Toutes les directions doivent en cela être associées à l'élaboration et la mise en œuvre des Plans Climat.

Au Sénégal, l'élaboration du plan climat territorial intégré de Dakar a fait l'objet d'une large concertation entre acteurs de la société civile, des collectivités territoriales, et des représentants institutionnels en vue d'un diagnostic partagé sur les enjeux territoriaux et les mesures à mettre en œuvre adaptés au territoire. Cette démarche de co-construction a ainsi permis une mobilisation forte des acteurs du territoire autour de ce projet et une appropriation plus grande des mesures d'adaptation et d'atténuation portées par ce Plan Climat territorial.

→ LA MOBILISATION ET LA SENSIBILISATION DES JEUNES

Les solutions se multiplient pour mieux sensibiliser les jeunes et les rendre acteurs avec des approches pédagogiques interactives pour comprendre les enjeux et les manifestations des changements climatiques : expériences de pleine nature, dispositifs ludiques itinérants, rencontres entre jeunes et les acteurs du territoire (chercheurs, entreprises, politiques, associations...), apprentissage ludiques (ex simulations sur les enjeux climatiques), création d' "éco parlements" des jeunes, mobilisation via les réseaux sociaux et mises à disposition de supports numériques pour co-construire et transmettre des connaissances scientifiques.

La conférence de la jeunesse (COY) est organisée chaque année par des ONG jeunes dans le pays hôte de la COP. Sa mission est de rassembler la jeunesse autour des questions climatiques. Cette année, la 11^e Conférence de la Jeunesse, organisée par CliMates, le REFEDD, le WARN, Avenir Climatique et la fédération du scoutisme français, mobilisera 5 000 jeunes à Paris. De plus, des milliers de jeunes à travers le monde se retrouveront autour de COY locales et de side-events. Un rassemblement sans précédent pour une COY, qui mettra en lumière des solutions durables portées par les jeunes dans leur quotidien et des échanges de compétences avec des jeunesses diverses (péri-urbaines, rurales, urbaines).

→ INITIER UNE GOUVERNANCE LOCALE ET INTERNATIONALE SUR LES ENJEUX DE L'EEDD PORTÉE PAR LES ACTEURS LOCAUX

Initiés par les acteurs locaux, les “espaces territoriaux de concertation” sont des dispositifs clés pour instaurer un dialogue permanent entre les acteurs du territoire (services de l'Etat, collectivités, associations, syndicats, entreprises, universitaires, artistes, éducateurs, jeunes...) et permettant de mettre en place des stratégies de développement de l'Education à l'environnement et au développement durable (EEDD) adaptées à chaque territoire. Cette gouvernance transversale et globale existe dans certains pays. En France s'est ainsi constitué le Collectif français pour l'éducation à l'environnement vers un développement durable (CFEEDD) regroupant un réseau d'associations d'éducation à l'environnement, d'éducation populaire, de protection de la nature, de parent d'élèves, mais aussi syndicats, établissements de formation, fédération des Parcs naturels régionaux et réseau d'acteurs de l'EEDD. C'est au travers de ce collectif, et de sa déclinaison en Espaces territoriaux de concertation, que se sont organisées les Assises

nationales de l'EEDD (Villeurbanne — 3 au 7 mars 2013) ayant permis de dégager une stratégie nationale de développement de l'EEDD et de proposer collectivement une quarantaine de pistes d'actions sur l'eau, l'alimentation, le climat, etc..

Là où elle n'existe pas, la gouvernance de l'EEDD doit être mis en place.

RECOMMANDATIONS ET ENGAGEMENTS DES ACTEURS TERRITORIAUX POUR PROMOUVOIR LA SENSIBILISATION ET LA MOBILISATION

Afin de renforcer et développer ces dynamiques existantes, les acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable proposent que tous les acteurs du territoire, et notamment les collectivités territoriales s'engagent à mettre en place les pistes d'actions suivantes :

→ INTÉGRER L'EDUCATION À L'ENVIRONNEMENT ET AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (EEDD) DANS TOUTES LES POLITIQUES PUBLIQUES TERRITORIALES ET METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES DES TERRITOIRES

- Dédier une ligne budgétaire à l'EEDD, au sein du budget de toutes les collectivités territoriales et des organismes associés, dont l'affectation sera définie en concertation avec les associations et les acteurs éducatifs du territoire et de la coopération décentralisée sur l'EEDD.
- Développer l'EEDD auprès de tous les publics à tout âge, dans les politiques scolaires et de loisirs, en partant des problématiques du territoire et en s'appuyant sur des dispositifs pédagogiques innovants qui favorisent l'expérimentation, la créativité et la participation.
- Relier la question climatique aux problématiques sociales en abordant les questions environnementales à partir du facteur de la prévention des risques, de la qualité de vie et du bien-être, de la réduction des inégalités, approche qui touchera davantage les personnes socialement fragilisées.
- Améliorer la connaissance des ressources naturelles du territoire avec l'objectif de mieux les préserver et développer les projets de sciences participatives pour rendre les habitants des territoires acteurs de cette préservation.

→ ENCOURAGER L'IMPLICATION CITOYENNE SOUS TOUTES SES FORMES, DE LA SENSIBILISATION À LA COPRODUCTION

Souvent par volonté de simplification, d'efficacité et d'habitude, nos méthodes et nos représentations sont « verticales » et cloisonnées. Or, plus que tout, notre société a besoin d'une intelligence « horizontale », collective nourrie par la compréhension, la concertation, la coopération des acteurs. Les collectivités locales et les organismes associés sont des acteurs clés pour faciliter ce processus riche et positif. Voici quelques propositions visant à renforcer ces processus :

- Reconnaître l'apport des acteurs associatifs et de l'éducation *non-formelle* dans la lutte contre les changements climatiques
- Développer des dispositifs pédagogiques itinérants permettant de se rapprocher au plus près des réalités des habitants notamment les moins favorisées
- Accompagner l'émergence de projets d'initiatives citoyennes soutenues par les régions telles les CarboSchools qui permettent la réalisation de projets scientifiques sur le cycle du carbone.
- Développer et soutenir la participation des jeunes aux démarches de conception et de conduite de projets, et aux instances décisionnelles :
 - en introduisant des critères de représentativité des moins de 30 au sein des instances consultatives et décisionnelles
 - en réservant des temps dans le système éducatif pour que les jeunes puissent mettre en place des projets de lutte contre le changement climatique en rencontrant des acteurs locaux ou d'autres établissements, par exemple une journée par mois.
- Développer des moyens pour encourager la participation citoyenne au développement durable (mise en place du fond «le 1%» citoyen dédié à la participation des citoyens, création d'un droit individuel à l'initiative citoyenne permettant aux actifs de donner du temps pour des activités bénévoles, budgets participatifs ...)

→ RENFORCER LA MISE EN RÉSEAU D'ACTEURS EN OUVRANT À DE NOUVEAUX SECTEURS

DÉVELOPPER DES PARTENARIATS DE LONG TERME AVEC LES ACTEURS DE TERRAIN DANS UNE LOGIQUE DE CONVENTIONNEMENT DANS LA DURÉE (ET NON D'APPELS D'OFFRE)

- Cartographier les acteurs et les pratiques pour un état des lieux mondial quantitatif et qualitatif, et épauler les réflexions stratégiques sur l'EEDD et la citoyenneté.
- Favoriser la création d'espaces de concertation entre acteurs locaux pour développer une gouvernance territoriale sur l'EEDD.

SOUTENIR LES ÉCHANGES DE JEUNES À L'ÉCHELLE GLOBALE

- Développer et généraliser des dispositifs de type Erasmus ou Erasmus Mundus, les bourses à la mobilité et toutes les initiatives favorisant le croisement d'expériences entre territoires de différents pays sur des actions de lutte contre les changements climatiques.
- Encourager les partenariats Sud-Sud et les partenariats triangulaires (Sud - Nord - Sud) permettant les échanges de bonnes pratiques dans le domaine des changements climatiques.

DÉVELOPPER LA RECHERCHE EN EEDD ASSOCIANT LES UNIVERSITAIRES, CHERCHEURS, PRATICIENS DE TERRAIN VIA DES DISPOSITIFS DE RECHERCHE-ACTION

- Encourager les partenariats entre universités et associations locales d'éducation à l'environnement et au développement durable, pour croiser les savoirs théoriques et les expériences sur des projets s'inscrivant dans la lutte contre les changements climatiques.

→ RÉAFFIRMER LA NÉCESSITÉ DE LA CO-FORMATION POUR TOUS

- Développer la formation initiale et continue des enseignants, agents territoriaux et autres acteurs éducatifs du territoire sur l'EEDD, et les méthodes de participation.
- Encourager les partenariats entre collectivités locales et associations afin de développer la formation d'agents et d'élus locaux sur les thèmes de l'environnement et du développement durable pour enrichir les politiques territoriales.
- Inscrire au plan de formation des agents territoriaux l'éducation à l'environnement et aux méthodes innovantes qui y sont associées pour la conduite d'un projet de territoire (Agenda 21, plans climat...) en développant la transversalité des services, la démocratie participative, la participation citoyenne, etc
- Développer des parcours de formation orientés vers de nouveaux métiers qui accompagnent la transition énergétique, principalement d'un point de vue local.
- Privilégier la co-formation autour de projets visant à promouvoir une société bas carbone, en réunissant dans le même espace des acteurs complémentaires par leurs expériences pour croiser leurs visions, leurs approches et co-construire des projets.

- Promouvoir l'approche artistique, sensible et expérimentale pour accompagner les transmissions de connaissances scientifiques : apprendre avec toutes les dimensions de l'être pour une mobilisation plus complète et efficace.

MODIFICATIONS PROPOSÉES POUR LES TEXTES DE NÉGOCIATION, APRÈS LA SESSION DE BONN

Nous appelons les Parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement climatique à :

- Conserver en Préambule la mention suivante: *“Reaffirming the importance of education, training, public awareness, public participation, public access to information and international cooperation on these matters for promoting changes in lifestyles, attitudes and behaviour needed to foster low-emission and climate-resilient development and to mobilize public support for climate policies and action”*;
- Choisir l'option 1 de l'Article 14, à savoir: *“Parties to cooperate, including through regional approaches, bilateral, multilateral, triangular / South–South and triangular cooperation, and to take appropriate measures to develop, adopt and implement policies, strategies, regulations and/or action plans on climate change education, training, public awareness, public participation and public access to information at all levels so as to enable transformative change towards low-emission and climate-resilient societies”*, option qui nous semble la plus complète. L'option 3, bien trop faible en terme d'engagement, n'est pas recevable.
- Choisir l'option 1(a) de l'article 61, qui réfère directement la section Adaptation de l'article 14;
- Choisir l'option 1(a) de l'article 82, sur la finance climat et l'éducation ;
- Choisir l'option 1 de l'article 121, qui relie les enjeux de renforcement des capacités et aux enjeux éducatifs.

MOBILITÉ ET TRANSPORTS

**FRANCE NATURE
ENVIRONNEMENT**

LES DÉFIS DU TRANSPORT ET DES ÉMISSIONS DE GES À L'ÉCHELLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

La mobilité des personnes et des biens est au cœur des questionnements relatifs au développement durable et au changement climatique, pour les zones urbaines, périurbaine et rurales. Elle est essentielle pour l'accès aux principaux services, à l'emploi, aux commerces, à la santé et à l'éducation, en particulier pour les plus modestes. Offrir un transport abordable, sûr, propre, efficace, fiable et accessible est essentiel pour garantir une croissance économique et inclusive pour l'ensemble de la société.

Au cours des dernières décennies, le développement économique mondial a engendré une croissance rapide des besoins de mobilité pour les personnes et les biens. Le secteur des transports, en répondant à cette demande, est devenu l'une des sources principales d'émissions de gaz à effet de serre (GES), à l'origine d'environ 25 % du total mondial lié à la consommation d'énergie, et l'augmentation prévue dans les années à venir est très alarmante. Si dans le passé, le plus gros des émissions de GES issues du secteur des transports était émis par les pays du Nord, les émissions de GES causées par la croissance économique des pays en développement (pays non Annexe 1) augmentent rapidement et l'on s'attend à ce que leur niveau dépasse celui des pays développés (Annexe 1) d'ici quelques années.

La croissance prévue des émissions de GES par le secteur des transports pour la période comprise entre 2000 et 2050 est de 140 %, une grande part de cette augmentation (90 %) étant imputable aux pays en développement. D'après le GIEC, « *sans la mise en place de politiques d'atténuation fortes et soutenues, les émissions générées par les transports pourraient augmenter plus rapidement que celles issues des autres secteurs d'utilisation finale de l'énergie et atteindre 12 GteqCO₂ par an d'ici à 2050* ». Pour toutes ces raisons, il est essentiel d'agir sans tarder pour réduire les émissions de GES liées aux transports dans les pays développés et en développement, tout en améliorant le service pour favoriser un développement plus durable et inclusif.

→ LES TRANSPORTS URBAINS À L'ORIGINE DE PRÈS DE LA MOITIÉ DES ÉMISSIONS LIÉES AUX TRANSPORTS

Avec plus de la moitié de la population mondiale vivant en ville depuis 2010 (et deux tiers d'ici à 2050 selon les prévisions), la circulation quotidienne des personnes et des biens constitue un problème plus délicat que jamais en matière de changement climatique et représente un véritable défi pour proposer à des milliards de citoyens un transport urbain efficace, abordable, sûr, fiable, généralisé et sobre en carbone. Face à la demande croissante de mobilité urbaine, les autorités locales éprouvent des difficultés à établir un cadre concerté de planification des transports, raison pour laquelle de trop nombreuses villes souffrent d'une congestion routière grandissante de la pollution de l'air, sans parler de la mortalité routière, en particulier dans les villes au développement urbain rapide. À long terme, outre les conséquences gravissimes pour les personnes (mortalité précoce due aux maladies provoquées par la pollution de l'air, aux accidents de la route, perte de temps et de carburant), le poids économique supporté par les villes est considérable^[1].

Pour accompagner le développement économique soutenable des villes et répondre à la nécessité d'une circulation urbaine plus propre et plus sobre en carbone, il est urgent de modifier nos comportements et de repenser notre besoin de mobilité et notre choix modal. Pour ce faire, il est vital de doter les collectivités territoriales des pays développés et en développement des moyens de mettre en œuvre des politiques visant à :

[1] Le coût annuel des embouteillages dépasse 200 millions de dollars à Nairobi (Bloomberg Business) et 8,5 milliards de dollars à Londres (Financial Times, chiffres de 2013).

1. Réduire le nombre de déplacements, particulièrement ceux effectués en voiture individuelle grâce à une meilleure coordination de la planification urbaine et des transports et en offrant des alternatives au transport (télétravail, adaptation du temps de travail et développement de zones urbaines mixtes, etc.,...).
2. Investir en priorité dans les infrastructures de transport résilientes qui contribuent à limiter une mobilité induite à l'origine d'une augmentation des émissions de GES et une détérioration des éco-systèmes locaux.
3. Promouvoir une évolution structurelle de l'utilisation des véhicules (covoiturage, système de transports partagés, etc...) et le transfert modal en faveur du transport public et des modes de transport alternatifs (ferroviaire, fluvial) pour les passagers et les biens (logistique du dernier kilomètre), ainsi que le report vers des modes de déplacements plus actifs.
4. Améliorer l'efficacité énergétique des véhicules de transport, en particulier grâce à l'accélération des progrès technologiques significatifs, par des moyens réglementaires (contrôle technique, limitations de vitesse, normes d'émissions et de gaz, etc.).
5. Impliquer les citoyens et reconnaître les associations d'usagers comme des experts dans l'objectif de réduire les inégalités de transports liés à l'âge, au genre, au handicap et au revenu et d'impulser une mobilité inclusive.

→ LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES DES TRANSPORTS URBAINS REPRÉSENTE À LA FOIS UNE URGENCE ET L'OCCASION DE FAVORISER UNE MOBILITÉ PLUS SOUTENABLE ET INCLUSIVE DANS LES ZONES URBAINES

La nécessité de limiter les émissions de GES ouvre de nouvelles perspectives pour transformer la mobilité urbaine et mieux structurer nos villes. Cela permettra également de faire émerger de nouvelles activités économiques innovantes, pour de nouvelles sources de richesse, et créer des emplois dans nos régions. La mobilité est un facteur d'innovation depuis des siècles. Maintenant plus que jamais, le secteur des transports doit jouer un rôle majeur dans la lutte contre le changement climatique. Cette transformation doit combiner l'innovation technologique, sociale et organisationnelle et relever les défis locaux de la mobilité urbaine, tels que la pollution de l'air, les nuisances sonores et la sécurité routière, tout en étant équitable socialement, plus durable écologiquement et en offrant de nouvelles opportunités économiques.

Les parties prenantes du public et du privé doivent fournir d'importants efforts pour garantir l'accomplissement de ces objectifs. Chacun d'entre nous doit contribuer à la mise en œuvre de politiques de transport répondant aux besoins de déplacement indispensables au bon fonctionnement de la ville. Les acteurs du secteur des transports ont pris un certain nombre d'engagements lors du Sommet sur le changement climatique organisé par le Secrétaire général des Nations Unies en septembre 2014, qui seront exposés lors de la Journée du transport de la COP21, en faveur du transport ferroviaire (UIC), du transport de marchandises (initiative Green freight), de normes d'émissions applicables aux véhicules (GFEI - Initiative mondiale pour les économies de carburant), d'un plus large recours aux moyens de transport électriques (UEMI). En effet, les acteurs des transports urbains sont fortement impliqués dans la réduction des émissions de GES et différentes initiatives en ce sens démontrent l'importante mobilisation des parties prenantes en faveur des transports publics (UITP), de flottes d'autobus propres (C40), et d'un transfert modal vers le vélo (ECF).

La 21^e Conférence des États parties des Nations Unies sur le changement climatique (COP21), qui doit se tenir à Paris en novembre-décembre 2015, représente une opportunité unique de lancer et d'étendre une action concertée au niveau mondial pour inverser la tendance des émissions de GES produites par les transports et, au niveau local, de transformer les mécanismes de mobilité dans nos collectivités, tout en offrant à tous un accès aux biens et aux services proposés.

INTÉRESSANTES ET REPRODUCTIBLES : LES MEILLEURES PRATIQUES DE PLANIFICATION DES TRANSPORTS URBAINS POUR RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GES

→ DES MESURES ISOLÉES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE GES DANS LES TRANSPORTS URBAINS...

Des mesures individuelles en matière de transport urbain présentent des répercussions sur les émissions de GES. La mise en place du service de transport rapide par autobus à Bogotá (TransMilenio) contribue à réduire les émissions dans la ville de près de 600 000 t_{éq}CO₂ par an.

D'autres mesures telles que le remplacement des flottes d'autobus ont également un impact positif sur les émissions de GES. En effet, l'engagement de la RATP de remplacer sa flotte par des bus à zéro émission à l'horizon 2025 contribuera à une réduction des émissions estimées à 220 000 t_{éq}CO₂ par an.

→ À UNE APPROCHE INTÉGRALE DE LA MOBILITÉ URBAINE GRÂCE À LA PLANIFICATION DES TRANSPORTS

Parce qu'elles prennent en compte la question de la mobilité et plus globalement celle de la planification urbaine, ces mesures présentent un effet démultiplicateur sur la réduction des émissions de GES si elles sont coordonnées dans leur ensemble avec d'autres mesures et intégrées à un Plan de mobilité urbaine durable (SUMP). La planification d'une mobilité urbaine durable contribue à réduire les conséquences négatives du transport urbain que sont la pollution de l'air et les embouteillages, améliore la sécurité routière, favorise la généralisation du transport urbain et profite aux finances des villes. La planification des transports permet la résilience des villes et favorise la protection de la biodiversité grâce à l'élargissement des réseaux verts dans les zones urbaines. Les SUMP consistent en une approche soutenable et globale de la planification de la mobilité. Ils prennent en compte l'ensemble des moyens de transport destinés aux passagers et aux marchandises et encourageant les politiques de transport urbain favorisant les moyens de transport en commun, les modes actifs ainsi que le transport soutenable de marchandises. Des mesures de planification du transport urbain soutenable sont déjà mises en œuvre à l'heure actuelle dans les pays en développement : l'Inde encourage la mise en place de Plans de mobilité globaux et, au Brésil, le gouvernement fédéral conditionne le versement de subventions aux projets de transports municipaux à l'adoption de SUMP dans les villes de plus de 20 000 habitants. Le gouvernement indonésien développe actuellement un programme visant à mettre en place des mesures de planification du transport urbain afin de promouvoir les moyens de transport en commun et actifs dans différentes villes moyennes du pays. Ce programme entraînera une réduction des émissions de GES directement générées par les transports urbains comprise entre 7,2 et 14,1 Mt_{éq}CO₂ entre 2015 et 2030 dans les villes retenues.

L'Europe encourage activement la mise en place de SUMP dans les villes européennes depuis plusieurs années. La Commission européenne estime que la mise en œuvre de l'ensemble exhaustif de mesures découlant d'un SUMP dans une ville donnée présente un effet substantiel sur les émissions de GES puisque cela permettrait de réaliser une réduction des émissions de CO₂ comprise entre 35 % et 70 % en 2040, dans des conditions normales pour les villes à l'étude (Barcelone, Malmö, Fribourg et Sofia).

D'autres projets de mise en œuvre de SUMP sont en cours de développement, tels qu'en Tunisie, au Maroc ou au Sénégal, qui visent à améliorer la mobilité et à réduire les émissions de CO₂.

RECOMMANDATIONS ET ENGAGEMENTS

Nous, représentants locaux, souhaitons créer l'élan qui nous permettra de relever les défis mondiaux de mobilité urbaine. Nous en assumons la responsabilité sur nos territoires et nous souhaitons bâtir sur des mesures pérennes pour améliorer la qualité de vie dans nos villes. C'est pourquoi des politiques cohérentes de mobilité urbaine, prenant en compte l'ensemble des modalités de déplacements destinés aux personnes et aux marchandises favorisant l'intermodalité, doivent servir de socle non seulement pour réduire les émissions mais également pour garantir un large accès, améliorer la qualité de l'air et la sécurité routière, et promouvoir la prospérité économique dans nos régions.

Dans ce contexte, nous nous engageons à :

- 1. Initier avant 2020 et mettre en œuvre de manière participative, un Plan de mobilité durable** à l'échelle de nos territoires (municipalité, métropole, région) avec un objectif clair de réduction des émissions de CO₂ qui devra avoir été atteint à l'horizon de 10 ans. (cf. initiative « MobiliseYourCity »).
- 2. Réguler l'utilisation des véhicules privés à faible occupation et encourager le renouvellement des flottes de véhicules plus propres, notamment en mettant en place des zones basses émissions et en promouvant les appels d'offres mutualisés (cf : UEMI, GFEI, alliance ZEV)**

3. **Contribuer à augmenter le report modal vers le transport public et les modes actifs ainsi que réduire les émissions de CO₂ produites par les transports publics**, en augmentant les capacités par le biais d'achats publics (cf. initiative UITP et Déclaration C40).
4. **Promouvoir les moyens de transports actifs**, en particulier la marche et le vélo, notamment en offrant de meilleures conditions de sécurité pour les usagers (cf. initiative ECF).

Nous considérons pouvoir réduire les émissions des transports en commun de 30 % à 50 % d'ici à 2030 et de 50 % à 75 % d'ici à 2050 en fonction des pays, et contribuer ainsi à un objectif de limitation à plus long terme grâce à la mise en œuvre et aux révisions successives des SUMP sur nos territoires. Nous demandons à nos gouvernements nationaux de soutenir nos efforts par le biais d'une Politique nationale pour le transport urbain. Celle-ci doit inclure un cadre légal pour les SUMP et établir des schémas de financement transparents pour le transport urbain.

Nous savons que tous ces efforts de réduction des émissions de GES dans les transports en commun seraient vains si des actions n'étaient pas adoptées dans les autres sous-secteurs du transport tels que l'interurbain, le rural, le fluvial, le maritime et l'aérien. Nous demandons par conséquent une coopération et un engagement forts de la part du secteur public et privé à cet égard.

Nous réaffirmons notre mobilisation en faveur de la COP21, la plate-forme PPMC (Paris Process on Mobility and Climate) et, en particulier, pour la Journée d'action de haut niveau et la Journée thématique du transport. Elle se tiendront dans le cadre du Plan d'action Lima-Paris durant la Conférence et présenteront les engagements forts et concrets de tous les acteurs mobilisés en faveur d'un transport plus sobre en carbone et plus inclusif.

Enfin, nous affirmons que la COP21 constitue le point de départ de notre mobilisation et que nous poursuivrons nos efforts sans relâche durant les décennies à venir.

PROPOSITION D'AMENDEMENTS AUX NÉGOCIATIONS DE LA CCNUCC

Au vu de la « Contribution souhaitée déterminée au niveau national » (INDC) du Mexique qui mentionne une réduction de 21 % dans le secteur des transports d'ici à 2030, nous encourageons vivement les gouvernements nationaux à faire de même et à inclure dans leur INDC les actions spécifiques relatives au secteur des transports.

Nous affirmons que pour les pays non-Annexe 1, les Actions d'atténuation appropriées à l'échelle nationale (NAMA) développées par la CCNUCC constituent un outil adéquat de promotion et d'articulation de la mobilité urbaine soutenable au niveau local et national.

Nous sollicitons le soutien du Fonds vert pour le développement et la mise en œuvre de NAMA pour contribuer au développement des SUMP.

Nous appelons le CTCN et le Mécanisme technologique de la CCNUCC à porter une attention particulière aux technologies qui rendront possibles et favoriseront la mise en œuvre des SUMP.

Nous soutenons l'appel des Nations Unies pour la mise en œuvre d'une taxe carbone, et, réaffirmant le principe pollueur-payeur dans le secteur des transports, nous appelons à un prix du carbone qui permette de transformer la mobilité dans nos villes.

FINANCEMENT



CADRAGE DE LA PROBLÉMATIQUE

→ DES BESOINS EN FORTE CROISSANCE AU NIVEAU GLOBAL, INSUFFISAMMENT COMBLÉS

[1] Selon le rapport des experts, préparatoire à la conférence internationale « financing for development », les besoins mondiaux en investissement s'élèveraient à 5 à 7000 milliards de dollars par an, soit environ le double des montants effectivement investis aujourd'hui.

[2] Selon l'Agence Internationale de l'Énergie, environ 359 milliards de dollars sont investis annuellement pour faire face aux conséquences et aux défis posés par le changement climatique, alors que les besoins sont estimés à mille milliards de dollars par an de 2012 à 2050.

Le phénomène d'urbanisation rapide au niveau mondial, combiné aux conséquences du dérèglement climatique et aux enjeux liés à l'atteinte des Objectifs de Développement Durable, a engendré ces dernières années un biais important entre les besoins en investissements et les montants effectivement investis dans les infrastructures et équipements publics¹. Selon les différentes études existantes sur le sujet, il faudrait en moyenne doubler l'effort d'investissement actuel dans les 15 à 20 prochaines années. Ce biais est encore plus important en ce qui concerne les surcoûts liés au climat, dont il faudrait tripler les montants annuellement investis², via en particulier la réorientation des investissements néfastes pour le climat vers des investissements climato-compatibles.

Une proportion importante de ces investissements sera réalisée dans les zones urbaines, mais des efforts substantiels doivent également être accomplis dans les territoires péri-urbains et ruraux, dont la résilience face aux dérèglements climatiques influence directement les conditions de vie dans les villes, et qui sont en première ligne de la gestion des forêts notamment.

→ UNE GRANDE PARTIE DES INVESTISSEMENTS LIÉS AU CLIMAT AURA LIEU À L'ÉCHELON LOCAL

De par les compétences qui leurs sont dévolues, les autorités locales assument des responsabilités stratégiques en termes d'investissement social, économique et environnemental. Dans les pays de l'OCDE, elles assurent en moyenne 70% des investissements publics réalisés. Cependant, dans beaucoup de pays en développement, les processus de décentralisation ne sont pas encore suffisamment matures pour leur permettre de développer et de financer les programmes d'investissements ambitieux à la hauteur des enjeux. Alors que les collectivités sont généralement responsables de secteurs en lien avec l'adaptation – tels que la gestion de l'eau et assainissement, la gestion des risques de catastrophes ou encore le respect des règles d'urbanisme – celles-ci ne disposent pas des ressources nécessaires pour se lancer dans de tels investissements de long terme. Or, l'investissement dans les mesures d'atténuation et surtout d'adaptation peut non seulement fournir des solutions à faibles coûts aux défis du changement climatique, mais peut aussi stimuler les économies locales à travers une utilisation plus efficace du capital naturel, assurer un accès durable à l'énergie, créer des emplois et accroître les revenus des ménages.

[3] Par exemple, l'aide publique au développement s'élève en 2013, à 134,8 milliards de dollars (données OCDE) et l'épargne mondiale, publique et privée confondue, est estimée à environ 22 000 milliards de dollars par an (Rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, août 2014)

L'offre de financements émanant des acteurs publics (bailleurs internationaux, banques multilatérales et canaux bilatéraux) et privés (secteur bancaire, entreprises et ménages³), bien qu'encore insuffisante pour rencontrer l'ensemble des besoins, existe néanmoins. On constate par exemple une surliquidité du secteur bancaire commercial en Afrique, du fait du manque de projets « bancables » et de lacunes en matière de « sécurisation » des investisseurs... Pourtant, ces ressources ne sont pas suffisamment fléchées sur les investissements pour les territoires. Par exemple, alors que les villes africaines représentent un poids économique de l'ordre de 51 milliards de dollars, leur capacité d'endettement est, elle, estimée à 8,7 milliards de dollars.

→ DES BESOINS D'INVESTISSEMENTS DANS LES TERRITOIRES INSUFFISAMMENT LISIBLES

[4] Selon McKinsey, mille milliards de dollars pourraient être économisés par an. Infrastructure productivity: How to save \$1 trillion a year, McKinsey Global Institute.

De nombreuses autorités locales sont d'ores et déjà engagées pleinement dans des **stratégies de planification intégrant des objectifs « climat » ambitieux**. Outre les impacts majeurs sur la résilience et l'adaptation des villes et des territoires, cet effort de planification stratégique présente également de nombreux autres avantages, notamment de déboucher sur une déclinaison opérationnelle des actions de développement « climato--compatibles » et la programmation pluriannuelle d'investissements. Ce processus contribue directement à l'exemplarité de la commande publique et à la définition de projets « banquable », lesquels constituent des prérequis indispensables pour attirer les financements et les guider vers la transition énergétique et écologique. Par ailleurs, une meilleure priorisation, rationalisation et exploitation des infrastructures favorise la réalisation d'économies substantielles sur les montants investis⁴.

La décision d'investir dans les infrastructures « bas carbone » et résilientes est naturellement influencée par les signaux politiques et les **cadres réglementaires** établis par les institutions nationales et locales. Créer un environnement favorable à l'investissement privé implique donc à la fois d'intervenir sur la gouvernance, la législation, la fourniture de données et de méthodologies permettant de guider et d'encadrer les choix d'investissements afin de répondre dans le même temps aux ODD et respecter les droits humains. Au nord comme au Sud, le dialogue impulsé entre les différents acteurs du territoire – autorités étatiques et locales, société civile, secteur privé – à travers les processus de planification et de programmation constitue un facteur facilitant l'implication de chacun dans la mise en œuvre des projets, et contribue à créer le climat de confiance indispensable pour attirer les capitaux.

À cet égard, des démarches comme les Plans Climat Énergie territoriaux (obligatoires en France pour toutes les collectivités à partir de 2020), les NAMAs (dont la portée est davantage sectorielle) ou la révision de la climato – compatibilité de plans de développement locaux existants peuvent constituer de puissants leviers, notamment si elles sont adossées à des garanties publiques nationales ou internationales pour faciliter l'accès aux financements.

→ UN ACCÈS LIMITÉ AUX RESSOURCES FINANCIÈRES POUR NOMBRE DE TERRITOIRES

DES RESSOURCES STRUCTURELLES IRRÉGULIÈRES ET INSUFFISANTES COMPTE TENU DE PROCESSUS DE DÉCENTRALISATION INCOMPLETS

Alors que des richesses importantes sont produites sur leurs territoires, les autorités locales de nombre de pays en développement disposent de peu d'autonomie financière et d'outils leur permettant de capter une partie de la plus-value économique et foncière produite. Le renforcement de leur santé financière, de leurs capacités de gestion et d'ingénierie financière constitue pourtant le socle indispensable à partir duquel des financements de long terme peuvent être mobilisés, qu'il s'agisse d'accès à l'emprunt, d'investissement privé, ou de financements climat.

Les Gouvernements centraux ont donc un rôle essentiel à jouer pour conduire les réformes permettant de renforcer l'investissement local. Répondre aux enjeux climatiques implique en premier lieu **d'approfondir les processus de décentralisation financière** par des réformes institutionnelles et juridiques, sur lesquelles les États disposent d'un levier d'action, pour octroyer une plus grande autonomie aux autorités locales dans la mobilisation de leurs ressources endogènes (fiscalité locale, valorisation foncière, redevances, ...) et mettre en œuvre les mécanismes de péréquation et d'incitation (transferts) permettant aux villes et aux territoires de mettre en œuvre les compétences qui leur sont dévolues.

UN MANQUE D'INFORMATION OU DE CAPACITÉS LOCALES POUR DÉVELOPPER ET METTRE EN ŒUVRE DES MÉCANISMES ET OUTILS SÉCURISANT LES INVESTISSEURS

Outre la meilleure mobilisation des fonds propres des collectivités locales, des ressources additionnelles doivent pouvoir être levées pour exercer un effet levier sur les investissements, notamment sur les projets de grande ampleur (transports, énergie/efficacité énergétique, etc.), à faible rentabilité ou à haut risque.

Pour ce faire, les gouvernements centraux, soutenus éventuellement par les bailleurs de fonds internationaux, ont un rôle important à jouer afin de faciliter l'accès des villes et des territoires à des ressources externes de long terme adaptées aux situations des collectivités locales de leur pays, et créer un effet d'entraînement sur les investisseurs. Les outils à développer ou à améliorer peuvent prendre différentes formes en fonction des contextes locaux : renforcement des banques nationales ou régionales d'investissement, mécanismes incitatifs en direction des institutions bancaires commerciales peuvent également constituer un levier adapté à certains contextes, structuration de mécanismes facilitant l'accès aux marchés financiers des collectivités locales (pour les collectivités répondant aux standards internationaux généralement évalués par des agences de notation), etc.

En matière d'investissement privé, un certain nombre de collectivités ont d'ores et déjà impulsé des démarches réussies pour capter ce type de financement, en utilisant l'une ou l'autre des différentes formules de partenariat public-privé, soit directement, soit par le biais d'institutions de financements spécialisées existantes ou la création de *Special Purpose Vehicles* (SPV). Ici, l'analyse « risque/rentabilité » est incontournable, et ces formules sont essentiellement adaptées à des équipements productifs, dans un cadre sécurisé. La création de conditions favorables peut également passer par la syndication de collectivités territoriales soit de façon ponctuelle, soit de façon permanente, pour générer une taille critique des besoins en investissements et ainsi réduire les coûts de transaction pour l'investisseur potentiel.

Dans tous les cas, un des éléments déterminants de ces mécanismes est donc la sécurité qui sera apportée aux investisseurs, bancaires ou privés. Dans beaucoup de pays en développement, des mécanismes de garantie devraient donc être développés, à l'échelon national ou régional (banques régionales de développement par exemple), pour favoriser l'accès des gouvernements locaux à ces ressources, parallèlement à un accompagnement de celles-ci à renforcer leurs capacités de gestion financière.

DES FINANCEMENTS INTERNATIONAUX CLIMAT PEU ACCESSIBLES POUR LES TERRITOIRES

Force est de constater que les gouvernements locaux ont un accès très limité aux mécanismes internationaux de financement climat du fait des asymétries d'informations et d'ingénierie nécessaire au montage des programmes.

Pourtant, plusieurs fonds et mécanismes internationaux climat, autorisent l'accès aux financements des collectivités territoriales⁵. Par exemple, le Fonds vert autorise l'accréditation de collectivités au titre d'intermédiaires, sous réserve d'acceptation des autorités nationales désignées et d'atteinte des standards fiduciaires et de gouvernance exigés.

[5] Fonds vert, Fonds d'adaptation, GEF, Mécanisme de financement de l'adaptation des modes de vie au climat local – LoCAL

ENGAGEMENTS DES TERRITOIRES

Développer une approche territoriale systémique inclusive et qui prenne en compte l'égalité homme/femme dans les prises de décision relatives aux enjeux climatiques.

La crédibilité des projets, et donc leur accès au financement, nécessite qu'ils s'inscrivent dans un territoire mobilisé : au niveau de ses gouvernements locaux et sub-nationaux bien sûr mais aussi au niveau de tous les acteurs y intervenant, entreprises, associations, citoyens... La lutte contre le changement climatique impose, pour être efficace, une vision de long terme, partagée avec l'ensemble des acteurs, des planifications territoriales et financières. Le succès des plans climats énergie territoriaux montre l'intérêt de cette approche systémique, crédibilisant les projets climats auprès des investisseurs. Notre premier engagement, au Nord comme au Sud, est donc d'impulser cette approche globale, associant l'ensemble des acteurs, intégrant les enjeux sociaux et économiques, proposant des objectifs d'atténuation et d'adaptation à la hauteur des défis, mais adaptés aux spécificités de chaque territoire.

S'engager à créer un environnement favorable pour la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources locales pour l'action climatique, en fonction des différents contextes et des ressources humaines au niveau local.

Créer une plateforme internationale de renforcement de capacités par les échanges de pratiques entre pairs.

La création de conditions favorables à l'investissement est largement tributaire des réglementations nationales, mais les collectivités territoriales y ont également un rôle à jouer, via leur rôle d'animation des territoires, de la qualité du dialogue multi-acteurs qu'elles impulsent, de la transparence et de la performance de la gestion qu'elles mettent en place, et plus généralement des initiatives qu'elles prennent pour attirer les financements.

La création d'une plateforme internationale regroupant ces initiatives et expériences menées à l'échelon local ou national permettrait aux élus locaux et à leurs équipes techniques de s'échanger sur ces pratiques, et d'engager sur cette base un travail de capitalisation, voire de formation.

Rendre climato-compatible les financements alloués au titre de la coopération décentralisée.

Le fléchage des aides en coopération décentralisée sur ces objectifs : si la plupart des banques bilatérales de développement ou fonds multilatéraux intègrent désormais la dimension « climat » afin de rendre climato-compatible le financement du développement, c'est relativement moins le cas des acteurs de la coopération décentralisée, souvent moins outillés pour déterminer l'impact « climat » des projets financés.

Evaluer urgemment la faisabilité d'un fonds climat dédié aux gouvernements locaux et régionaux, qui prenne en compte les spécificités des contextes locaux et territoriaux et les initiatives existantes.

Encourager la coopération, le regroupement et la solidarité entre les territoires ruraux et urbain et les villes métropolitaines, périphériques et de petites tailles

PROPOSITIONS D'AMENDEMENTS AU TEXTE DE LA COP21

Mobiliser suffisamment de ressources pour permettre aux territoires de faire face aux enjeux climatiques (atténuation et adaptation) à travers la combinaison des instruments les plus adaptés, y compris des subventions pour l'adaptation pour les populations les plus pauvres et les territoires les plus vulnérables.

- Mettre à disposition, au niveau des banques centrales, des bailleurs internationaux et des banques de développement, des financements suffisants, à taux privilégiés, pour permettre d'accélérer l'investissement climatique.
- Étudier les possibilités d'une comptabilisation différente des investissements énergétiques et climatiques (à fort retour sur investissement) dans le calcul d'endettement des collectivités.

Soutenir les collectivités locales / territoires à faire identifier, structurer et planifier les besoins d'investissements face au changement climatique.

- Soutenir le renforcement des capacités techniques, de préparation, de gestion et de formulation de projets, notamment à travers des contributions budgétaires afin d'assurer la transversalité de l'enjeu climat dans les politiques territoriales.
- Promouvoir et accompagner la mise en place d'approches territoriales systémiques, d'outils de planification des aménagements et investissements nécessaires type PCET.
- Accompagner la mise en place de systèmes d'inventaires simples des émissions territoriales, permettant de renforcer l'accès aux financements « climat ».

Créer les conditions favorables à l'investissement durable et accroître la mobilisation des ressources au niveau local pour faciliter l'accès aux ressources financières de long-terme

- En terme de décentralisation, assurer une décentralisation financière permettant l'investissement de long terme des gouvernements locaux (dotations stables et prévisibles, capacité fiscale accrue, compétence de gestion d'infrastructures productives, etc.). Ceci implique l'acceptation, par les États, du rôle des collectivités territoriales dans la lutte contre les dérèglements climatiques ; cet engagement peut notamment être affirmé, de façon souveraine, dans les Contributions nationales.
- Créer les cadres réglementaires et juridiques nécessaires pour les investissements locaux, notamment en ce qui concerne la capacité d'endettement des collectivités

Accompagner et promouvoir les outils et instruments financiers adaptés pour permettre aux collectivités locales d'accéder aux ressources existantes

- Créer les conditions d'intermédiation nécessaires (Institutions de financements spécialisées existantes ou création de Spécial Purpose Vehicles (SPV) aux échelles internationales, régionales et nationales pour flécher les ressources existantes vers des investissements locaux en cohérence avec les besoins des territoires
- Lorsque le contexte le permet, accompagner l'accès aux marchés des capitaux des gouvernements locaux: développement des outils de garanties existants (USAID) et création des effets leviers nécessaires
- Lorsque les capacités ou les conditions locales ne permettent pas l'accès aux outils financiers complexes, accompagner les territoires les plus vulnérables dans le renforcement de leur résilience à travers des aides publiques sous forme de dons.
- Accompagner le développement d'une plateforme liant à la fois les opportunités d'investissements exprimées par des territoires (offres) et les solutions existantes à travers la promotion d'expériences inspirantes de financement de services et d'infrastructures adaptés au dérèglement climatique et à faible émission (solutions)

PARTIE 3

ENGAGEMENTS DES RÉSEAUX

PRÉSENTATION

LA « SÉQUENCE DES ENGAGEMENTS DE RÉSEAUX DE COLLECTIVITÉS », LORS DU SOMMET DE LYON, CONSTITUE, PAR LE NOMBRE ET L'EXHAUSTIVITÉ DES DIFFÉRENTS ÉCHELONS DE GOUVERNEMENTS INFRA-NATIONAUX (VILLES, MÉTROPOLIS, ETATS ET RÉGIONS) REPRÉSENTÉS, UN MOMENT UNIQUE DE CRÉDIBILISATION DE L'AGENDA DES SOLUTIONS, DE PARTICIPATION DES ACTEURS NON-ÉTATIQUES À UN SCÉNARIO PLAUSIBLE DE STABILISATION DU RÉCHAUFFEMENT SOUS LES DEUX DEGRÉS.

La présentation de leurs engagements s'est organisée autour de deux séquences :

Une première séquence relative aux **ENGAGEMENTS DE COLLECTIVITÉS**, à titre individuel, sur la réduction à court terme des émissions de CO₂ de leurs territoires, avec rapport de leurs résultats dans une des différentes initiatives existantes (Compact of Mayors, Compact of States and Regions, Covenant of Mayors...)

Une deuxième séquence relative aux **ENGAGEMENTS DES RÉSEAUX DE COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DE MOBILISER L'ENSEMBLE DE LEURS MEMBRES** pour qu'ils agissent sur leurs territoires, en cohérence avec les objectifs mondiaux de réduction des émissions et en tenant compte des différences de situation.

L'estimation de la population couverte par ces initiatives, qui n'engage que les organisateurs du SMCT, a été faite de la façon suivante :

- prise en compte comme base de comptabilisation des 4 initiatives fondées sur un engagement individuel de rapport régulier des résultats, soit le Carbon Climate Registry, Compact of State and Regions, la Convention des Maires et le CNCA, d'un total estimé à 941 millions de personnes couvertes par ces engagements à horizon 2020.
- chiffre auquel a été retranché la population des villes du CNCA ayant également rapporté au cCR, ainsi que la population des 73 villes européennes ayant rapporté au cCR, partant sur l'hypothèse haute qu'elles ont toutes signé la Convention des Maires pour éviter tout risque de double compte.

En première estimation, on peut considérer que la population effectivement couverte par ces initiatives avoisine les 850 millions de personnes. Cela représente entre 11,5 et 12% de la population mondiale (7 milliards 325 millions en 2015).

Sur cette base, et en extrapolant un objectif médian à 2020 pour CoS&R, il est possible d'estimer que ces initiatives permettront de réduire les émissions de GES à hauteur de 1,5 Gigatonne en 2020, par rapport à un scénario « business as usual », sur la base des décisions prises formellement par des municipalités et régions des cinq continents.

Rapporté à l'objectif d'ici 2020 indiqué par le GIEC (8 à 10 Gt de réduction) pour respecter une trajectoire compatible avec l'objectif 2°C (44Gt d'émissions maximum en 2020), cela représente 1/6 de l'effort à fournir au niveau global, porté par un peu moins de 12% de la population mondiale. Il est donc possible (et logique) de considérer que si l'engagement déjà pris par ces collectivités était généralisé à l'ensemble des territoires, alors nous pourrions tenir à l'échelle mondiale un scénario « deux degrés » crédible.

La deuxième série d'engagements, à plus long terme 2030-2050, présentés par l'ensemble des grands réseaux de collectivités concernait l'extension de l'effort à tous les territoires. C'est la première fois que tous les réseaux mondiaux les plus représentatifs étaient ainsi réunis pour une séquence d'engagements qui a été précédée par des délibérations formelles au sein de ces organisations. Ainsi, nous pouvons considérer que c'est, à travers l'adhésion de leurs collectivités à ces réseaux, plus des deux tiers des habitants de la planète qui étaient concernés par cette séquence d'engagements, tout à fait unique dans l'histoire des négociations climatiques.

Bernard SOULAGE,

Vice-président de la Région Rhône-Alpes, co-président du Sommet mondial Climat et Territoires

ALLIANCE DES VILLES NEUTRES EN CARBONE



Une collaboration mondiale de villes s'engageant à réduire leurs émissions GES d'au moins 80 % d'ici 2050 au plus tard, soit les objectifs les plus ambitieux en la matière parmi ceux fixés par l'ensemble des villes de la planète.

ALLIANCE DES VILLES NEUTRES EN CARBONE

Créée pour soutenir des villes mondiales de premier plan à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 en se concentrant sur le Changement transformationnel

Pourquoi le Changement transformationnel ?

Il est possible d'atteindre plusieurs de nos objectifs intermédiaires en matière de réduction carbone grâce à une amélioration incrémentale des systèmes existants.

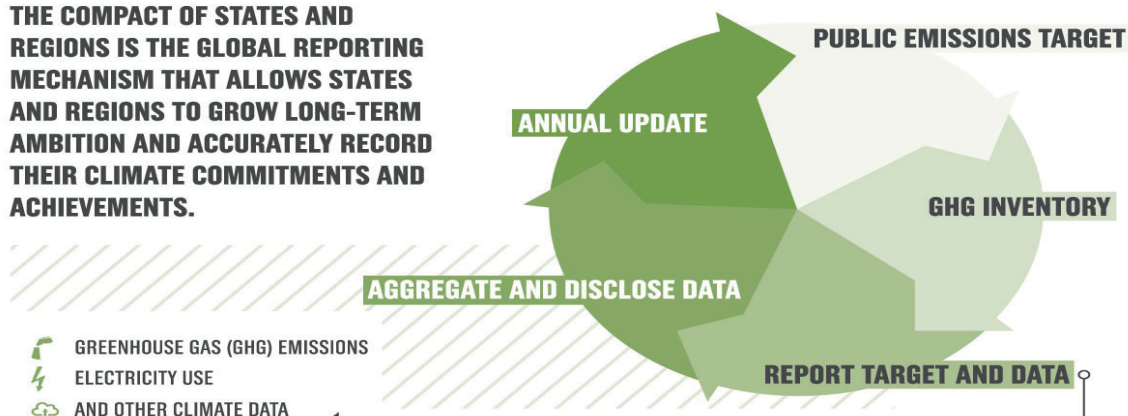
Cependant, atteindre une réduction minimum des GES de 80 % d'ici 2050 demandera une refonte fondamentale et transformationnelle des principaux systèmes urbains – gestion énergétique des bâtiments, alimentation et distribution d'énergie, transport, consommation énergétique industrielle, eau, déchets, occupation des sols – et le développement de nouvelles technologies.

Priorités de collaboration :

- Collaborer pour répondre aux difficiles défis de décarbonisation
- Adopter une approche plus solide, plus homogène et plus globale en matière de planification et de mise en œuvre
- Communiquer d'une seule voix pour obtenir un meilleur impact

THE COMPACT OF STATES AND REGIONS

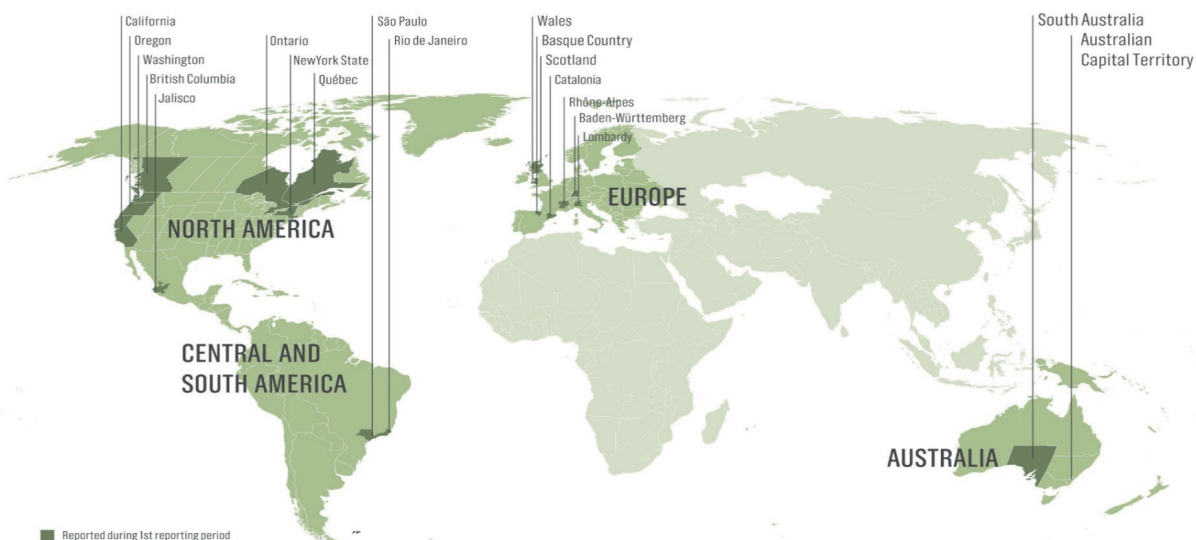
THE COMPACT OF STATES AND REGIONS IS THE GLOBAL REPORTING MECHANISM THAT ALLOWS STATES AND REGIONS TO GROW LONG-TERM AMBITION AND ACCURATELY RECORD THEIR CLIMATE COMMITMENTS AND ACHIEVEMENTS.



THE COMPACT OF STATES AND REGIONS INVITES ALL GLOBAL STATE AND REGIONAL GOVERNMENTS TO SUBMIT THEIR CLIMATE DATA BY JULY 31, 2015

Jay Weatherill, Premier of South Australia
Co-Chair of The Climate Group States & Regions Alliance

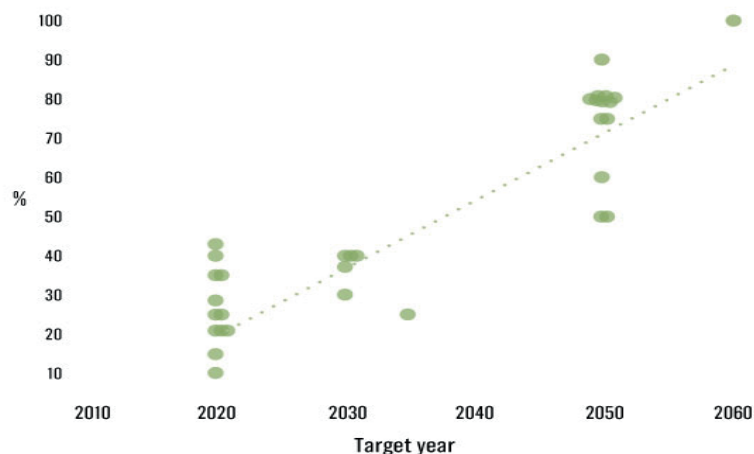
THE COMPACT OF STATES AND REGIONS



So far 20 state and regional governments from around the world have contributed to the first-ever reporting period.

THE COMPACT OF STATES AND REGIONS

32 absolute region-wide CO₂ reduction targets reported through the compact of states and regions



Total GDP: US\$8.3 trillion GDP

Total population: 220 million people

Total annual GHG emissions: 1.81 GtCO₂e

FOUNDING PARTNERS:

THE CLIMATE GROUP
States & Regions



SUPPORTED BY:



www.eumayors.eu



The Covenant of Mayors



Today



6 400 signataires



200 millions d'individus



54 pays

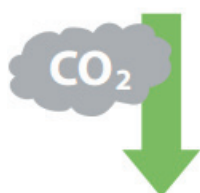


4 700 plans d'action en matière d'énergie durable

CCRE | 152 | 2015

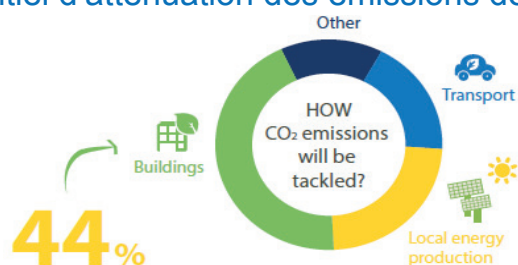


by 2020

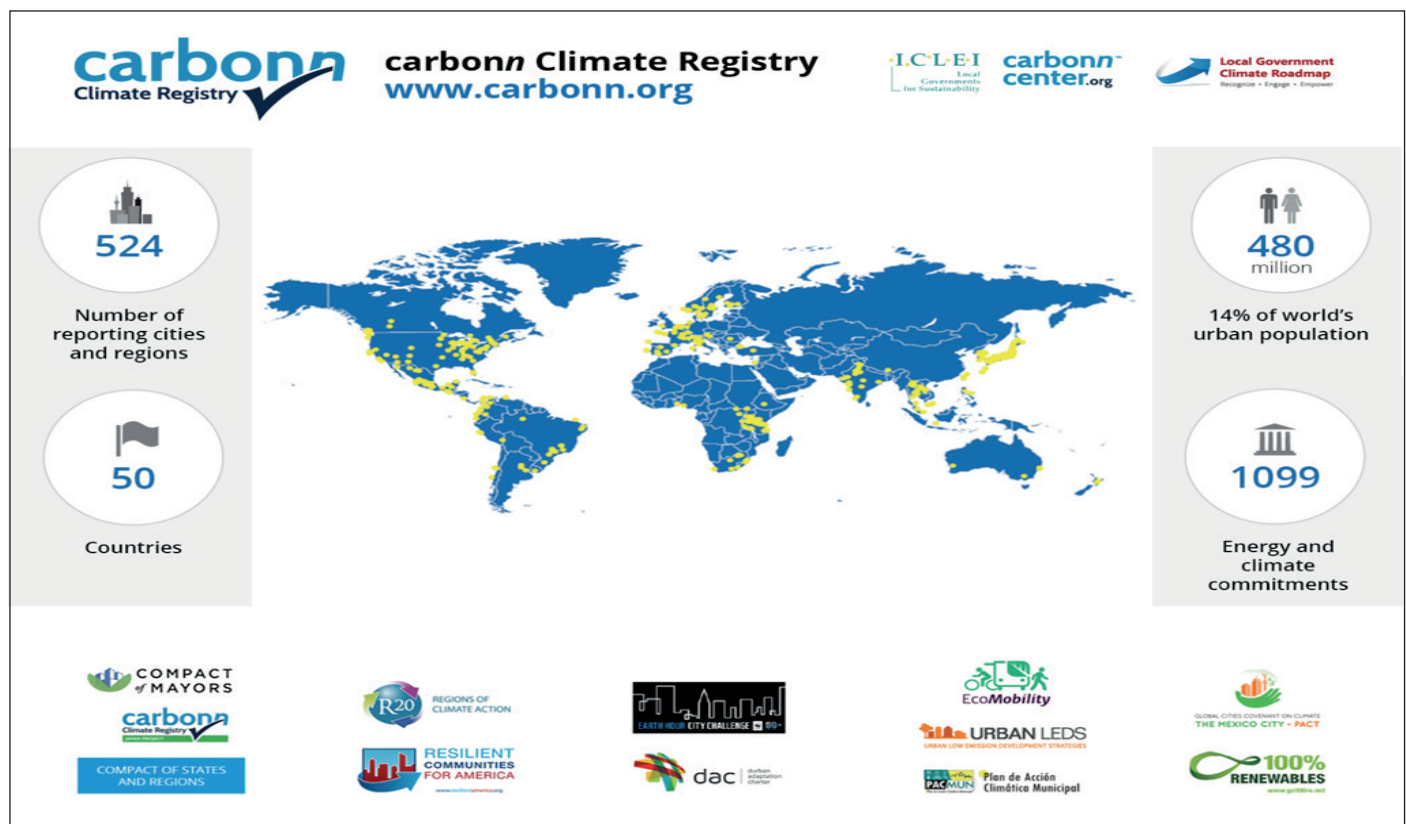


28 % d'engagement de réduction des émissions de CO₂

400 Mt de potentiel d'atténuation des émissions de CO₂



Sources : CCR (2013) ; « La Convention des Maires en chiffres », rapport CCR (2015)





carbonn Climate Registry
www.carbonn.org



carbonn center.org



≈ 1 billion tCO₂e

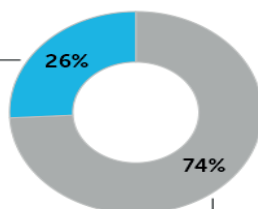
Committed GHG emissions reductions by 2020

Roughly equivalent to the total GHG reductions of the EU between 1990- 2012



Based on 212 cities that have reported climate commitments and GHG inventories for their community (data from March 2015, see carbonn Climate Registry Digest 2014-2015)

Post-2020 commitments



Pre-2020 commitments



Managed by ICLEI e.V.



carbonn Climate Registry
www.carbonn.org



carbonn center.org





United Nations
Framework Convention on
Climate Change

Home > Register your action

About NAZCA

NAZCA
Supporting the Lima-Paris
Action Agenda

Search

See who's taking action GO

Browse to see commitments

COOPERATIVE INITIATIVES

CITIES

REGIONS

COMPANIES

INVESTORS

TOTAL COMMITMENTS TO ACTION
EXPLORE THE DATA

Register your action

Register your commitment to action with one of our data partners by clicking on one of the links below

For companies and cities



For cities and subnational regions



For subnational regions



For investors





Climate Alliance



We, the 1,700 members of CLIMATE ALLIANCE, are committed to:

- Reducing our CO₂ emissions by 10 % every 5 years and halving per capita emissions by 2030 (from a 1990 baseline)
- Cooperating with the indigenous peoples from the Amazon for the protection of the tropical rainforests

→ Climate Alliance is the only European local government network with a quantitative target

→ Climate Alliance members take global responsibility





Climate Alliance resolution on a strong and ambitious EU 2030 framework for climate and energy policies (40% increase in EE and 40% RE share) adopted in May 2014.






Le Pacte est un accord entre nos réseaux (puis entre nos membres individuellement) destiné à lutter contre le changement climatique de façon homogène et complémentaire aux efforts nationaux.

Grâce à cette approche collaborative, nous visons à établir :

- Un mécanisme pour démontrer les engagements des villes à participer à une solution mondiale de lutte contre le changement climatique,
- Une reconnaissance généralisée des actions en vigueur innovantes et impactantes des villes,
- Des infrastructures, des outils et un soutien permettant aux villes d'être audacieuses et ambitieuses dans leurs efforts d'urbanisme,
- Des normes de collecte de données et des processus de reporting favorisant une évaluation homogène et fiable des progrès réalisés,
- Une incitation pour les gouvernements nationaux à reconnaître les engagements des villes actives en leur fournissant des ressources.

« Nous, les partenaires des réseaux internationaux du Pacte des Maires (C40, ICLEI), les administrations locales en faveur du développement durable et l'union des villes et des administrations locales,

Représentant collectivement plus des deux tiers de la population mondiale, ainsi que le leader mondial en matière d'action climatique, comprenant à la fois des mégapoles ainsi que des villes en croissance et des communes de toutes tailles,

Nous engageons à soutenir nos membres dans leurs efforts destinés à réduire les émissions locales de gaz à effet de serre, améliorer la résilience au changement climatique et suivre leurs progrès publiquement. »



« Nous soutenons l'objectif européen de réduction d'au moins 40 % des gaz à effet de serre d'ici 2030 et nous engageons à soutenir mutuellement nos efforts climatiques au sein d'EUROCITIES, afin d'aider nos villes à atteindre une réduction d'au moins 40 % de leurs émissions d'ici 2030, tout en continuant à partager des bonnes pratiques et des expériences. Nos efforts cumulés contribueront également de manière significative à l'atténuation du climat mondial, en vue de limiter le réchauffement planétaire à 2 °C. »

Déclaration adoptée à Nantes le 10 juin 2015



Local & Regional
Europe

« Aux côtés de ses membres et partenaires de la Convention des Maires, le CCRE s'engage à soutenir les actions qui viseront à réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 40 % d'ici 2030.

Aux côtés de ses partenaires de PLATFORMA, le CCRE s'engage également à soutenir les partenariats et coopérations entre administrations locales et régionales afin de favoriser un développement local à faible émission de carbone à travers le monde. »



energycities

« En préparation de la COP21 de décembre 2015, les membres d'Energy Cities s'engagent à partager leurs connaissances, leur savoir-faire et leur vision avec d'autres villes du monde entier. Ces 1 000 collectivités locales de 30 pays sont prêtes à faire des échanges directs entre responsables locaux le moteur de la transition énergétique. Les membres signataires de la Convention des Maires utiliseront cette initiative comme cadre méthodologique de coopération. »

Déclaration d'Aberdeen (23 avril 2015)

Les membres d'Energy Cities partagent un objectif de décarbonisation d'ici 2050 s'appuyant sur la décentralisation du système énergétique et la solidarité entre territoires, en ligne avec l'initiative « Une énergie durable pour tous » de l'ONU.





WORLD ASSOCIATION OF THE MAJOR METROPOLISES
ASOCIACIÓN MUNDIAL DE LAS GRANDES METRÓPOLIS
ASSOCIATION MONDIALE DES GRANDES MÉTROPOLIS

« Nous, le réseau METROPOLIS, représentant 685 millions de citoyens du monde entier, nous engageons à soutenir nos membres pour contrôler leurs émissions de gaz à effet de serre, fixer un objectif quantitatif pour chaque ville compatible avec la limitation du réchauffement planétaire à deux degrés Celsius d'ici 2050, en tenant compte de la nature spécifique et du niveau de développement de chaque métropole, sous réserve de l'approbation de cadres et de mesures améliorés. »

Déclaration du conseil d'administration de METROPOLIS, adoptée le 20 mai 2015 à Buenos Aires



« Nous, membres de CGLU, représentant les autorités de plus de 270 000 territoires regroupant les deux tiers de la population mondiale, nous engageons à encourager nos membres à limiter leurs émissions, avec une cible quantitative définie pour chaque territoire en vertu du scénario des 2 °C, en prenant en compte leurs contextes spécifiques et leur niveau de développement, et à condition qu'ils soient soutenus par des moyens adéquats de mise en œuvre et par des cadres appropriés de gouvernance. »



PARTIE 4

DISCOURS



DISCOURS DE **JEAN-JACK QUEYRANNE**

PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES



Mesdames, Messieurs,

Je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui à l'Hôtel de Région de Rhône-Alpes, pour la session d'ouverture du Sommet mondial Climat et territoires, prélude à la réunion de la COP21 qui se tiendra à Paris fin novembre.

Cet évènement important participe de la mobilisation générale pour parvenir à des engagements très forts de la communauté internationale. Nous avons connu une grande déception à Copenhague en 2009. Les Sommets qui ont succédé n'ont jamais été à la hauteur des espérances. Raison de plus pour nous exprimer avec force. C'est le début d'une histoire qui doit s'écrire au cours de ces deux jours. Soyez certains que j'en ai pleinement conscience.

Si nous n'agissons pas pour freiner le changement climatique et contenir la hausse des températures sous les 2°C d'ici 2050, comme le recommande le GIEC, nous courrons à la catastrophe. Le défi est immense. Il n'est pas insurmontable. Ce défi n'est pas seulement scientifique ou même économique, il est aussi social et éthique. Il est intimement lié à l'humanité que nous avons en partage, à la question des droits humains, et je pense notamment aux populations les plus vulnérables.

Pour relever ce défi, en novembre prochain, lors de la COP21, les Etats doivent parvenir à un accord international sur le climat ; un accord ambitieux, juste, équitable et durable. La Présidence française de la COP21 s'est fixé comme objectif d'aboutir à un accord universel et contraignant avec un cadre financier pour assurer la transition vers des économies bas carbone et résilientes.

Les acteurs non étatiques, les collectivités territoriales, les organisations économiques, sociales, environnementales, spirituelles... ont pris la mesure des enjeux. Avec vous tous qui les représentez notre rencontre doit être une contribution majeure à l'agenda des solutions. C'est là notre ambition.

La période des grands discours est révolue, l'heure est à l'action, à la décision. Nous le savons. Nous pourrons le constater demain après-midi quand viendra la présentation des engagements et des propositions. C'est de cette façon que nous souhaitons accompagner et soutenir la dynamique des négociations internationales en cours.

Notre rencontre par son ampleur est inédite. Les gouvernements ne sont plus seuls. Nous sommes porteurs des attentes de la société mondiale, dans sa diversité mais unie par une conscience commune. Nous sommes aussi porteurs d'engagements concrets, c'est ce qui fait l'originalité de ce sommet. Ces engagements, qui seront pour certains quantifiés, donneront une idée du niveau d'efforts très important que nous sommes prêts à amplifier dans le cadre de nos responsabilités.

Longtemps, la question du climat a été envisagée comme un coût plutôt que comme une opportunité. Nous savons, car nous le vivons au quotidien sur nos territoires et dans la proximité avec nos concitoyens, que le problème est justement aujourd'hui le coût de l'inaction. Et plus encore, c'est l'investissement dans la croissance verte, mais aussi dans la préservation de la biodiversité, trop souvent oubliée, que nous pourrons trouver des sources de croissance, d'emplois et de bien-être.

• • •

L'un des sujets phares de la COP21 sera le financement de la lutte contre le réchauffement climatique et le financement de l'adaptation. Nos engagements devront porter sur ce sujet. Je pense notamment aux collectivités locales dans leurs actions de coopération. Mais ces engagements ne pourront être tenus sans un accès à des financements internationaux.

Pour conclure ce rapide propos d'accueil, je veux rappeler que la vocation de notre Sommet est d'apporter un soutien collectif et décisif à la COP21. Nous savons que ce que nous entreprenons s'étendra sur plusieurs générations. Raison de plus pour franchir une étape décisive.

Permettez-moi un rappel historique. C'est ici en Rhône-Alpes, en juillet 1788, qu'a eu lieu à Vizille avec la journée des Tuiles l'élément décisif de déclenchement de la grande Révolution française de 1789. Faisons à notre manière une telle journée.

Je veux pour finir vous renouveler mon message de bienvenue à la Région Rhône-Alpes. Ce Sommet a été organisé sur un temps très court. Je suis heureux que nous y soyons parvenus.

Je terminerai ce propos en citant les mots d'Ahmed DJOGLAF, co-président du groupe de travail de la plateforme de Durban. Il disait « si vous voulez marcher vite, marchez seul. Si vous voulez marcher loin, marchez ensemble ». Que les acteurs non étatiques avancent ensemble aujourd'hui, que les Etats avancent ensemble demain, lors de la COP21, ce sont les vœux que je forme au moment d'ouvrir ce Sommet.

Je vous remercie.



**SÉNATEUR DE LOIRE-ATLANTIQUE
PORTE-PAROLE CLIMAT DE CITÉS ET GOUVERNEMENTS LOCAUX UNIS
CO-PRÉSIDENT DU SOMMET MONDIAL CLIMAT & TERRITOIRES**



Madame la Ministre, chère Annick Girardin,

M. le Président de la Région Rhône-Alpes, cher Jean-Jack Queyranne, qui avez pris la responsabilité de l'accueil de ce Sommet, et je crois que l'affluence de ce matin vous donne déjà raison d'avoir répondu présent.

M. le Vice-président de la région Rhône-Alpes, cher Bernard Soulage, sans l'énergie duquel ce sommet n'aurait pas pu avoir lieu, et je rajoute à ces remerciements toute l'équipe de la région Rhône-Alpes, ses services et prestataires, ainsi que vos collègues élus, notamment Benoît Leclair, lui aussi très impliqué dans la réussite de ce Sommet.

*Mesdames et Messieurs les élus et représentants des acteurs territoriaux venus du monde entier,
Chers amis,*

Il y a maintenant 18 ans, à Kyoto, la communauté internationale accouchait au bout de la nuit d'un accord sur le climat qui devait permettre de stabiliser les émissions mondiales de CO₂ et éviter une catastrophe

déjà parfaitement décrite. Presque une génération plus tard, nous vivons les années les plus chaudes jamais enregistrées. Les catastrophes se multiplient, cyclones, sécheresses, canicules sévères, exodes et déstabilisations de régions entières, etc.

Pourtant, la communauté internationale semble s'obstiner dans un jeu de mistigri, où chacun attend toujours de l'autre qu'il agisse le premier, avant d'assumer lui-même sa part de responsabilité. Ce jeu de dupes ne fera que des perdants, nous le savons tous, et pourtant nous continuons à en perpétuer les règles, malgré les désillusions de l'après-Kyoto ou de Copenhague.

Ce Sommet a donc vocation à un peu changer ces règles, qui nourrissent l'attentisme et paralysent l'action. « Nous n'avons pas de plan B parce que nous n'avons pas de planète B » a coutume de dire le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, pour exhorter à l'action. C'est vrai, mais nous avons peut-être des voies de traverse, des voies B, qui permettent de contourner les pesanteurs, de bousculer ce climato-fatalisme qui se développe insidieusement, et qui nourrit peu à peu le repli sur soi de territoires qui voient le monde de demain comme un monde de menace.

Ce Sommet est l'antidote à ce fatalisme, il dit l'optimisme de l'action face au sentiment d'impuissance, il dit notre capacité à agir concrètement, il se nourrit d'expériences réussies et ancrées dans le quotidien et les territoires, d'engagements ambitieux et réalisables. Il dit un monde où les valeurs sont la solidarité, la mobilisation et la coopération, seuls antidotes réels au dérèglement climatique.

Cher Jean-Jack Queyranne, en vous portant candidat pour l'organisation de ce Sommet, vous avez assumé votre part de la responsabilité globale et participé à la construction de ce chemin qui rouvre la voie de l'avenir, face aux dangers d'un monde niant la fragilité de son propre environnement.

Ce Sommet ne vient pas de nulle part, il se nourrit d'action commune, de capacité d'expression collective, celles de réseaux de collectivités territoriales réunis depuis 10 ans dans des feuilles de route communes avant chaque grande étape de négociation, les plus récentes déclarations communes des acteurs non-étatiques comme lors du Sommet de l'ONU en septembre « Catalysing action », il correspond surtout à la volonté des acteurs non-étatiques de peser ensemble en amont des négociations.

Cette volonté, nous l'avons bien ressentie avec Michel Delebarre, lors de la rédaction de notre rapport parlementaire sur le rôle des collectivités territoriales dans la COP21, rapport demandé à l'époque par Jean-Marc Ayrault et Pascal Canfin. Une des propositions de ce rapport concluait à l'intérêt d'organiser un Sommet des acteurs non-étatiques en amont de la COP, et je suis heureux que la Région Rhône-Alpes se soit portée candidate pour l'accueillir.

Je ne crois pas que nous nous soyons trompés.

Depuis bientôt 6 mois, les travaux en ateliers ont déjà montré la capacité d'acteurs aux cultures différentes, collectivités, ONG, entreprises, syndicats... à élaborer ensemble engagements et propositions.

L'affluence de ce sommet, avec beaucoup d'acteurs du Sud, montre aussi la compréhension commune que nous ne répondons pas aux enjeux climatiques sans répondre aux défis du développement, et réciproquement.

Chers amis, l'heure est à l'échange et à la finalisation de nos propositions, et par là même à la construction d'une communauté d'acteurs respectueux de leur différence, mais profondément convaincus de la valeur de ce travail collectif.

Le message que nous allons délivrer ici à Lyon, en Région Rhône-Alpes, est précieux, peut modifier le cours de la négociation sur le climat. Et je sais que si nous sommes ici tous ensemble, c'est justement parce que nous en sommes tous convaincus. ”



DISCOURS DE ANNICK GIRARDIN

**SECRÉTAIRE D'ÉTAT CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT
ET DE LA FRANCOPHONIE**

“

*Monsieur le Président Cher Jean Jacques,
Monsieur le Sénateur Cher Ronan,
Mesdames et Messieurs les élus*

C'est un plaisir pour moi d'ouvrir ce grand rendez-vous des villes et des territoires sur le climat. Ce rendez-vous, il est essentiel à 6 mois de la COP21. C'est l'une des étapes importante de cette année, après le sommet des entreprises et de la finance, après la MEDCOP 21 à Marseille au début du mois de juin. C'est une étape importante, c'est aussi une reconnaissance.

Vous le savez bien, M. Queyranne, M. Dantec, vous qui œuvrez depuis longtemps pour que les collectivités prennent toute leur place dans les négociations internationales sur le climat. Cette conviction, elle est chez vous, je le sais, ancrée aussi dans l'action. Car si les collectivités s'investissent pour le climat, c'est avant tout parce que leurs élus, mais aussi et surtout leur citoyens voient bien, au quotidien, les enjeux du dérèglement climatique. Les élus locaux que je rencontre, dans mes déplacements, sont souvent les meilleures portes paroles face aux enjeux climatiques. A Dakar ou à Saint Louis, au Sénégal, ce sont eux qui doivent faire face aux conséquences de l'érosion côtière, accentué par la montée des eaux. Aux Philippines, ce sont les élus qui pensent la reconstruction des zones durement frappées par les typhons. Au Sahel, il est impossible de penser à la lutte contre la désertification sans associer les régions et les municipalités. Partout dans les grandes villes, de l'Afrique du Sud, à la Colombie, des Etats-Unis à l'Inde ou au Brésil, dans les villes ou dans les campagnes, vous êtes à la fois des témoins et des acteurs de la lutte contre le dérèglement climatique. Cette mobilisation, elle est aujourd'hui pleinement reconnue par la France. Elle est aussi reconnue par les Nations Unies, dans le cadre des négociations de la Convention Climat. Ce n'est pas toujours évident, vous le savez, car les statuts et le rôle des territoires varient selon les pays. Mais, parce que vous êtes en première ligne face au dérèglement climatique, vous avez su vous imposer et faire reconnaître votre légitimité. Je veux ici saluer le rôle de Ronan Dantec et de Bernard Soulage, les infatigables porte-paroles français du rôle des territoires dans la lutte contre le dérèglement climatique. Je veux saluer aussi le rôle des grands réseaux internationaux de collectivités, qu'il s'agisse d'ICLEI, du R20, de CGLU, du C40, et il y en a de nombreux autres, qui agissent depuis plus de 20 ans au service du climat.

Cette mobilisation, elle est plus que bienvenue dans l'agenda des solutions promu par la France et le Pérou, et qui s'incarne aujourd'hui dans le plan d'action Lima-Paris, qui est le support pour l'action des acteurs non-étatique face au dérèglement climatique. Cette mobilisation, elle est une condition sine qua non de la réussite de Paris Climat 2015. Cette mobilisation, elle me fait penser à ce livre et ce film, bien connus de tous : Le Seigneur des Anneaux. Je demande pardon aux puristes, mais son intrigue finalement très proche de celle de Paris Climat 2015. Dans ce livre, un petit groupe très hétéroclite, des hommes, des elfes, des nains, des magiciens, s'unissent pour une cause commune : Sauver leur terre face à un ennemi commun. L'équation que nous avons à résoudre à Paris est en tout point identique : nous devons mobiliser tous les acteurs, qui ont parfois des objectifs ou des intérêts très différents, afin de les unir sur un objectif

commun : lutter contre le dérèglement climatique.

Cela vaut, vous me direz, pour les Etats. Cela vaut aussi pour l'ensemble des acteurs non étatiques, les entreprises, les collectivités territoriales, les ONG et les fondations, ou encore les grandes institutions internationales.

Dans cette communauté de l'anneau, cette alliance de Paris pour le climat, vous disposez d'atouts précieux : ceux de la proximité et du savoir-faire. Car qui mieux que vous sait préparer un plan d'alerte face aux catastrophes climatiques ?

Qui, mieux que vous, peut planifier l'aménagement d'un territoire sur le long terme, prenant en compte la nécessité du zéro émissions ? Qui, mieux que vous, est à même de construire des projets de lutte contre la pauvreté et porteurs d'inclusion sociale tout en intégrant les enjeux climatiques ?

Malgré de grandes différences au niveau international, les territoires jouent un rôle majeur dans l'énergie, dans la planification urbaine, dans les transports, dans l'agriculture... Les territoires, c'est aussi la commande publique, qui peut être mobilisée, au Nord comme au Sud, au service de la cause climatique. Face à notre grand défi pour 2015, celui d'un monde sans carbone et sans pauvreté, nous avons besoin de vos compétences, de votre envie, de votre mobilisation.

C'est pour collecter vos engagements, ces fameuses contributions, sur lesquelles reviendront tout à l'heure le Président de la République et demain M. Fabius et Mme Royal, que nous avons lancé, avec le Pérou, la plateforme NAZCA.

Cet acronyme, en anglais, il désigne un espace d'engagement pour les actions des acteurs non-étatiques.

C'est aussi le nom d'une civilisation du Pérou, disparu dans des circonstances restant à éclaircir.

Certains scientifiques nous disent aujourd'hui qu'il est possible que ce peuple agricole ait disparu à raison de catastrophes naturelles accentuées par leur agriculture intensive. C'est ce que Jared Diamond appelle un « effondrement ».

Pour éviter cet effondrement, nous sommes réunis aujourd'hui, et nous nous retrouverons à de nombreuses reprises d'ici Paris. Pour éviter cet effondrement, laissez moi pour conclure dresser quelques pistes d'action pour que les engagements que vous prendrez trouvent un écho toujours plus large dans les négociations.

La première piste, c'est la coopération entre les territoires, au niveau international. Cette coopération, de nombreux territoires français et européens la pratiquent déjà. Elle permet de partager des savoirs faire, de mutualiser des ressources. D'accélérer dans la direction d'un monde sans carbone et sans pauvreté.

Il y a de nombreux projets, y compris ici, en Rhône-Alpes, M. le Président, par exemple avec le Mali ou le Burkina Faso. La France a des territoires compétents, engagés, avancés sur le climat. C'est une fierté de voir ces territoires, avec le soutien de la France, partager ces compétences. C'est pour cela que nous avons lancé cette année un appel à projet de coopération décentralisée sur le climat avec les équipes de la DAECT pour un montant de plus de 600 000 euros.

Sur ces sujets, il y a encore de nombreuses choses à accomplir. Je prendrais un seul exemple : A New York, pendant une des nombreuses réunions de l'ONU, j'ai reçu sur mon portable – sans jamais rien avoir demandé d'ailleurs – un SMS d'alerte sur le risque d'inondation. La ville de New York a en effet mis en place, après l'ouragan Sandy, un grand programme de prévention des risques. Ce type d'expérience, il est possible de les partager avec des villes du Sud exposées aux mêmes risques.

Beaucoup d'entre vous soulignent, et je sais que vous en faites partie, M. Dantec, que vos engagements nécessitent un appui financier. Certains d'entre vous parlent d'un « Fonds Vert » des villes pour le climat. La France est le premier pays au monde à avoir financé, avec l'AFD, des prêts non-souverains pour des collectivités territoriales dans les pays du Sud. Elle est donc consciente des besoins de financements – conséquents – qu'il faudra mobiliser. C'est pour cela, et Mme Paugam, directrice générale de l'AFD, viendra vous en présenter les modalités techniques, que l'AFD poursuivra son effort, avec l'ambition de soutenir 100 villes d'ici 2020 dans leurs actions de lutte contre le dérèglement climatique.

Mesdames Messieurs, Chers amis,

Il y a plus de 50 ans, en 1963, le traité de l'Elysée a accéléré les jumelages franco-allemands. L'objectif était simple : c'était le même que la construction européenne : sanctuariser la paix, en jumelant des villes, en développant des projets conjoints, en favorisant les échanges de jeunes.

Le climat pose à l'humanité un défi de même ampleur : limiter le réchauffement de la planète pour éviter le chaos climatique et sa cohorte de troubles géopolitiques. Je vous propose aujourd'hui de relancer

...

ces jumelages, internationaux, autour du climat. Cet outil a fait ses preuves. Il a marqué des générations. Face au défi climatique, ce type d'action, qui inscrit notre engagement dans la durée, est plus que jamais nécessaire. Je vous remercie. ”



DISCOURS DE JANOS PASZTOR

SOUS-SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DES NATIONS UNIES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

“

It is an honor to speak today to mayors, governors, CEO's and civil society leaders who are on the frontlines of climate change and action. This Summit is one of the most important during this vital year. Its focus – to highlight and scale up ambitious non-state action – is essential to reach a meaningful, united climate change agreement at COP21 this December.

We have a vital and narrow window of opportunity this year and the clock is ticking. Clearly, much more needs to be done to reach the pathway of less than 2 degrees Celsius. National governments cannot do this without bold action by cities, states and provinces, CEO's and civil society.

This summit in Lyon could spark a new movement for subnational action – one that is innovative, measurable, bold and reaches beyond economic, political and social boundaries.

I would like to expand on the Secretary-General's three key asks of you today.

Firstly, you as mayors, governors and local authorities can all band together within your countries to give your national government's confidence – they need your support to raise ambitions.

You could show them that greater ambition is possible. You are on the frontlines of the climate challenge and you can empower leaders in your country to rise above political divides. You could unite local leaders within your country.

There are concrete ways to do this today, next week, this year. Megacity mayors could partner with the smaller cities in their country– these multi-city partnerships are happening, but more needs to be done at a faster pace.

And, city governments could strengthen partnerships with their state and regional governments. This would give national governments confidence to raise their ambitions by COP21.

Media could help you to broadcast to national leaders that multi-city and city-state-province leaderships are happening and thriving in your countries. You are the leaders that can show your national leaders that there is more than enough ambition in your countries -- that there is no reason for them to come to COP21 without bold commitments in their hands.

Secondly, the Secretary-General asks you to scale up concrete solutions and expand collaboration across-borders.

There are many possibilities for how to do this and many leaders in Lyon who can support you. One way is to begin a new global coalition of states and provinces committing to sustainable building codes and renewable energy targets. States, Provinces and Regions often hold the key to energy solutions – determining the sources for power plants and holding the pen to new sustainable building codes. If you unite, Lyon could be the place where Governors and Premiers are recognized as key climate actors.

As Governors and Premiers, you could also join global subnational climate initiatives such as the Under 2 MOU and the Compact of States and Regions. If you are a Governor at this Summit, you could help the MOU

and Compact to increase signatories before Paris.

As Mayors, there are many opportunities for you to make your commitments known and actions measurable. You could join the Compact of Mayors and the Covenant of Mayors. You could make your commitments public so that the world can learn about your ambitions and solutions in Paris.

There are also opportunities to spark a new climate smart urban planning movement in Lyon. Current urbanization is more than a mere demographic shift – it is poised to be one of the defining forces shaping the 21st century. The way in which cities will be built will shape whether we win or lose the battle against climate change.

All of you this week could unite with urban planners, architects, CEO's, Mayors, Premiers, Prime Ministers and launch a new, high profile movement to create new, climate smart cities.

Lastly, the Secretary-General asks CEOs to work with your national governments to increase both public and private funding flows, and to demonstrate that solutions and financing exist.

CEO's can increase the confidence of city, regional and national governments that climate financing and clean energy solutions are real and accessible.

You could do this by partnering with the city and regional leaders in Lyon to create new global solutions, such as a subnational clean energy coalition.

And, there are opportunities to join existing coalitions -- You could the City Climate Finance Leadership Alliance -- or begin new cross-border solutions. You could help cities and provinces to obtain financing for low-emission and resilient infrastructure and develop insurance markets to protect against climate-related impacts and natural disasters.

Colleagues, Leaders, The science is clear, and with strong political will from you, the economics can also become clear. We know that it is possible to transition to a low-carbon economy. But, the clock is ticking -- the world needs your leadership this year to show that national governments have more than enough support to raise their ambitions in Paris. That solutions exist -- and, financing is ready.

In Lyon, you can show the world not whether we will act – but how we must and can act.

This week I ask you to: Be Bold. Be concrete. Be strategic. Be above silos and go beyond borders.

It is you who can make 2015 the success to remember -- when the world's leaders responded with courage and unity to overcome its gravest threat.

Thank you. ”



DISCOURS DE JEAN-JACK QUEYRANNE

PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES

“ Monsieur le Président de la république,
Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Président de la république, je veux vous remercier, au nom de l'ensemble des organisateurs du Sommet mondial Climat et Territoires, d'avoir bien voulu nous honorer de votre présence.

Je sais combien les enjeux du climat sont importants à vos yeux. Votre décision d'accueillir la COP21 en France à la fin de cette année en est la meilleure preuve.

Depuis Rio, les précédentes COP ont été très loin de répondre aux défis du changement climatique.

• • •

L'urgence est plus que jamais au rendez-vous. Le défi est global. Il est intimement lié à l'humanité que nous avons en partage, à la question des droits humains, et je pense notamment aux populations les plus vulnérables.

Je sais que vous y êtes particulièrement attaché.

Ce sera l'enjeu de la COP21 que de parvenir en décembre à un accord ambitieux, juste, équitable et durable. Et parmi les objectifs que vous avez fixés, il y a la mobilisation des acteurs non gouvernementaux dans le cadre de l'agenda des solutions.

Notre Sommet sera une contribution majeure. Les acteurs non étatiques réunis à Lyon aujourd'hui et demain veulent accompagner et soutenir la dynamique de la Présidence française qui nous conduit à la COP de Paris. Ce Sommet, c'est celui de la mobilisation des acteurs.

Monsieur le Président, c'est en effet très innovant que d'organiser cette mobilisation pour renforcer les chances d'aboutir à un accord sur le climat. C'est reconnaître l'importance des acteurs non gouvernementaux. Et ce d'autant qu'une partie de nos engagements seront quantifiés, d'autres seront qualitatifs, preuve du niveau d'effort important que nous sommes prêts à réaliser. Aujourd'hui, c'est aussi à l'échelle des territoires que s'écrit l'Histoire du climat.

Les acteurs non étatiques seront d'autant plus au rendez-vous que le coût de l'inaction est désormais avéré.

Nous savons qu'il est important aujourd'hui d'envisager la question du climat comme une opportunité.

Nous avons bien conscience que la question du financement sera essentielle.

Les engagements et propositions qui seront présentés demain vous seront transmis ainsi qu'à l'ensemble des parties à la négociation. La vocation de ces contributions est de conforter les Gouvernements dans leurs propres contributions en vue d'un accord à Paris en décembre.

Nous faisons le pari qu'il est encore possible d'éviter une montée des températures au-delà des 2 degrés C.

La période des discours est désormais révolue. Nous sommes maintenant dans le temps de l'action et celui des décisions. Les acteurs non étatiques y sont prêts. C'est le message que je souhaitais vous témoigner au nom de l'ensemble des acteurs non gouvernementaux ici réunis. C'est le message que nous souhaitons que vous puissiez porter à Paris.

Je vous remercie. ””



DISCOURS DE MAROŠ ŠEFCOVIČ

VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION EUROPÉENNE EN CHARGE DE L'UNION DE L'ÉNERGIE

“ Monsieur le Président de la République, Madame la Ministre, Monsieur le Président de la région Rhône-Alpes, Mesdames et Messieurs,

Avant de commencer, permettez-moi d'exprimer au nom de la Commission européenne notre solidarité la plus entière pour les victimes de l'attentat terroriste perpétré vendredi non loin d'ici. Bien loin d'attiser les peurs et les divisions, ces veules attaques nous soudent et nous renforcent au contraire dans notre implacable combat contre le fléau terroriste.

Je salue à ce titre l'appel à l'unité et la fermeté du Président Hollande, auquel je m'associe directement.

Ladies and gentlemen,

Humanity has never faced a greater threat than global warming, endangering the very survival of our species. I am sure you all know that last month was the warmest one on record as well as 14 of the first 15 years of this millennium. Change is happening before our eyes at an alarming pace. It is up to us to take action before it is too late.

But addressing climate change is not only about saving our planet. It is also about saving ourselves from poverty, unemployment, war, and oppression. Why? Because the rise in temperatures creates an entire range of effects; from floods to heatwaves and wildfires; from new diseases and health hazards to draughts and food shortage, from extinction of animals to entire populations fleeing their territories in search of liveable conditions. We cannot simply watch this happen.

It is in this context that the European Union has committed itself to a target of cutting greenhouse gas emissions by at least 40% by 2030. It means that in 2030 the EU will emit 2.2 giga tons less greenhouse gases than in 1990. That's equivalent to all the emissions today of our three largest Member States – Germany, the UK and France. We are taking an entire range of actions as part of the Energy Union strategy which will decarbonise our economy by creating an internal energy market, putting energy efficiency first, and making significant investments in renewable energy sources.

But of course, Europe cannot stop global warming alone. We need the cooperation and the contribution of every country on the planet. This year's UN Climate Conference is therefore a critical time, a unique opportunity for humanity to come together for our common good, leaving narrow and short-term interests behind. There will be negotiations and they will be tough, but there will not be winners and losers. Either we all win or we all lose. As Commission President Jean-Claude Juncker recently said, «this is not a discussion between the global North and South. It is a discussion between this generation and the generations to come». And as Secretary General Ban Ki-moon pointed out «there is no plan B because there is not planet B». Other world opinion shapers, from the Pope to pop icons, have taken up their responsibility in using their voice and influence to keep climate change visibly on the table.

The «World Wide Views on Climate and Energy» which has just been published is the largest-scale global survey ever. And when 80% of citizens are very concerned about climate change – politicians around the world should listen. This is a very powerful call for action.

So what is it exactly that we're aiming at in Paris and how do we intend to reach those objectives? Our ambition in Paris is to reach an ambitious, dynamic and legally-binding agreement which will collectively limit global warming to 2 Celsius degrees. It must have strong transparency and accountability provisions that provide robust standards for measurement, reporting and verification of greenhouse gas emissions. The agreement reached must be 100% future proof.

In order to reach this objective, the EU and its Member States are also fully committed to supporting countries worldwide to achieve low carbon and climate resilient development. The EU and its Member States

• • •

have started to provide significant financing to this end, as well as about half of the funds for the Green Climate Fund.

The French Presidency of the Conference of the Parties is already performing a tremendous job, under the leadership and vision of President Hollande. Apart from hosting the conference in Paris, I know the French government has been working tirelessly to bring as many partners as possible on board. So far, 44 countries have presented their contributions, representing 60% of global emissions. We must make full use of the 5 remaining months to convince others to follow suit and optimise the chance of success. For example, in 2 weeks I will travel to Africa, in a joint mission with Segolene Royal, the French Minister for Ecology, Sustainable Development and Energy, in order to convey the message of urgency to some of our African partners. My colleagues Commissioner Arias CAÑETE and the VPHR Federica Morgherini and other commissioners are also working intensively to getting more contributions and scaling up the level of ambition of national governments.

But national governments are only one form of representation of peoples; certainly not the only one. Non-State actors play a decisive part in this endeavour. Therefore today's conference constitutes an important milestone in the run-up to COP21.

That brings me to your role, those participating in this summit, people who've travelled from near and far to discuss what you can do to help the global efforts to mitigate climate change.

So what can you do ? A lot!

If you come from a country which has not yet submitted its contribution – show your government that you care. Help us explain to your leaders that every country must chip in.

If you come from the EU or from a country which has already submitted its contribution – Keep in mind that Paris is not the end, it is just the beginning of a new era in our work! We need you to sustain the momentum.

If you represent a local community – take action at your level! Cities and communities are the place where the economic, social and environmental transformation actually happens. You have a key role in aggregating smaller projects at a territory level and in mobilising the significant amount of investment needed for our energy transition. This not only benefits the environment but also creates jobs and improve the quality of living of our citizens. The EU has special funds and initiatives to support such local action.

More generally, if you represent a civil society organisation – please continue the great work you are doing in conveying the sense of urgency to your compatriots, to your governments, to your main interlocutors at all levels. Civil society has played an important role on keeping this issue on the agenda, and deserves every credit for that.

Whoever you are or represent - NGO, companies, trade union, young people, indigenous people, smart city, local authority, scientific community, regional, national, international authority – you are all part of the solution. We need your support and engagement.

As Vice President for Energy Union I can tell you that your positive energy is urgent now!

Let me conclude by saying that Paris is an important rendez-vous but it should not overshadow the fact that action will have to intensify afterwards. Long-lasting support of civil society and citizens ownership will be key. It is worth thinking already now of the long-term sustainability of civil society engagement so that climate action does not drop from the agenda as soon as the Paris conference is over.

Mesdames, messieurs,

Avant de céder la parole au Président Hollande, je voudrais remercier la belle région Rhône Alpes pour l'organisation in situ de cet événement, avec tous ses partenaires. Première région d'Europe en termes de production d'énergie, elle illustre parfaitement la pertinence de l'échelle des territoires pour mener à bien la transition énergétique. Pas de lieu plus indiqué que Lyon pour aborder les engagements concrets des acteurs territoriaux dans le domaine de la lutte contre le réchauffement de la planète.

Je sais que demain sera consacré à vos propositions et engagements. Je suis sûr que ceux-ci trouveront une place de choix dans l'accord ambitieux que nous voulons d'obtenir.

Je vous remercie de votre participation et votre attention.





DISCOURS DE FRANÇOIS HOLLANDE

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

“ Monsieur le vice président de la Commission européenne, je voudrais d’abord vous remercier pour les mots de solidarité que vous avez eus à l’égard de la France après l’acte terroriste qui a été commis ici dans cette région, et qui a profondément marqué les esprits, tant il nous rappelait d’autres attentats qui s’étaient produits au début de cette année en France. Egalement il faisait hélas une triste coïncidence avec d’autres attentats et attaques terroristes en Tunisie et au Koweït.

Face au terrorisme nous devons avoir des principes, mais aussi des actions. D’abord la fermeté.

Elle est indispensable, elle est nécessaire. Ensuite le sang froid. Cela vaut pour les gouvernants, cela vaut également pour les peuples, ne pas se laisser entraîner là où les terroristes veulent justement nous égarer. Enfin de la solidarité entre les peuples, entre les Nations, entre les territoires. Nous sommes donc dans le sujet.

Lutter contre le réchauffement climatique, c’est lutter contre les inégalités à l’échelle du monde. C’est lutter contre aussi une dévalorisation de l’humanité. C’est exiger que nous portions nos valeurs là où elles nous rendent encore plus responsables, c’est-à-dire l’avenir de la planète où nous vivons, pour quelque temps.

Je veux aussi saluer le président de la région, Jean-Jack QUEYRANNE, une région – si j’ai bien compris – à énergie positive avant même que la ministre Ségolène ROYAL en ait fait un drapeau commun. Je veux aussi dire à Gérard COLLOMB que sa ville, je le dis devant la maire de Paris, donc je fais très attention, qui est effectivement au cœur de la France, est également une ville qui est d’avant-garde et qui montre l’exemple. Vous êtes ici des représentants de gouvernements locaux, de régions, de villes, de métropoles, parfois même de villages. Vous portez la même volonté, la volonté d’être utile et d’agir. C’est tout le sens de ce sommet climat-territoires.

Je veux féliciter les organisateurs, les animateurs qui ont fait beaucoup pour donner aussi une dimension humaine parce que quand on lit les textes, y compris pour la préparation de la conférence sur le climat, on a parfois du mal à les comprendre : tellement de concepts, de chiffres, de calculs, où on veut limiter le réchauffement de la planète à 2 degrés mais on ne sait plus quelle est la référence. En tout cas, on veut réduire le réchauffement, c’est déjà pas mal.

Oui, il y a tellement de textes qui s’accumulent les uns, les autres, et qui finissent par occulter ce qu’est finalement l’attente des populations, mais surtout l’action des Etats, lorsqu’ils sont responsables, et des territoires, qui eux ont anticipé le plus souvent. C’est ce que vous avez voulu donner comme témoignage.

Je veux saluer aussi les jeunes, non parce qu’ils seraient jeunes – c’est un destin qui ne pourra pas les mobiliser très longtemps – mais parce qu’ils sont conscients, peut-être plus que d’autres, de la nécessité d’agir. Parce que la planète est quand même pour eux, plus longtemps que pour nous.

A cinq mois de la conférence de Paris, votre rencontre, votre sommet est une étape importante. Elle marque une prise de conscience, je savais qu’elle existait, une détermination collective, et vous aurez l’occasion de la marquer à travers la déclaration que vous publierez demain. Votre réunion aussi accélère la mobilisation des territoires du monde entier puisque vous êtes ici représentants de l’ensemble des continents, et parce qu’elle montre que l’action pour le climat est l’affaire de tous, des Etats, des gouvernants, des organisations non étatiques, c’est à dire des entreprises, des associations, et des territoires.

• • •

D'abord l'Etat, les Etats doivent prendre leurs responsabilités. A Lima, lors de la COP 20, il y a eu une décision très importante qui a été prise, puisqu'il a été établi que chaque pays devait porter une contribution nationale, pour fixer des objectifs de limitation des émissions de gaz à effet de serre, et c'était une première étape dans les négociations climatiques internationales, qui n'avait jamais été franchie jusque là.

L'Europe a également pris sa responsabilité. Elle a rassemblé tout ce que les Nations qui la composent voulaient produire pour en faire un document commun, un engagement commun, qui a été scellé par le président de la Commission européenne JUNCKER et par le président du Conseil européen TUSK. Mais cela ne sera pas suffisant. La lutte contre le réchauffement climatique doit également mobiliser tous les territoires. C'est-à-dire aussi fortes que soient les contributions nationales, en réalité aussi vide sera cet engagement s'il n'est pas rempli par les territoires. Donc en tant que chef de l'Etat du pays qui va accueillir la conférence sur le climat, j'attends de vous tous la contribution des territoires à la conférence sur le climat.

Vous avez déjà beaucoup avancé dans cette direction puisque ce sommet de Lyon marque une évolution qui était déjà engagée depuis plusieurs années, depuis la conférence de Bali en 2007, jusqu'au sommet de Rio+20, j'y étais, en 2012. Il y a eu des mobilisations de tous les réseaux de collectivités territoriales, des feuilles de route Climat des gouvernements locaux et internationaux. La maire de Paris a réuni les maires des principales capitales. Il y a eu l'appel de Paris, il y a eu l'appel de Bordeaux, l'appel de Yamoussoukro, l'appel du Québec. Je suis heureux qu'il y ait autant d'appels qu'il y ait de villes, mais faudrait-il encore que cela puisse converger et se rassembler.

Votre rassemblement, justement, c'est un moment de dialogue, d'échange, mais également de propositions. Vous abordez tous les thèmes, ceux de la conférence, la mobilité, le transport, les énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, l'économie bas carbone, l'économie circulaire, le financement. Vous avez raison, parce que l'enjeu n'est pas sectoriel, il est global, il s'agit de prendre toutes les dimensions de toute l'organisation économique, sociale, et j'allais dire même politique, pour que nous puissions avoir le résultat.

Votre sommet s'inscrit également dans un processus. Il y a un mois c'était les entreprises du monde qui se réunissaient à Paris à l'UNESCO pour préparer la conférence sur le climat. C'est dans cette conférence qu'il y a eu une déclaration forte pour qu'il y ait un prix du carbone. Maintenant on dit un corridor du carbone. Mais je ne veux pas compliquer l'exercice. Un prix du carbone pour qu'il puisse y avoir ce signal envoyé à tous les acteurs économiques qu'il y a un coût infligé à la planète chaque fois qu'il y a des émissions de CO₂. Ce sont les entreprises maintenant qui portent ce principe. Non pas par philanthropie – ça peut leur arriver, parce que les entreprises aussi, en tout cas les chefs d'entreprise, les cadres, les salariés sont conscients de l'enjeu – mais parce que c'est aussi un élément qui doit leur permettre de faire de meilleurs investissements, de meilleurs choix, et également d'être plus compétitifs grâce à ce prix du carbone.

Il y aura bientôt aussi la conférence des scientifiques du climat, toujours à Paris, pour montrer qu'il n'y a plus de débat sur les causes ou sur même l'existence du réchauffement climatique. Avant il y avait encore quelques esprits qui étaient embrumés ou congelés peut-être, et qui n'avaient pas encore compris que les données scientifiques étaient incontestables. Une nouvelle fois, elles seront rappelées après tant de rapports du GIEC, même si nous savons tout cela, l'opinion publique, les populations doivent être éclairées, éclairées par la science, par la raison, et pas simplement par la peur ou par l'émotion.

Il y aura à la fin du mois de juillet une réunion également à Paris, le sommet des consciences. Ce matin j'ai rassemblé les différents cultes de France qui portaient eux-mêmes une contribution, une déclaration. Qui voulaient aussi être utiles pour soulever un sursaut citoyen de consciences, pour que nous puissions également prendre nos décisions en connaissance de cause.

A la fin du mois de juillet il y aura donc ce sommet des consciences avec les autorités spirituelles, pour que nous puissions justement éclairer, et donner un message d'espérance mais aussi de combat. Quel est notre objectif pour la conférence sur le climat à Paris ? Nous, nous voulons – maintenant les principes sont connus – une alliance qui puisse reposer sur quatre piliers.

Le premier c'est un accord universel contraignant – je prends les mots maintenant usés jusqu'à la corde mais qui signifient quand même ce que nous voulons faire. Universel cela veut dire qui concerne tout le monde. Différencié, cela veut dire que ce ne seront pas les mêmes contraintes ou les mêmes règles qui seront posées selon les pays. On tiendra compte de leur niveau de développement. Et qui soit applicable à tous.

Le deuxième pilier pour l'alliance, si nous voulons réussir l'accord, c'est qu'il y ait des contributions qui soient portées par les pays, et qui soient rassemblées et évaluées avant la conférence. Aujourd'hui, une quarantaine de pays ont déposé une contribution, sur plus de 190. La Chine vient de déposer la sienne, et nous avons rappelé, Nicolas HULOT l'a fait, l'importance de cette contribution. Le Premier ministre chinois, qui est là en ce moment en France, a voulu que ce soit en France qu'il puisse faire connaître la contribution de son pays. C'est une contribution forte, parce qu'elle porte à la fois sur la réduction des émissions de CO₂, par la limitation voire la suppression à terme du charbon, dans un certain nombre de centrales, et également sur des actions qui doivent viser à réduire l'intensité carbone de la croissance chinoise.

C'est encourageant. D'autres contributions sont en ce moment déposées. On peut imaginer qu'à l'automne prochain 90 % des émissions de gaz à effet de serre seront couvertes par les contributions. Cela vaut pour tous les pays. Le Maroc a déposé aussi sa contribution. Le Gabon l'a fait. Si des pays plus pauvres ont besoin d'accompagnement, la France a déclaré qu'elle pouvait accompagner ces pays à travers l'Agence française de développement pour avoir une qualité dans la contribution, pour chaque pays.

Nous devons aussi, dans cet accord, avoir une dimension de financement. Ce sera le plus important. C'est là que cela va se jouer. En fait, que ce soit pour le climat ou pour d'autres sujets, c'est toujours autour de l'argent, du financement que les choses se font ou ne se font pas. Faut-il encore savoir comment rassembler ces financements et comment les utiliser.

La quatrième dimension de l'accord, c'est vous. C'est l'agenda des solutions, c'est tout ce que vont porter les territoires, les entreprises, les acteurs non gouvernementaux, non étatiques, pour lutter contre le dérèglement climatique.

C'est dans cette partie-là que vous pouvez prendre toute votre place. Vous devez mettre en avant les résultats concrets qui ont déjà été obtenus, ils sont considérables. Vous pourrez montrer les pratiques qui peuvent être justement diffusées, adaptées à la situation de chacun. Les investissements, qui ont déjà été réalisés et qui marchent dans les domaines de l'économie d'énergie, du renouvelable, des déchets, des transports, de la mobilité, de l'économie circulaire, tout ce que vous faites aujourd'hui ou ce que avez à l'esprit de faire demain et notamment à travers le concept décisif de villes durables. Parce que dans les pays émergents, dans les pays en développement, c'est la question de l'avenir des villes qui est posée. J'y reviendrai.

Comment réussir ?

Pour ce qui concerne la préparation de la conférence, j'y reviendrai.

C'est-à-dire avoir d'abord une accélération. Ce qui est vrai à l'échelle de chacun de nos territoires est vrai à l'échelle du monde, c'est toujours trop lent. Il y a toujours trop de gens qui veulent attendre, qui veulent passer du temps ; cela vaut aussi pour l'actualité européenne : pourquoi renvoyer à plus tard ce qui peut être fait aujourd'hui. Trop de temps est perdu. Pour la négociation sur le climat, si on n'accélère pas le processus, on aura un texte beaucoup trop tard.

Premier point, il faut donc accélérer. Deuxième point, il faut mobiliser les chefs d'Etat et de gouvernement. Ce sera l'occasion notamment de l'Assemblée générale des Nations Unies au mois de septembre, de pouvoir le faire.

Puis il faut aussi que vous, vous puissiez vous organiser. D'abord fédérer vos initiatives, rassembler les moyens qui sont aujourd'hui trop dispersés. Le sommet de Lyon, de ce point de vue est très important.

Ensuite, nous devons recenser les initiatives et les pratiques qui marchent. C'est la plateforme dite NAZCA.

J'ai découvert ce concept aussi aujourd'hui. « Non state actor zone for climate action ».

Cela s'appelle NAZCA. Cela change tout. Il faut faire le NAZCA, puisque cela permettra d'avoir une évaluation reconnue par tous pour les contributions des acteurs non étatiques. De manière à ce que nous puissions

• • •

évaluer, noter, et pouvoir donc diffuser.

L'Agence française en charge de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, l'ADEME, justement met au point une méthode permettant de faire cette évaluation.

Il faut ensuite rassembler les ressources et les moyens. Donc faire droit à votre proposition qui est que les collectivités locales, les gouvernements locaux, les territoires puissent accéder directement au fonds. Aux fameux 100 milliards de dollars que nous devons rassembler pour 2020.

Ces 100 milliards viendront. Il y a le fonds vert qui est une toute petite partie, 10 milliards de dollars, il y tous les autres fonds, toutes les autres ressources qui doivent être mobilisées : publiques, privées, des institutions internationales, les banques, les entreprises, les Etats. 100 milliards qui doivent être chaque année mis au service des investissements, des technologies pour la transition énergétique et écologique. Qui accèdera à ces fonds ? Il faut donc qu'une partie de ces fonds puisse être directement accessible aux gouvernements locaux, aux collectivités territoriales, aux territoires. C'est l'enjeu majeur. Il faut toujours s'imposer les règles qu'on édicte à l'échelle internationale pour soi-même. En France, nous avons donc d'abord fait voter une loi. En France, tout commence par une loi. On ne sait pas comment ça se termine, mais ça commence toujours par une loi. C'est la loi sur la transition énergétique et écologique. Cette loi permet de dégager un fonds, qui n'est pas le seul, sur lequel les collectivités locales pourront puiser, mais qui est un des fonds, et c'est le fonds de transition énergétique. Les territoires ont été appelés dans le cadre du projet à énergie positive, exactement ce que nous proposons pour le monde. Je crois qu'il y a 500 villes et territoires en France qui ont répondu à l'appel, et 216 qui sont déjà en cours de signature.

Cela pourra générer 1 ou 2 milliards d'euros très rapidement de travaux, créer, on parle de 100 000 emplois dans le secteur du bâtiment, des énergies renouvelables, de l'économie circulaire, des nouvelles technologies, ce que nous avons vu d'ailleurs tout à l'heure à Lyon en était l'illustration.

La Caisse des Dépôts – son directeur général est là – va mettre en place 15 milliards d'euros pour le financement de la transition écologique et énergétique. L'Europe, c'est le plan JUNKER, même esprit, dégager des fonds supplémentaires pour les infrastructures, pour les énergies renouvelables, pour également l'efficacité énergétique, l'économie circulaire, les transports. Pour le monde, nous devons avoir ces fonds-là à un niveau encore plus important, mais essentiellement dédiés aux pays en développement et aux pays qui veulent accéder aux technologies.

Parce que la lutte contre le réchauffement climatique peut être une opportunité pour les pays développés de croissance, pour les pays en développement et les pays émergents d'avoir aussi un bien-être et des technologies qui puissent leur permettre de gagner du temps par rapport aux pays les plus riches et de partager donc les technologies.

Je veux insister sur l'enjeu urbain, parce qu'il est majeur. D'ici 2050, les villes dans le monde devraient accueillir – ce sont vos chiffres – les deux tiers de l'Humanité et donc émettre 70 % de rejets de CO₂. En 2050, la population mondiale dépassera 10 milliards d'habitants, essentiellement dans les villes. Ces chiffres donnent le vertige, d'une double façon.

D'abord, que vont devenir les espaces ruraux ? Est-ce que ce seront des espaces vides ? Des espaces désertiques ? Des espaces où il n'y aurait plus de vie possible ? Donc, pas d'alimentation, pas d'agriculture ? Pas de capacité à pouvoir être autonome, indépendant ? Nourrir la planète, cela fait partie aussi de l'enjeu de la Conférence sur le climat. C'est en ce moment l'Exposition universelle de Milan, qui en a fait son ambition. Le premier enjeu avant de parler des villes, c'est de parler des espaces ruraux.

Ensuite, nous devons faire des villes différentes de celles qui existent aujourd'hui. Des villes qui sont déjà construites, d'une certaine façon, il s'agit de les reconvertir, ce n'est pas facile, de réhabiliter les logements, de mettre de l'efficacité énergétique. Mais les villes qui ne sont pas encore construites, car dans les pays émergents et les pays en développement, ce sont des villes futures que nous avons à préparer. Comment seront bâties ces villes ? Comment seront-elles organisées ? Si c'est la reproduction de ce que nous

voyons aujourd'hui, c'est une fatalité pour la planète. Ce sont les mêmes villes, partout, avec les mêmes gaspillages, avec les mêmes modes de construction, avec les mêmes oublis sur le rapport à l'autre et la capacité de pouvoir développer une démocratie du quotidien.

Vous, les territoires, vous devez prendre votre part dans la construction de ces villes durables. J'ai voulu que nous puissions, à travers l'Agence française de développement, être à l'innovation pour ces villes durables. Nous avons voulu aussi qu'il puisse y avoir au niveau européen et au niveau mondial une organisation qui nous permette de mettre nos technologies, nos entreprises, nos modes de développement au service des pays les plus pauvres.

Je veux terminer pour vous appeler, vous aussi, à prendre votre part dans la négociation. Cette négociation, je vous l'ai présentée, elle est très compliquée, sur le contenu même de l'accord, chacun le sait. Elle est très compliquée dans son organisation, dans sa visibilité.

Où se passe la négociation ? Il y a aujourd'hui deux négociateurs qui sont chargés par les Nations unies de faire ce travail d'élaborer un texte, avec des représentants de tous les pays. Il y a également l'ONU qui joue son rôle et je veux saluer le leadership de Ban Ki-Moon là-dessus.

Il y a le rôle des Etats et des Gouvernements qui seront sollicités, ou tout de suite avant la conférence ou dans la conférence. Parfois, dans la conférence, il est trop tard, c'est ce qui s'est passé à Copenhague la dernière fois.

Il y a les territoires et je veux que vous soyez associés à cette conférence. D'abord, cette conférence, elle est liée à une autre conférence qui est celle sur le développement, dont une réunion très importante va se tenir à Addis-Abeba, le 13 juillet, qui va elle-même trouver son aboutissement lors de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il faut lier le développement et le climat.

Mais il faut aussi qu'à Paris, pendant tous les jours qui précéderont la conclusion, il puisse y avoir cette mobilisation. Il y aura donc des événements importants. Il y aura un événement pour la jeunesse, puisqu'à la fin du mois de novembre, il y aura la Conférence sur la jeunesse. Le ministre KANNER en est, pour partie, chargé, avec d'autres, où il y aura plusieurs milliers de jeunes qui seront présents, de tous les pays du monde. Il faut qu'il y ait cette image et cette volonté, cette implication.

Il y aura une journée dans la conférence qui sera uniquement consacrée aux territoires, où les territoires ne prendront pas seulement la parole, mais participeront à l'élaboration de la négociation et donc de sa conclusion.

Nous ne réussirons pas séparément. Il y a la volonté locale, celle que vous portez. Il y a la volonté nationale, ici, en France. Il y a, au-delà des sensibilités politiques, aujourd'hui une volonté qui s'exprime de vouloir que Paris soit un succès. Il y a la volonté européenne, elle est là. Et puis, il y a la capacité du monde à se mettre d'accord.

Mais s'il n'y a pas à un moment la traduction de cette volonté sur les territoires, la conférence, même si elle est un succès, même si elle aboutit à un accord, ne se traduira pas dans la vie de nos populations, et ne pourra pas avoir une portée sur les décennies à venir.

Je vous appelle, à mon tour, à prendre toute votre part dans la négociation et à prendre toute votre part dans la réussite de l'accord, et surtout dans la vie de la planète que vous avez aujourd'hui en charge.

Merci. 



DISCOURS DE CHRISTIANA FIGUERES

**SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE DE LA CONVENTION CADRE DES NATIONS
UNIES SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES (CCNUCC)**

“ Good afternoon to all of you,

My first statement is congratulations on the incredible inclusiveness of this meeting. May I start by addressing you all not just as dear friends but as dear miracle workers, because you have done miracles both in your jurisdictions and in coming together here as a group.

It is very encouraging for us who have the responsibility of making another miracle in Paris. It is very helpful to see that these miracles are occurring and that you have shown the way. So thank you very much for inviting me here.

I have recently, just in the past few days or weeks, been able to visit some of you; let me just mention Quebec, South Australia, California. I have been not just impressed. I have been moved by the action that is already under way, not just planned because it is easier to plan, but all the climate change action that is already under way in every single one of your territories, every single one of your jurisdictions.

So I ask myself, «Why is all of this occurring?» Surely, my dear friends, it is not only to save the planet. Let us be very frank about that. The reason why you are all embarked on this is because from the point of view of your state, your city, your territory, your jurisdiction, from your point of view there are huge benefits to be had. You're interested in better and more efficient transportation. You're interested in cleaner air to breathe. You're interested in better waste management. You're interested in more energy efficiency and more reliable renewable energy on the grid and off the grid. You're interested in the new economy creating more jobs, more industry and more economic growth for your respective jurisdictions. So that is why you have individually embarked on this action.

But then, my friends, I ask myself: «So what are you doing collectively?» And let me tell you that, collectively, you are doing nothing less than creating a new reality for the world.

You are making possible what heretofore had only been in the literature. You are making possible the move towards a low-carbon, high growth society – both of those together. You are proving time and time again that it is not only possible to reduce emissions while GDP goes up; you're proving that there is actually a very clear cause and effect.

Reduction of greenhouse gases brings with it a growth in the economic impetus of your jurisdiction, so you are transforming the global economy. Collectively, you are truly getting the global economy ready for the twenty-first century.

Getting ready for the twenty-first century is what the Paris Agreement is all about. The Paris Agreement is going to be a legally binding instrument. I hope that's not news to you. But if it is, please take note. It is going to be a legally binding instrument.

It is going to be applicable to all countries, but not equally applied to all. It is going to be applicable in differentiated ways. It is not going to be a punitive structure; it is going to be an enabling and facilitative structure. And, above all, it is going to be a structure that accompanies the global economy over time. It is going to mark the progression towards the low-carbon, high resilient economy over time.

If you will, picture that the Paris Agreement is going to build a very broad highway with many different lanes, where each country, from your perspective think each jurisdiction, can find the lane that they want to join, whether you are in the fast lane – as many of you are – or whether some need to be, for different circumstances, in the slow lane or anywhere in between.

It is going to allow for different vehicles of engagement because even here in this hall we already have very many different ways of approaching climate change, and when you put 195 countries together you can imagine that the diversity is exacerbated.

So there will be the possibility to engage on this very broad highway with different vehicles of engagement. But it is one single highway. It is one single highway that if we do our work correctly has no exits, because once we get on that highway, that highway takes us together in differentiated ways towards the low-carbon, de-carbonised, high resilience society that we need to get to.

That is a very different construct to what we had in the past. And it is a construct that looks at these famous INDCs – I am sorry, that is the only acronym I am going to use, the Intended Nationally Determined Contributions that we're getting from national governments – it looks at those INDCs as frankly the first step, the first stop along that highway, but certainly not the last.

It is the first stop. It will be quantified. It will set the baseline and then from there, my friends, we move up every five or ten years.

We will have renewed sets of INDCs that take us along that highway progressively until we are actually at the point where we have to arrive at climate neutrality, certainly by the end of this century, if not before.

It is also going to be an agreement that provides financial support, in particular for developing countries and in particular for least-developed countries and small island States, because they are the ones that are suffering the worst impacts, and where financial and technical support is most urgent.

And very importantly for you, it is going to be an agreement that recognises the actions of all stakeholders. Exactly how that recognition is going to turn out, that is still a work in progress. But there is enough political will. You have worked enough with your national governments to ensure that that willingness is there. My one request is for you to continue to work with those national governments that are open to this idea and ensure that we get a very good, constructive recognition of all stakeholders.

Speaking of national governments, some of you are working very well with your national governments, and that is a very helpful thing because it allows for vertical integration of policies and sectors that take us along that highway in an accelerated fashion. But others of you are having, let me say, a more challenging time with your national governments.

That difference that some of you are living is regrettable but, I assure you, it is not permanent. It is not a permanent difference. It is a difference that you have now, that you have to manage now, but it is not permanent. Because if there is anything that we can already recognise about this transformation, about this highway, it is that it is irreversible. There is no such thing as somebody taking the car in the other direction. This transformation that we are is irreversible, it is unstoppable. It has already started and Paris is going to be one stop, but certainly not the last. Therefore we have to understand that this transformation that you have all helped so much to fuel, because it is in your own interests, also has global benefits.

This transformation clearly goes beyond political parties. This is not an issue that should be divided by a political aisle. Addressing climate change is not pitting the left of the political spectrum against the right. The threats from non-action and the benefits of action are so broad that no matter where you sit – to the extreme left or the extreme right or anywhere in between – you can find a benefit in climate action.

Addressing climate change is not pitting national governments against sub-national governments either. The agenda of climate change is so broad that it goes clearly beyond any territorial boundaries. In fact it goes beyond national boundaries; it goes to the planetary boundary.

And sitting where I am, addressing climate change is not pitting the north against the south. Unfortunately we fall into that default thinking. But, it is not pitting the north against the south or the south against the north.

My friends, addressing climate change has so many benefits for every single country, no matter where those countries are in their economic development. Whether you're currently in the global north or in the global south trying to move up into the global north, or staying in the global south for a while, there are absolutely tangible concrete urgent benefits that come from climate action.

So addressing climate change is not a divider, it is a unifier and we must understand it as so. I think you have come to that conclusion already, and you are acting on that knowledge. That is something that you need to export further outside of these halls.

• • •

Action on climate change is not a divider, it is a unifier. It is precisely in addressing climate change that we come in touch with our deepest humanity as has been expressed recently by His Holiness Pope Francis. Addressing climate change is the space in which we unleash the most stunning of human ingenuity. Addressing climate change is the challenge for the most intentional and deepest collaboration that humanity has ever attempted. It is the space in which we as a human race must stand up and act if we want to call ourselves responsible stewards of this planet.

So, my dear friends, as individuals you can count yourselves as truly visionary leaders. Collectively, you are transforming the world.

Every single step that you take, every single cause, every single measure, every single project contributes to transforming not just your jurisdiction, but to transforming the world and getting it ready for the twenty-first century.

Collectively, my friends, you are writing history. And it is going to be a history that you and I are going to collectively be proud of.

Thank you. ””



DISCOURS DE ANNE HIDALGO

MAIRE DE PARIS / CO-PRÉSIDENTE CGLU



*Madame la Secrétaire exécutive de la convention des Nations unies sur les changements climatiques,
Chère Christiana FIGUERES,
Monsieur le Président du conseil régional de Rhône-Alpes,
Cher Jean-Jack QUEYRANNE,
Mesdames et Messieurs les élus,
Chers collègues,
Chers amis,*

*Je tiens avant tout à remercier les organisateurs de la Région Rhône Alpes et les hauts représentants internationaux présents à Lyon pour ces deux jours de mobilisation et d'échange.
Ce rendez-vous lyonnais constitue une étape majeure avant la COP21 qui aura lieu à la fin de l'année à Paris : nous voyons l'énergie créatrice de la société civile se libérer et dessiner une perspective d'avenir pour l'humanité tout entière.*

À travers leur action et leur engagement, qui s'incarne quotidiennement dans nos territoires, ces 9 groupes d'acteurs non-étatiques reconnus par l'ONU œuvrent très concrètement à la création d'un « Agenda des solutions ».

Ce sont ces acteurs qui œuvrent, au sein des collectivités territoriales, dans les entreprises, les syndicats, les ONG ; à travers la jeunesse ou les peuples indigènes, ils prennent les meilleures initiatives, réinventent les termes d'un progrès partagé ; en un mot, réalisent l'indispensable changement auquel nous sommes tous appelés.

Cet « Agenda des solutions », dénommé pour la COP21 « Plan d'Action Paris Lima », permettra d'alimenter l'accord que les États devront prendre pour la période 2020-2050.

Pourtant, un tel travail ne se fera pas au détriment des États et des grands décideurs internationaux. C'est tout le sens du propos qu'a tenu à faire valoir hier le Président de la République François HOLLANDE en ouverture du sommet.

Loin de s'exclure les unes les autres, nos approches doivent se renforcer mutuellement, en vue du succès de la COP21 et dès la période 2015-2020, pour l'avènement d'une humanité rassemblée, raisonnable et solidaire.

C'est ainsi qu'à côté des États et soutenus par cette société civile, aura lieu le 4 décembre à Paris un « Sommet des élus locaux pour le Climat » [Climate Summit for Local Leaders].

Organisé la veille de l'Action Day - la journée des Nations unies dédiée aux acteurs non étatiques, ce sommet que j'aurai l'honneur de co-présider avec Michael BLOOMBERG, l'Envoyé spécial du Secrétaire général des Nations unies pour les Villes et le Climat, verra plus de 1.000 maires et élus locaux se rassembler à l'Hôtel de Ville de Paris.

L'ensemble des réseaux de villes collectivités locales présents à Lyon y participeront - ICLEI, C40, AIMF, R20, The Climate Group, Climate Alliance, Energycities, Eurocities, le CCRE et d'autres partenaires encore, afin d'adopter des engagements communs sur tous les volets de l'action environnementale : réduction des émissions de gaz à effet de serre, adaptation des territoires aux conséquences du changement climatique, mise en œuvre d'une solidarité internationale autour de financements et de solutions innovantes.

• • •

*Nous serons tout particulièrement attentifs à l'équilibre entre les collectivités locales du Nord et celles du Sud, qui sont aussi les plus exposées aux conséquences du dérèglement climatique.
Cette déclaration viendra en complément en en appui de l'engagement des États – pas dans une logique de confrontation. Notre seul objectif est que la COP21 soit un succès.
De Lyon aujourd'hui à Paris demain, nous ouvrons une route nouvelle, qui rassemble tous ceux qui, citoyens, gouvernement, instances internationales, s'engagent aujourd'hui pour la sauvegarde de notre planète.
Cette route a un sens ; cette route a un but. C'est aussi celle qui permet à chacun d'entre nous, comme disait Montaigne, d'« Embrasser l'univers comme sa ville ».*

*Je vous remercie pour votre attention, et je vous dis : à bientôt, à Paris !
Merci.*





DISCOURS DE JEAN-JACK QUEYRANNE

PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL RHÔNE-ALPES



Mesdames, Messieurs,

Il me revient de vous dire quelques mots de remerciement avant la conclusion officielle de ce Sommet par la Présidence française. Je veux d'abord saluer l'ensemble des participants, vous remercier de votre mobilisation. Celle-ci nous a permis de dégager des contributions qui viendront dans quelques mois soutenir et renforcer la dynamique des négociations internationales qui passent notamment par la COP21. Ce Sommet aura été le Sommet de la mobilisation. Jamais la mobilisation des acteurs non étatiques n'aura atteint un tel niveau, tant dans leur représentation que dans les engagements pris. Je crois qu'il faut le souligner et nous en féliciter collectivement.

C'est le début d'une histoire qui s'est écrite durant ces deux jours. Une histoire où les acteurs non gouvernementaux, parce qu'ils sont porteurs des attentes de la société mondiale, ont toute leur place. Une histoire qui doit ainsi collectivement nous permettre de préserver notre planète, notre maison commune. Cette histoire continuera à s'écrire demain à Paris avec la COP21. Celle-ci devra nécessairement déboucher sur des engagements très forts. Les derniers sommets internationaux ont été décevants. Face à l'urgence du changement climatique nous ne pouvons plus, désormais, nous permettre ni d'échouer ni même de perdre du temps. Il n'y a pas de plan B.

C'est conscients de cette nécessité que nous, acteurs non gouvernementaux, mettons aujourd'hui sur la table des négociations des engagements forts, pour certains d'entre eux quantifiés. Nous dépassons aujourd'hui le stade déclaratif, ouvrons le temps de l'action et prenons l'engagement d'agir dès aujourd'hui. C'est sans doute le principal résultat de ce Sommet.

Un autre résultat important est la reconnaissance unanime de la dimension territoriale de l'action climatique. Le Président de la République lui-même l'a demandé. La Région Rhône-Alpes en accueillant ce sommet mais surtout par les mesures innovantes qu'elle a déjà mises en œuvre sur son territoire pour lutter contre le changement climatique ou développer les énergies renouvelables, en apporte la meilleure preuve. Les autres Régions et gouvernements locaux ici présents pourraient en dire autant.

Enfin, le troisième résultat important est la reconnaissance de l'attention qui devra être portée au financement de ces engagements. Nous ne pourrons pas atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés, et le cas échéant ceux qui concernent l'adaptation au changement climatique, sans un accès facilité à des financements nationaux ou européens, mais surtout internationaux à la hauteur de ces ambitions. Je veux, avant de conclure, souligner un dernier point qui est à mes yeux fondamental. C'est notre devoir de solidarité envers les acteurs non gouvernementaux du sud. Les gouvernements locaux du Nord sont notamment mobilisés sur ce terrain via leurs politiques de coopération décentralisée. Les enjeux financiers sont aussi des enjeux Nord-Sud.

Voilà autant de propositions et de messages que nous souhaitons aujourd'hui délivrer à la Présidence Française de la COP21. Kofi ANAN disait « la solidarité internationale n'est pas une simple possibilité, c'est une nécessité ». Dans la lutte contre le réchauffement climatique cela est plus vrai que jamais. Nous réussirons ensemble ou nous échouerons ensemble. Forts des propositions que nous faisons aujourd'hui, nous serons attentifs aux résultats de la COP21 et, quoiqu'il en soit, poursuivrons le travail collectif entrepris durant ces deux jours.

Je vous remercie.





DISCOURS DE CAROLE DIESCHBOURG

**MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT DU LUXEMBOURG,
PRÉSIDENTE DU CONSEIL ENVIRONNEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE**



Mesdames, Messieurs,

Chers collègues,

Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur Queyranne et tous les organisateurs de cette très importante manifestation qui a permis de faire entendre une voix essentielle sur le sujet qui nous intéresse.

Cette intervention est pour moi un peu particulière puisque c'est ma première intervention dans le cadre de la Présidence luxembourgeoise du Conseil de l'Union Européenne. Cette Présidence signifie notamment que c'est au Luxembourg qu'il revient de défendre, aux côtés de la Commission, la position européenne.

L'Europe est un exemple tant dans les engagements qu'elle a d'ores et déjà pris que dans la trajectoire qui est la sienne. Rappelons qu'en 2014, le niveau des émissions a décliné de 5% relativement à son niveau de 2013.

La position européenne se doit donc d'être forte mais cette position, il faut le rappeler, n'est pas la seule... Et un accord ne pourra se faire qu'avec les contributions de toutes les parties. Je me réjouis à cet égard de l'annonce faite hier par le Président Hollande concernant la mobilisation des Chefs d'Etat et de gouvernement à New York en septembre.

Je me réjouis surtout, ici, des différentes initiatives qui ont été présentées au cours de ces deux jours.

Je pense notamment à l'initiative « Under 2 - MoU » lancée par la Californie et le Bade-Wurtemberg, je pense à la Convention des Maires et à son action en matière climatique, par exemple, au niveau du Luxembourg, le Pacte climat qui réunit pas moins de 94 communes sur les 105 que compte notre pays.

Je voudrais en profiter pour redire le rôle essentiel des territoires pour mettre en mouvement et traduire en actions des engagements que nous appelons de nos vœux mais qui, sans ces territoires, resteront des engagements sur le papier. La transition passe par les territoires comme elle passe également par les entreprises, par une prise de conscience généralisée de nos sociétés.

Les solutions sont déjà là. Vous en avez fait la démonstration.

Il est essentiel, et c'est tout l'enjeu de cet agenda des solutions et du plan d'action Lima – Paris, que la Présidence française souhaite mettre en exergue, de faire connaître ces solutions et de les partager, de faire ainsi la démonstration de la faisabilité de ce changement et des bénéfices qu'il apporte et apportera pour le bien-être de tous, aujourd'hui et demain.

Pour être à la hauteur de ces défis, nous avons besoin d'un accord juridiquement contraignant, durable et dynamique, portant tant sur l'atténuation que sur l'adaptation et les moyens de mise en œuvre. Il devra être assorti de règles claires en vue d'assurer la transparence du processus de mise en œuvre. Seul un accord encourageant toutes les Parties à la Convention-cadre à y adhérer sera un bon accord et fournira un signal fort pour les acteurs économiques et les collectivités locales.

Dans cette optique et pour être entendus, nous aurons aussi besoin de faire passer des messages et des engagements clairs :

- sur les mesures de suivi, de rapportage et de vérification qui garantiront la transparence et la redevabilité des Parties,
- sur des cycles de révision permettant d'augmenter le niveau d'ambition,
- sur des objectifs de long terme,
- sur le financement.

Pour conclure, je souhaiterais vous inviter, vous les Collectivités locales, à poursuivre votre effort et à maintenir la pression pour la COP21 et au-delà de la COP21 !

Nous le savons tous, l'année 2015 sera une année décisive, un tournant pour parvenir à une société plus équitable, plus sûre et plus durable. Nous comptons sur votre soutien !

Je vous remercie pour votre attention.





DISCOURS DE HAKIMA EL HAITE

MINISTRE DÉLÉGUÉE EN CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT (MAROC)

“ Monsieur le Président Jean-Jack QUEYRANNE,
Chers Ronan DANTEC, Bernard SOULAGE,
D'abord merci, merci de me permettre de participer à ce débat passionnant. Merci d'avoir organisé ce
Sommet qui nous permet de voir combien même les Accords de Paris nous donnent du fil à retordre.
Vous êtes en mouvement, les collectivités locales sont en mouvement, la société civile est en mouvement, les
entreprises sont en mouvement. Donc merci de nous faire participer à ce débat.

Excellences, mesdames et messieurs je voudrais vous dire qu'en septembre nous allons à New-York pour
adopter les objectifs du développement durable. Ils vont porter sur des objectifs de développement, de
droits humains, de durabilité. Tous les objectifs que nous allons ratifier à New York vont permettre d'inscrire
l'Humanité dans une trajectoire de lutte contre la pauvreté.

Le Sommet de New-York est inscrit sous le signe de la dignité en reposant sur 3 piliers:

- L'éradication de la pauvreté
- La transformation de la société
- La protection de la planète

C'est une très bonne nouvelle. Nous allons adopter les objectifs de développement durable. C'est aussi une
bonne et une mauvaise nouvelle si, à Paris, nous n'arrivons pas à atteindre l'accord., parce que la réalisation
et l'atteinte des objectifs de développement durable, c'est l'accord et la réussite de l'Accord de Paris.

L'objectif de l'Accord de Paris, atteindre et contenir la hausse des températures à 2°C, n'est pas une
équation mathématique, nous sommes en train de parler de changement de culture, de changement de
comportements, de changement de paradigmes, d'une transformation de la société.

Le changement climatique, ses impacts, nous les connaissons tous, mais j'aimerais vous donner des chiffres
qui sont juste ahurissants :

Premièrement, 750 millions d'habitants à travers le Monde n'ont pas accès à l'eau potable. L'un des objectifs
du développement durable c'est de garantir l'accès à l'eau potable à toute l'humanité. 50% de ces 750
millions d'habitants se trouvent en Afrique. Quand on parle du changement, c'est 140 millions d'heures/jour
nécessaires aux femmes et aux enfants pour aller chercher de l'eau.

Deuxièmement, 18% de la population mondiale n'a pas accès à l'énergie. 38 % de la population mondiale
n'a pas accès à l'énergie propre, pour se chauffer et cuisiner, soit 2.6 milliards de personnes. 50% de ces
personnes sont en Afrique. Cela constitue un impact sur la santé de ces populations, extraordinaire, car vous
connaissez l'impact sanitaire lié au bois de chauffage et à la combustion de la tourbe sur la santé.

Troisièmement, quand on parle des changements climatiques, ce sont des millions et des millions d'hectares
de terres dégradés. Donc on touche directement à la sécurité alimentaire. Pour ne parler que de l'Afrique,
dont je suis originaire, c'est 500 millions d'hectares de terres dégradés, de quoi nourrir la population
mondiale à l'horizon 2050.

Quand on parle des changements climatiques, on parle des droits humains, les droits les plus élémentaires
pour garantir la dignité. Il s'agit d'une transformation de la société, il s'agit du monde que l'on veut créer
demain, de quelle planète nous voulons pour demain.

...

Aujourd'hui nous allons à Paris et j'aimerais à cet effet remercier la France à plus d'un titre. Je participe aux négociations de la COP 21 et je peux vous dire, chers amis Français, que c'est la première fois qu'il y a une dynamique aussi intense de discussions, de participations, une approche aussi inclusive qui met autour de la table des négociations aussi bien la société civile que les collectivités locales, et les territoires, et les entreprises privées. Lors de notre passage à Paris, au Business Climate Summit, nous avons vu la mobilisation des entreprises. Elles sont déjà dans l'action climat.

Aujourd'hui à mon sens nous vivons un jour historique. Un jour historique car l'accord d'aujourd'hui est celui qui a été ratifié par le plus grand nombre de réseaux à travers le monde. Je pense aujourd'hui que vous avez donné moins de travail à ma chère amie Laurence TUBIANA, je te dis : « Va à Paris en étant tranquille, ils ont fait le travail pour nous. ».

Aujourd'hui, nous vivons un moment historique parce que c'est le texte qui a été le plus largement ratifié par les réseaux sociaux. J'ai entendu notre ami Bernard SOULAGE parler des 2/3 de la population mondiale, qui indirectement font partie des réseaux.

Aujourd'hui, mesdames et messieurs, chers amis, vous nous avez donné une grande leçon, à nous, les politiciens. Quelque soit l'Accord de Paris, vous êtes déjà en mouvement.

Aujourd'hui vous nous avez donné l'occasion de rapporter votre voix, et pas seulement votre voix, mais vos actions sur le terrain. J'ai écouté le Maire de Lyon parler, j'ai été bluffée par ses énergies positives, J'ai écouté la Mairesse de Genève, j'ai été bluffée par ce qui a été fait à Genève. J'ai écouté tous les maires et mairesses aujourd'hui qui ont parlé des actions dans leurs villes... Je voudrais vous remercier et vous féliciter.

A Paris, c'est vrai, nous allons vers un processus de négociations qui est compliqué.

On oppose le Nord au Sud - j'ai été un peu déçue d'entendre cela- il faudrait dépasser cela : on n'oppose personne à personne ! Nous allons à Paris, nous devons être solidaires en tant qu'êtres humains, en tant que citoyen de ce monde. Parce que tout le monde doit s'adapter. Et donc nous partons à Paris avec un mot clé qui est la solidarité mondiale !

Nous devons trouver des solutions à tous les peuples du monde, pas seulement les Africains, parce que nous ne sommes pas nécessairement les plus lésés : les états insulaires risquent de disparaître, les peuples indigènes sont touchés dans leur vie de tous les jours.

Nous partons à Paris avec un mot clé : être solidaire, pas pour sauver la planète. Quelqu'un a dit : la Planète n'a pas besoin de nous. Donc nous partons à Paris pour nous sauver et sauver l'espèce humaine. Le rapport du GIEC dit qu'en 2050 -nos enfants seront toujours là- des territoires seront effacés de la Planète. Imaginez que demain, le rapport du GIEC arrive et qu'on ne fasse rien. Aujourd'hui merci, vous nous avez montré qu'on fait beaucoup !

Soyons confiants, les Etats vont être raisonnables. Il y aura une place à l'adaptation, aussi bien qu'à l'atténuation. Nous avons besoin que les pays industrialisés -je dis bien les pays industrialisés- nous aident en mettant en place les critères d'éligibilité de l'adaptation. Parce qu'on va nous dire « Oui, l'adaptation a la même importance que l'atténuation. Mais il faut des critères pour qu'on puisse vous aider ! ». Et bien non, définissez les critères parce que vous avez la science, vous avez la technologie, vous nous avez dépassés. Définissons ensemble ces critères pour aider les pays qui ont besoin de s'adapter et qui en ont besoin pour des raisons historiques.

Un scientifique m'a dit : « Quand on parle de responsabilités historiques, ce n'est parce que vous avez pollué il y a très longtemps... Non! C'est parce que les taux d'émission des gaz à effet de serre sont toujours dans l'atmosphère, ils restent 100 ans dans l'atmosphère. Quand on parle de responsabilité commune et différenciée, c'est là la différenciation. Vous avez pollué, nous n'avons pas les capacités, nous devons être ensemble pour gérer ce moment intense à Paris.

Nous demandons aux Etats d'être innovants sur les outils de financement. Le Fond Vert, oui, mais le Fond Vert c'est 100 milliards de dollars par an. Nos besoins c'est 500 Millions de dollars par an pour l'adaptation, c'est plus de 1200 millions de dollars pour l'atténuation. Il faut donc développer des outils pour le financement beaucoup plus innovants que le Fond Vert.

Enfin, je dirai un dernier mot, nous partons pour Paris, et là encore je félicite le G7, je félicite le G20, je n'oserais pas féliciter le Pape, parce que lui aussi a dit un mot concernant le changement climatique. Nous partons en espérant que l'Accord de Paris ne soit qu'une étape et que l'essentiel de la cohérence au niveau mondial soit assise au niveau de ces grands groupes.

Car il n'est pas normal de parler de changer de paradigme quand on continue à subventionner à hauteur de 500 milliards de \$ par an les énergies fossiles. Il n'est pas normal, pas cohérent, de continuer à demander aux pays qui sont là, aux collectivités locales, de faire des actions propres et sobres en carbone quand nos systèmes financiers subventionnent encore des centrales à charbon dans nos pays.

Aujourd'hui nous partons à Paris en félicitant la France d'avoir créé la dynamique, d'avoir engagé les discussions au sein du groupe G7, et du groupe G20 et en vous disant à tous : Oui, mettez vos actions sur la plateforme Nazca, parce que vous allez nous inspirer, nous pays de ce monde, peu importe où l'on se trouve. Les changements climatiques n'ont pas de pays, n'ont pas de frontières et n'ont pas de nationalité.

Aujourd'hui, nous devons militer ensemble pour changer le monde et ensemble, nous devons militer pour sauver l'Humanité !

Merci à tous. ”



DISCOURS DE LAURENT FABIOUS

**MINISTRE FRANÇAIS DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET
DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL, PRÉSIDENT DE LA COP21**



Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs les Responsables locaux des cinq continents,
Mesdames et Messieurs, Chers Amis,

J'aurais souhaité être personnellement et directement devant vous aujourd'hui. Malheureusement, la négociation sur le nucléaire iranien impose que je sois à Vienne en Autriche. Je ne puis donc communiquer avec vous que par ce message vidéo, à l'occasion de votre sommet consacré à l'engagement des territoires au service du climat.

Je reviens de New York où le président de l'Assemblée générale des Nations unies a organisé un événement sur le changement climatique, avec l'ensemble des 195 pays. Le message est clair : la mobilisation internationale se renforce, tant mieux, mais le réchauffement climatique lui-même se renforce et il faut accélérer notre action contre le dérèglement du climat. L'année 2014 a été la plus chaude jamais enregistrée, l'année 2015 risque de l'être plus encore. Et ces jours-ci ne vont pas faire baisser les moyennes annuelles - au contraire !

Ce réchauffement, nous savons que nous devons le contenir à 1,5 ou 2° C. Si les températures augmentaient davantage - 3, 4, voire 5° C -, les effets pour la planète et pour chacun de nos territoires seraient dramatiques. Pas seulement pour le climat, mais aussi pour la santé publique, le développement, la sécurité et la paix. Aucune région du monde n'échapperait aux conséquences de notre inaction.

À cinq mois de la COP21, que j'aurai la responsabilité de présider, où en sommes-nous ? Il y a plusieurs évolutions positives. Un consensus entre les États sur la nécessité d'obtenir un accord universel et ambitieux à Paris. Des pays grands émetteurs de dioxyde de carbone qui s'engagent - les États-Unis et la Chine notamment, qui a présenté avant-hier sa contribution à l'occasion de la visite en France du Premier ministre Li Keqiang. À cela s'ajoute une prise de conscience de beaucoup d'entreprises, d'acteurs financiers et de territoires - votre rassemblement à Lyon l'illustre. Je constate aussi, et c'est tout à fait important, le soutien de la communauté scientifique, l'appui de très hautes autorités spirituelles et morales, le leadership d'un certain nombre de responsables éminents, dont le Secrétaire général des Nations unies. Vous constatez enfin comme moi le soutien de l'opinion publique, notamment des jeunes, de la société civile et de ses organisations. Tout cela est positif et permet d'espérer un accord historique à Paris en décembre sur le climat.

Pour autant, nous sommes lucides. Nous savons l'extrême complexité de la tâche, nous savons le travail qui reste à accomplir en peu de temps, et nous savons les obstacles à surmonter. Il faut donc transformer la bonne volonté, qui est acquise, en un bon accord, qui reste à obtenir.

Au moins deux innovations importantes sont prévues pour la COP21 par rapport aux précédentes. L'une concerne la mobilisation des États. Tous les pays se sont engagés à établir une « contribution nationale » - en anglais INDC -, fixant des objectifs de limitation de leurs émissions. C'est la première fois dans les négociations climatiques internationales. C'est un levier extrêmement précieux, même si parfois les engagements peuvent apparaître décevants ou n'ont pas encore été publiés. À ce jour, 54 % des émissions sont déjà couvertes.

Les efforts des États sont essentiels, mais ils ne sont pas suffisants. Ils doivent être renforcés par une mobilisation des acteurs non étatiques. C'est pourquoi - seconde innovation - nous voulons rassembler à Paris les engagements et les initiatives concrètes de tous ces acteurs non étatiques en faveur du climat : c'est ce que nous appelons «l'agenda des solutions», l'Agenda Lima Paris.

À cet égard, la mobilisation pour le climat des villes, des régions, des territoires, la vôtre, est absolument essentielle. Ce n'est pas une option, c'est une obligation. Par vos engagements, vous avez d'abord la capacité d'inciter les gouvernements à se fixer des objectifs plus ambitieux et de renforcer nos chances de rester au-dessous de la limite des deux degrés.

Par vos engagements directs, vous pouvez décider vous-mêmes et conduire nos concitoyens à adopter le réflexe «zéro carbone» dans la vie quotidienne. Transports écologiques, bâtiments à énergie solaire, valorisation des déchets... : en investissant dans ces secteurs vous détenez des éléments très importants de la solution.

Vos engagements - je le sais pour avoir dirigé moi-même des collectivités locales - prennent plusieurs formes.

D'abord, des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, comme pour les gouvernements. Certains engagements importants ont déjà été pris dans ce sens et vous vous apprêtez à en annoncer de nouveaux. Je salue en particulier l'engagement pris par une centaine de grandes villes et régions du monde en septembre 2014 à New York de réduire leurs émissions d'ici 2030. Je salue l'engagement des villes européennes, mobilisées depuis longtemps dans ce sens, et qui se sont engagées à réduire leurs émissions de 20% d'ici 2020 et, déjà pour certaines d'entre elles, de 40% d'ici 2030. Je salue l'engagement ambitieux, pris en mai par plusieurs régions du monde sous l'impulsion du gouverneur de Californie, de réduire leurs émissions de 80 à 95% en 2050 par rapport à 1990 ou de plafonner les émissions par personne à 2 tonnes par an. Au-delà, vous adoptez souvent des plans d'action en faveur du climat, avec des mesures extrêmement concrètes qui ont un impact immédiat. Y compris lorsqu'il s'agit de vous adapter aux impacts déjà en cours du dérèglement climatique - je pense notamment aux villes et aux régions des pays du Sud, très présentes dans ce sommet de Lyon.

Quand San Francisco se fixe un objectif «zéro déchets», cela change la donne. Quand Dakar se dote d'un plan climat prévoyant l'utilisation d'énergies renouvelables et une meilleure isolation des bâtiments, cela change la donne. Quand Helsinki annonce la mise en place d'un système de transport urbain permettant de réduire massivement l'usage des voitures individuelles d'ici 2025, cela change la donne. Quand Séoul déploie un programme volontariste de transports publics et d'extension des espaces verts, cela change la donne. Je pourrais citer bien d'autres exemples de territoires climato-exemplaires, qui montrent que les collectivités locales sont les laboratoires actifs de la croissance verte.

En vue de la COP21, je vous encourage et j'encourage tous les territoires à prendre des engagements, à mettre en œuvre des initiatives concrètes, et à les faire connaître. Je vous invite à les publier sur la plateforme numérique appelée NAZCA (Non-State Actor Zone for Climate Action), mise en place par les Nations unies en préparation de la COP21. Cette plateforme va permettre de mieux recenser les initiatives et de diffuser les bonnes pratiques.

Mais soyons clairs : si l'action des collectivités locales pour la planète est absolument indispensable, elle ne se substitue pas à l'action des États. Les gouvernements ont un rôle central à jouer, et nous devons montrer, nous aussi gouvernements, que nous sommes à la hauteur des enjeux.

Cela implique une accélération des négociations. Il ne faut pas attendre la dernière minute pour espérer régler des questions difficiles. C'est la raison pour laquelle je réunirai à plusieurs reprises les ministres d'ici la COP21. Un accord est indispensable, il est possible, mais il faut accélérer.

Je sais que vous me transmettez à l'issue de vos travaux une déclaration comprenant plusieurs demandes adressées aux négociateurs. J'en ferai état aux délégués en amont de la COP21. Et nous insisterons notamment sur deux points essentiels pour que l'accord de Paris soit un bon accord.

• • •

L'exigence de justice. La justice, cela signifie l'équité dans les efforts à accomplir par les différents pays, qui se trouvent dans des situations différenciées. Cela signifie aussi la solidarité financière envers les pays en développement ou pauvres. L'idée que les collectivités locales pourront bénéficier des financements climat internationaux est une excellente idée que l'on va essayer de faire avancer. Cela signifie une meilleure prise en compte de l'adaptation aux effets du changement climatique, et pas seulement de l'atténuation. Une autre condition d'un bon accord, c'est qu'il soit durable, qu'il ne s'arrête pas brusquement en 2030, mais qu'il puisse se prolonger au-delà, s'améliorer au fur et à mesure, qu'il comporte donc une «clause de révision», qui nous permette d'évaluer collectivement les choses, de situer où nous en sommes et de revoir régulièrement à la hausse les engagements initiaux.

*Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs,
Chers Amis,*

Nous sommes à cinq mois de la conférence de Paris, l'accord est absolument indispensable et il est possible. Il appartient aux 196 parties à la convention des Nations unies sur le climat d'adopter un dispositif ambitieux, juste, différencié et durable. Par vos actions et vos engagements, il vous appartient de contribuer à ce que cet accord soit le plus ambitieux possible. Les États et les territoires doivent être des alliés pour le climat. Nous devons, nous, gouvernements, tenir le plus grand compte de votre message et vous devez, vous, apporter tout votre appui qui est absolument décisif. Je vous donne rendez-vous début décembre pour le Sommet des élus locaux pour le climat à l'Hôtel de Ville de Paris et pour la journée qui sera consacrée à l'action des villes et des régions à la COP21 elle-même au Bourget. Je vous félicite pour ce que vous faites et que vous ferez pour les habitants de vos villes, de vos régions et pour le monde.

Merci. 



DISCOURS DE LAURENCE TUBIANA

AMBASSADRICE FRANÇAISE CHARGÉE DES NÉGOCIATIONS SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

“ 1-Je me réjouis de l'incroyable dynamique de mobilisation autour du Sommet de Lyon.

Je salue votre déclaration

Aujourd'hui, vous venez d'horizons divers de la société civile, avec des cultures différentes, travailler pour engager les territoires sur une trajectoire à 2°C, vers une économie sobre en carbone et résiliente. Vous vous engagez à développer des coalitions d'acteurs agissant dans les domaines du transport, de l'habitat durable, de l'accès à l'énergie durable entre autres.

J'accueille avec beaucoup d'intérêt les engagements que vous prenez et les messages que vous transmettez. Ils font de ce Sommet une étape importante d'ici la COP à la fin de l'année.

Vous représentez l'esprit de la COP que nous voulons en décembre : une COP de l'action, une COP qui apporte le signal crédible que les gouvernements et tous les acteurs non étatiques s'engagent de manière résolue dans l'action contre le changement climatique. Paris n'est pas une fin, ce doit être un début.

Aujourd'hui, c'est le temps de votre mobilisation, à vous, les acteurs et vos réseaux. Travaillons ensemble pour faire de la COP le lieu de l'expression des élus locaux et régionaux qui portent le message de transformation du terrain.

Sur les territoires, les efforts réalisés sont déjà importants. Je m'en réjouis car l'échelle des territoires est la plus pertinente pour donner à voir la transformation des sociétés et des économies. Pour renforcer la participation et le soutien des citoyens à cet avenir décarboné et plus solidaire.

Vous, représentants de la société civile, vous êtes ceux qui transformez et créez les territoires de demain. Vous faites émerger les secteurs de demain : les achats publics, l'éco-mobilité, l'efficacité énergétique.

Vous avez un fort pouvoir de conviction. On parle souvent de transfert de technologie dans cette négociation. Je crois aussi au transfert d'énergie que vous pouvez réaliser envers vos gouvernements nationaux. A la COP, vous pouvez porter un message fort à la condition qu'il soit crédible, robuste, et que vous vous engagiez à en rendre compte.

2-La visibilité de l'action sur le portail NAZCA

Nous avons besoin de capter cette énergie, de la donner à voir.

Nous devons la rendre visible auprès du grand public mais aussi des Etats parties prenantes à la convention climat. Le président l'a dit hier, nous souhaitons faire du portail NAZCA le recueil des engagements individuels et collaboratifs.

Les collectivités pourront y retrouver leurs engagements.

Je vous appelle à rejoindre les initiatives collaboratives car elles vous soutiendront dans la mise en œuvre de vos engagements. Elles sont nombreuses, on peut citer :

- *le Pacte des Maires (80 villes) ainsi que le Pacte des Régions (20 régions) lancés lors du Sommet de New-York en septembre dernier.*
- *En Europe, la Convention des Maires a vu plus de 6000 maires s'engager à réduire les émissions de CO₂ de 20 % sur leur territoire d'ici 2020, à l'avenir elle visera un objectif à 2030.*

...

- De nombreuses initiatives sectorielles ont aussi vu le jour : transport, efficacité énergétique, déchets, résilience, appuis importants pour les collectivités du Sud.
- NAZCA sera un outil simple, ouvert à tous les acteurs et rassemblant toutes les initiatives utiles à la transformation que nous devons mener.
- Ce portail doit être amélioré avec le temps pour permettre un enregistrement robuste, mais nous ne pouvons pas tout faire en 5 mois. Nous démarrons une dynamique qui va se renforcer au fur et à mesure.
- Je vous lance un appel : rejoignez les initiatives. Celles qui sont déjà connectées à NAZCA, mais aussi les autres, qui pour certaines seront bientôt connectées.
- Prenez contact avec mes équipes pour que toutes les initiatives puissent être prises en compte et articulées de manière cohérente et utile.
- Nous devons faire de NAZCA un outil d'information des décideurs et de démonstration de la transformation en cours.

3-Être président de COP, cela veut dire être ouvert, neutre et ambitieux. Cela implique de consulter tous les acteurs et de rechercher le consensus.

- Vous l'avez compris, la future présidence française – avec ses partenaires du Plan d'action Lima-Paris, est soucieuse de l'engagement de tous, y compris des acteurs non-étatiques. Depuis le début, nous avons fait de l'agenda des solutions l'un des 4 piliers de l'Alliance de Paris. Nous ne ménages pas nos efforts pour que l'association des acteurs non-étatiques soit une partie de la solution et du résultat de Paris. Vous devez être sur l'estrade à la COP21.
- Nous vous encourageons à plusieurs titres :
 - Votre action est une des solutions pour relever le niveau d'ambition à court termes (pré-2020 - workstream 2), car vous êtes ancrés dans le présent.
 - Votre expérience sert d'incubateur, elle démontre que des solutions existent et redonne de la confiance.
- Dans les résultats de la conférence, l'accord sur le climat sera essentiel bien sûr, et je note vos propositions. Mais il faut aussi avoir à l'esprit que l'accord n'intégrera pas tous les éléments détaillés. Il fixera d'abord les grands principes de l'engagement des Etats. Beaucoup se jouera ailleurs, dans les décisions de la COP à Paris et dans les autres volets de l'Alliance de Paris, mais aussi entre 2015 et 2020 pour préparer sa mise en œuvre.

4-Où en sommes-nous des négociations ?

- La France a présenté à Bonn sa vision du processus et des résultats de la COP : Un accord. Des iNDCs ambitieuses. Un résultat crédible sur les financements. Le Plan d'Actions Lima-Paris.
- Sur l'accord, qui, une fois encore, sera le résultat central de Paris où en sommes-nous au fond ?
- La session de négociations de Bonn a été utile, mais cela est difficilement visible car le texte n'a pas beaucoup raccourci ! Les co-présidents de l'ADP ont toutefois obtenu le mandat de restructurer le texte d'ici fin juillet, et surtout, le travail en commun à Bonn a permis de bâtir de la clarté et de la confiance entre les pays.

5-Pendant la COP21

- Je me félicite de l'ambition d'Anne Hidalgo de réunir 1000 élus locaux le 4 décembre à l'hôtel de ville. Une dynamique sans précédent, qui démontrera le leadership des collectivités et pèsera sur celle du Bourget.
- Au Bourget, nous souhaitons présider une COP de l'ouverture et de l'inclusion.
- Le Plan d'Action Lima-Paris y jouera un rôle central.
- Nous serons très attentifs à ce que les collectivités territoriales aient toute leur place au Bourget : les régions comme les villes, les acteurs du Sud comme du Nord
- Au-delà des seules collectivités, une séquence dédiée aux acteurs non-étatiques est prévue pendant la COP21.
- Des journées thématiques permettront de mettre en valeur la transformation partout où elle se réalise, en associant l'ensemble des acteurs qui s'y engagent. Il y aura par exemple des journées sur les transports,

l'énergie, les bâtiments, l'adaptation...nous invitons les acteurs du territoires à s'y impliquer activement
- *Comme l'a annoncé le président Hollande hier, une journée dédiée aux villes et territoires*
- *Les résultats de ces journées viendront nourrir la journée de l'action tenue à haut niveau le 5 décembre, et qui mettra en lumière les actions les plus ambitieuses des acteurs non-étatiques et des coalitions d'acteurs.*

A Paris, je vous invite à venir partager votre vision du futur ! 🍌🍌

